

LA RÉGION "MAJEURE"
condition de la décentralisation

LA VIE BRETONNE



Cour de ferme dans le Trégor

Tableau d'Alain Lenost

NUMERO

108

LA ZONE DE RENOVATION RURALE
APPORTE-T-ELLE UNE SOLUTION ?

7, place de Bretagne - RENNES - Tél. 30.92.90 et 30.92.91 - C.C.P. RENNES 1894-85

REVUE

1 f. 50

MENSUELLE

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES

FORGES D'HENNEBONT

Siège social - Direction commerciale

43, rue de Liège — PARIS-8^e

Téléphone 387-36-38 - Télex 28-380

Usines-Services commerciaux à HENNEBONT (Morbihan)

Téléphone 65-22-21 - Télex 73-918

ACIER MARTIN

FER BLANC - FER NOIR - FER IMPRIMÉ
 TOLES FORTES ET MOYENNES
 TOLES MINCES ET BOBINES LAMINÉES A FROID
 TOLES REFENDUES EN FEUILLES ET EN BOBINES

**Vous connaissez
 notre vol quotidien Canada 871
 à destination de Montréal,
 Toronto, Edmonton et Vancouver...**



**...Aujourd'hui redécouvrez-le
 à bord du "jet" commercial
 le plus long du monde.**



A partir du 1^{er} Juillet Air Canada mettra en service, sur la ligne Canada 871, le tout nouvel appareil Douglas DC-8-61. C'est le "jet" commercial le plus long du monde (véritable géant des airs transportant 196 passagers) et seul Air Canada l'utilisera pour relier la France au Canada. Quant à Canada 871 lui-même, rien de change : ce vol est toujours quotidien et sans escale de Paris à Montréal. Il est toujours le seul à vous transporter vers et à travers le Canada à bord d'un seul et même avion. Il décolle toujours chaque jour à la même heure et permet des correspondances toujours aussi rapides pour 37 villes canadiennes et 8 centres-clés des Etats-Unis. Service à bord toujours impeccable, quelle que soit la dimension du jet, et bien entendu le personnel parle français.

AIR CANADA *Canada 871*
 24, boulevard des Capucines - Paris (9^e) - Tél. 742.36.50

BON A DÉCOUPER
 et à expédier à AIR CANADA
 Direction commerciale
 3, rue Scribe - PARIS 9^e

J'envisage de me rendre au Canada
 Canada/Etats Unis pour Affaires
 Famille Tourisme

Destination _____

Envoyez-moi votre documentation sur les voyages au Canada et aux U.S.A.

NOM _____

ADRESSE _____

mon agence de voyage est _____

11

LA VIE BRETONNE

1968 - 3

NUMERO 108

Directeur : Joseph Martray.
Rédacteur en chef : Yann Poilvet.

Direction - rédaction - administration :
7, place de Bretagne. 35 - Rennes.
Tél. 30.92.90 et 30.92.91
Publicité : R. Housard (Europa-publicité ★ La Documenta-
tion municipale), 14, rue de la Vacquerie, Paris-XI.
Tél. 805.91.24.

BUEZ
BREIZ



revue
mensuelle
d'action
régionale

Abonnement d'un an (10 n^{os}) : 15 francs.
C.C.P. Rennes 1894.85.

Bureaux à Paris : 8, rue du 4-Septembre (2^e)
Tél. RIC. 04-59.

Bureaux à Londres : Breton Centre, 196, Sloane
Street - SW 1 - Tél. BEL. 8949.

Après le discours de Lyon

LA REGION "MAJEURE" condition de la décentralisation

L'EFFORT multiséculaire de centralisation ne s'impose plus désormais ». Cette phrase prononcée le 24 mars dernier par le général de Gaulle, à l'occasion de l'inauguration de la Foire de Lyon, n'a pas fini de prendre sa véritable résonance. C'est la première fois qu'un chef d'Etat tient en France ce langage. Comme le disait Paul Deschanel : « on attaque la centralisation quand on est dans l'opposition, mais on s'empresse de l'appliquer dès qu'on parvient au pouvoir, c'est un instrument de domination si commode ! ». Cette fois c'est le Pouvoir lui-même qui condamne la centralisation, s'obligeant à passer maintenant des déclarations aux actes...

On sait bien que le Président de la République mesure chacune de ses paroles et il n'était pas possible de se tromper sur la portée de sa phrase. Mais enfin que nul n'en ignore, un membre du Gouvernement, M. Olivier Guichard, ministre de l'Industrie, est revenu dix jours plus tard sur le sujet. Parlant à Nantes le 5 avril, l'ancien délégué à l'Aménagement du Territoire a voulu souligner l'importance du discours de Lyon : « La déclaration du Chef de l'Etat, a-t-il dit, qui est venue à son heure choisie, est une étape décisive ». Et M. Guichard a terminé lui-même son discours par un autre mot dont on est également en droit de mesurer la portée ; après avoir proposé aux jeunes de forger une nouvelle société industrielle, il ajoutait que ceci « donnera un sens à la vie qu'ils mèneront dans leur région enfin majeure ».



Enfin majeure ? Nous en sommes en tout cas fort loin. Si le discours de Lyon, pour reprendre l'expression de M. Guichard, marque « une étape », d'autres doivent donc suivre et celle qui rendrait la région enfin majeure serait, à coup sûr, l'étape décisive.

Pour que la région soit majeure, il faut d'abord lui

donner une existence institutionnelle, la constituer en véritable unité territoriale.

Car aucun texte n'a jamais institué la Région, à côté des autres circonscriptions de la vie administrative française que sont la commune et le département. La région est entrée par une voie dérobée — un peu

par Joseph MARTRAY

comme la République par l'amendement Wallon en 1875. C'est dans les décrets du 14 mars 1964 « relatifs à l'organisation des services de l'Etat dans les circonscriptions d'action régionale » et définissant en particulier le rôle du « préfet chargé de la région » que son nom se trouve cité pour la première fois.

Aussi se trouvait reconnue pour la Région une existence de fait, mais le droit restait disponible. On ne s'est d'ailleurs pas fait faute de le répéter constamment dans les milieux officiels et de rappeler en toute occasion, pour apaiser l'inquiétude des élus départementaux, que seul le département reste, avec la commune, l'unité de base.

Attitude de prudence politique ? Probablement. Mais on ne saurait s'y tenir car les confusions et les contradictions apparaissent maintenant de plus en plus. Comme l'écrivait M. Edgard Pisani dans le numéro d'avril de son bulletin « Hommes et Citoyens » : « le département se trouve aujourd'hui tiraillé entre la circonscription électorale à laquelle les députés ont tendance à ramener leurs préoccupations locales et la région à laquelle est progressivement attribué le pouvoir de prévision, de planification, de subvention... Dans le département, une assemblée élue,

APRES LE DISCOURS DE LYON

→
ayant pouvoir fiscal et budgétaire, débats publics, mais gérant d'immenses domaines sans importance positive ; à la région, une conférence administrative, une commission de développement non fondée sur l'élection, délibérant secrètement, n'ayant aucun pouvoir fiscal ou, à proprement parler, budgétaire, mais définissant l'avenir : telle est la singulière situation ».

Les mesures adoptées par le Conseil des ministres du 24 avril renforcent les pouvoirs du préfet de région mais n'apportent que des améliorations de détail dans le fonctionnement des CODER : on peut les considérer comme des mesures de déconcentration, mais certes pas de décentralisation.

C'est pourquoi nous regrettons que le Gouvernement limite actuellement ses ambitions à une réforme communale sans aller jusqu'à la réforme complète des collectivités locales.



En quoi consiste ce projet actuellement soumis au Parlement. Il s'agit de regrouper les trop petites communes en créant des « secteurs de coopération intercommunale afin de permettre à l'ensemble des communes de participer à la création des équipements collectifs et au fonctionnement des services publics nécessaires à la population ». Mais les communes gardent la liberté de se grouper ou non en secteurs de coopération.

Il est bien vrai que l'émiettement communal — malgré les essais de regroupements (districts urbains, communautés urbaines, syndicats de commune à vocation multiple) — constitue un obstacle psychologique, technique et financier pour la réalisation de multiples projets. La Bretagne reste en France la région des plus grosses communes rurales : elle compte, pourtant, 500 communes pour 3.200.000 habitants contre 900 aux Pays-Bas pour 15 millions d'habitants. Comment pourrait-on se plaindre des risques que l'urbanisation inévitable fait courir aux campagnes si l'on ne commence par organiser et regrouper les communes menacées par l'expansion des villes, si l'on s'accommode de cet état d'atomisation communale ? Il faut tout faire, au contraire, pour faciliter la constitution de points d'appui, de modes solides de résistance en milieu rural. Mais « La Vie Bretonne » donne la parole aux maires de notre région. Elle publiera leur point de vue à partir du prochain numéro.

En réalité, nous serions surtout tentés, quant à nous, de reprocher au texte gouvernemental sa timidité et le caractère facultatif des regroupements en « secteurs de coopération intercommunale ». Bien des considérations et des manœuvres risquent d'intervenir pour limiter la constitution de ces secteurs. Mais nous regrettons surtout que l'occasion d'une profonde réforme des structures administratives françaises n'ait été saisie. Car le fractionnement en départements est aussi suranné que la dispersion communale.

Le remembrement des trop petites communes en « secteurs de coopération » devrait donc être suivi rapidement du remembrement des départements en syndicats interdépartementaux et en régions. La timide réforme communale, qui mobilise déjà contre elle tant d'intérêts, ne saurait être elle-même considérée que comme un premier pas.



Sans doute faut-il du courage pour affronter l'opposition de tous ceux qui s'inquiètent du changement parce qu'ils vivent du présent et qui résistent aux mutations parce qu'ils entendent protéger le confort de leurs habitudes.

Mais un gouvernement ne saurait s'arrêter à de telles considérations. Il s'agit de savoir s'il veut en rester aux structures de l'Empire ou s'il entend doter enfin notre pays de collectivités adaptées aux problèmes de notre temps, c'est-à-dire : des communes élargies et viables, une circonscription administrative située à mi-chemin entre la région et les communes nouvelles, dans laquelle l'administration déconcentrée trouvera son champ d'activité, une région « majeure » enfin, solidement organisée, exerçant ses fonctions naturelles reprises à l'Etat jacobin, disposant d'une assemblée élue et votant le budget régional. Tel est le seul cadre possible pour la décentralisation promise par le discours de Lyon. On devra bien se résoudre à l'imposer et le plus tôt sera le mieux.

Joseph MARTRAY.

Les discours de Lyon et de Nantes

Voici deux citations des discours du général de Gaulle et de M. Olivier Guichard, consacrés le 24 mars à Lyon et le 5 avril à Nantes, au problème de la décentralisation :

« L'évolution générale porte en effet notre pays vers un équilibre nouveau. L'effort multiséculaire de centralisation, qui lui fut longtemps nécessaire pour réaliser et maintenir son unité, malgré les divergences des provinces qui lui étaient successivement rattachées, ne s'impose plus désormais. Au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts de sa puissance économique de demain. »

CHARLES DE GAULLE
Lyon le 24 mars 1968

« Je suis heureux de me trouver ici aujourd'hui pour inaugurer la Foire de Nantes. Parce qu'il s'agit de Nantes, d'abord, mais aussi parce qu'il s'agit d'une manifestation régionale dans une métropole d'équilibre, c'est-à-dire le cadre le mieux adapté pour évoquer une autre métropole, Lyon, qui entendait il y a dix jours le Chef de l'Etat développer le thème majeur de la région. Ces propos nous concernent tous, mais en particulier ceux qui, comme moi, aux côtés du Premier Ministre, ont lutté pendant des années pour la réanimation et l'équilibre de nos régions françaises.

« L'évolution générale porte notre pays, a dit le général de Gaulle, vers un équilibre nouveau. L'effort multiséculaire de centralisation ne s'impose plus désormais et, au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts de sa puissance économique de demain. »

« Cette déclaration — qui est venue à son heure choisie — est une étape décisive. Ce n'est pas un énoncé d'intention, mais au contraire la mise à notre portée d'un but, qui, il y a dix ans, était inaccessible.

« A un moment où nous sentons des inquiétudes se manifester dans certains milieux de jeunes, que pouvons-nous leur proposer de mieux que de se préparer à forger cette nouvelle société industrielle qui sera la leur, qui sera celle de l'Europe et donnera un sens à la vie qu'ils mèneront dans leur région enfin majeure. »

Olivier GUICHARD,
Nantes le 5 avril 1968.

La région parisienne poursuit sa croissance

La création du Comité d'Action pour la Bretagne Occidentale (C.A.B.R.O.), puis celle de l'Union Bretonne des Démocrates (U.B.D.), reflètent l'inquiétude qui s'aggrave en Bretagne depuis plusieurs mois.

Cette inquiétude est motivée par les atermoiements officiels devant certains projets bien précis, comme par exemple celui du port pétrolier à Brest. Elle l'est également par les résultats à bien des égards décevants de la politique d'aménagement du territoire telle qu'elle s'exécute à travers le V^e Plan. En particulier, le meilleur équilibre souhaité entre la région parisienne et les autres régions n'intervient pas, même si, en quelques domaines, une évolution positive semble intervenir.

Assurément, sur le plan national, l'année 1967 a été peu favorable en matière économique et les objectifs du V^e Plan n'ont pas tous été atteints. La production intérieure brute n'a progressé qu'au rythme de 4,4 % (au lieu de 5 %). Les exportations se sont accrues de 4 % seulement (au lieu de 9,2 %) et les importations de 4,7 % (au lieu de 8,9 %).

Quant à la construction de logements, qui constitue un bon indice de conjoncture, les résultats, déjà inférieurs aux prévisions du Plan en 1966 (427.000 au lieu de 434.000), s'en sont encore éloignés en 1967 (435.000 au lieu de 443.000), soit pour les deux années un retard de 15.000 logements par rapport aux prévisions du Plan.

Or l'expérience le montre, une politique dynamique en matière d'aménagement du territoire et de développement régional, en particulier d'industrialisation régionale, ne peut se concevoir que dans le cadre d'une expansion générale soutenue.

La médiocrité des résultats économiques atteints en 1967 ne saurait toutefois expliquer entièrement la trop faible progression de certaines régions, voire leur relative stagnation, comme c'est le cas, en particulier, pour la Bretagne, alors précisément que l'évolution intervenue, notamment l'accroissement plus rapide que prévu de l'exode rural, y a rendu plus aigu le problème de l'emploi, en particulier celui des jeunes.

La région parisienne, en revanche, a poursuivi sa croissance. Si l'on en croit les renseignements contenus dans le rapport récemment remis par le Préfet de la Région parisienne, M. Paul Delouvrier, au Comité Consultatif économique et social de la région parisienne (car cette région a le privilège de posséder un tel organisme), Paris et son environnement poursuivent leur expansion et modernisent leurs structures.

En matière de construction d'automobiles, par exemple, la production émanant d'autres régions est passée entre 1959 et 1966 de 200.000 véhicules à 300.000. Dans le même temps, la production en région parisienne est passée de 1.059.000 à 1.634.000 unités. Quant à l'industrie électrique et électronique, elle reste une des branches les plus dynamiques de la région parisienne, avec un chiffre d'affaires qui est passé de 5,7 milliards de francs courants en 1959 à 10,4 milliards en 1966, soit une augmentation de 70 % en volume...

En outre, la vocation tertiaire de la région parisienne ne cesse de s'affirmer. La production, dans ce secteur, a crû en valeur absolue et son importance relative a également augmenté.

Sur le plan des transports et communications, la région parisienne progresse plus que la moyenne nationale, à la fois en valeur relative et absolue, pour les gros trafics marchandises, et il en est de même pour le nombre de voyageurs transportés.

La part de la région parisienne dans l'ensemble national en matière de trafic postal (nombre de lettres de moins de 20 grammes expédiées et reçues), reste pratiquement inchangée depuis 1959. Pour le téléphone, après une légère régression, la région parisienne a retrouvé sa position grâce en partie au relais financier pris par le District de la région parisienne pour certains équipements.

Les écarts de salaires en faveur de la région parisienne, qui contribuent puissamment à l'attraction qu'elle exerce sur la main-d'œuvre provinciale de qualité, subsistent. Ils sont actuellement, ainsi que l'a chiffré M. Gabriel Ventejol dans un récent rapport du Conseil Economique et Social, de 24,2 % pour les ouvriers, de 15,6 % pour les employés, de 13,2 % pour les cadres moyens et de 11,8 % pour les cadres supérieurs. Il convient aussi de

par Morvan DUHAMEL

tenir compte, pour évaluer l'attraction de la région parisienne, de la possibilité de doubles salaires au sein d'une même famille. Or cette possibilité ne cesse de s'améliorer à Paris plus qu'ailleurs...

Assurément, d'autres éléments peuvent être pris en considération, dont on tire parfois argument pour constater une diminution du « poids » économique de Paris dans l'ensemble national. En fait, si l'on ne se limite pas à la région parisienne au sens administratif du terme et si l'on étudie l'évolution intervenue dans le bassin parisien, on s'aperçoit qu'il y a seulement eu des transferts au sein de celui-ci, allant du centre vers la périphérie.

Les surfaces de planchers autorisées pour les permis de construire industriels montrent ainsi que la part de la région parisienne dans la moyenne nationale est en diminution régulière, passant de 32 % pour la période 1950-1954 à 11 % en 1965 et à 8,1 % en 1966. Mais entre 1960 et 1964, 37 % des surfaces autorisées concernaient l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loiret, le Loir-et-Cher, le Yonne, l'Oise et la Seine-Maritime, c'est-à-dire sept des quinze départements du bassin parisien. Or cette proportion est aujourd'hui toujours la même, ou peu s'en faut.

En dépit du bilan médiocre obtenu en matière d'aménagement du territoire, on ne veut pas douter de la volonté des pouvoirs publics de favoriser une plus harmonieuse expansion économique et en particulier le développement des régions que l'on a jusqu'ici insuffisamment équipées. Le Chef de l'Etat s'est d'ailleurs prononcé publiquement en ce sens dans son récent discours de Lyon.

D'où vient alors cette disparité entre les intentions et les résultats ? Essentiellement de ce que les pouvoirs publics rechignent à se donner les moyens de leur politique.

Sur le plan régional, ils n'ont fait qu'amorcer la création des structures nouvelles sans lesquelles il n'est pas possible d'agir concrètement et efficacement, ni surtout de susciter une indispensable adhésion populaire à la politique de développement régional.

Sur le plan administratif, ils n'ont pu imposer aux administrations parisiennes les larges délégations de pouvoirs permettant en temps utile les initiatives nécessaires.

Sur le plan politique, ils demeurent prisonniers de formules périmées suivant lesquelles la nation se disloquerait si les régions pouvaient disposer de la moindre autonomie.

Sur le plan de la politique étrangère, enfin, ils ne font appel qu'avec la plus extrême prudence et comme à regrets aux institutions communautaires de l'Europe, alors que pourtant l'exemple de l'Italie montre le parti que l'on pourrait en tirer.

Pour toutes ces raisons, la politique de développement régional suscite aujourd'hui, notamment dans les cinq départements bretons, un scepticisme désabusé, de plus en plus amer, générateur de mouvements de plus en plus imprévisibles.

Les 6 points du CELIB

Réuni le 11 mai à Rennes, le Comité Directeur du C.E.L.I.B. a décidé de demander audience au Premier Ministre et au Ministre délégué chargé de l'Aménagement du Territoire pour leur présenter les six points du programme régional dont il demande l'application d'urgence en Bretagne.

Le Comité Directeur se réunira à nouveau dès que la position des Pouvoirs Publics sur ce programme sera connue. Voici les six points du programme du C.E.L.I.B. :

- 1 - Révision des objectifs et des moyens du V^e Plan pour 1969 et 1970.
- 2 - Discussion d'un contrat pluriannuel garantissant l'exécution d'un programme d'investissements en matière de routes, de télécommunications, de ports, de moyens de jonction entre la Bretagne, la partie orientale de la France, le Marché commun et l'étranger.
- 3 - Option maritime, utilisation de Brest comme port en eau profonde et relance du cabotage.
- 4 - Création d'une Caisse Régionale d'Investissements.
- 5 - Extension à l'ensemble des chefs lieux de départements bretons du régime d'aide maximum en faveur de l'industrialisation.
- 6 - Engagement d'implanter en Bretagne la moitié des usines du Plan Calcul.

Une mission en Italie

Une mission composée de MM. Martray, vice-président du C.E.L.I.B., et Pierret, secrétaire général, de M. Elain, de Mlle Danièle Floc'hlay et de M. Gourvès, de la SEMENF, s'est rendue en Italie à la fin de mars pour étudier les possibilités d'installation dans le Finistère d'une usine traitant l'artichaut. La mission a notamment visité, aux environs de Rome, plusieurs usines très modernes appartenant à un groupe italien qui utilise déjà l'artichaut comme matière première entrant dans la composition de différents produits transformés.

Au « Breton Centre » de Londres

Le Conseil d'administration du « Breton Centre » s'est réuni le 24 avril à Londres sous la présidence de M. André Colin, président en exercice (la présidence du « Centre Breton » de Londres est assurée par chacun des présidents de conseils généraux avec alternance tous les deux ans). Le président Pleven participait également à cette réunion, ainsi que MM. Roussellier, directeur général du Centre national du Commerce extérieur, Wahl, conseiller commercial, ministre plénipotentiaire à Londres, Martray, administrateur-délégué et Kérouédan, directeur du Breton Centre, Elain, chargé du service « promotion » du C.E.L.I.B.

Il a été notamment décidé de constituer un « groupement d'exportateurs » bretons intéressés par le marché anglais.

M. Marcellin a remis à M. J. Martray la croix de chevalier de la légion d'honneur

B IEN que M. Joseph Martray ait tenu à ce que la remise de sa croix de la Légion d'honneur se fasse dans l'intimité, personnalité et amis se pressaient autour de lui au Centre Elysées-Bretagne à cette occasion ; citons au hasard M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la Coopération, le président René Pleven, MM. André Cornu, sénateur, ancien ministre, Georges Monnet et Leroy-Ladurie, anciens ministres, Henri Ducassou, président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie, Belbeoc'h, président de la Chambre régionale d'agriculture, Jean Marin, président-directeur général de l'A.F.P., Crouan, membre du Conseil économique et social, le Guellec, président des cadres bretons de la région parisienne, Jean-François Brisson, rédacteur en chef du « Figaro », l'amiral Amman, MM. Lesage et Pondaven, de la Maison de la Bretagne, de Guébriant, Mevellec, etc... sans compter, bien entendu, les collaborateurs du récipiendaire dans ses nombreuses activités.

Les insignes de chevalier de la Légion d'honneur lui furent remis par M. Raymond Marcellin, ministre délégué, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, qui, après l'accolade traditionnelle, devait notamment déclarer :

« **N** OUS sommes réunis aujourd'hui pour remettre les insignes de chevalier de la Légion d'honneur à un défenseur, à un animateur, mieux, à un champion de la politique de développement économique de la Bretagne, M. Martray, vice-président du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (...).

Vous êtes discret, cher Monsieur Martray, et vous n'aimez guère parler de vous et de votre œuvre. Celle-ci est pourtant considérable (...).

Vous avez le goût de la réflexion et de la pensée, mais vous êtes également un homme d'action. Le goût des idées vous conduit à la conception et la passion de l'action à la réalisation (...).

La carrière de M. Martray a été marquée par un entier dévouement à la cause bretonne et par des succès retentissants.

Homme d'action, animateur et organisateur intransigeant quant aux idées, mais d'une profonde sensibilité, épris d'un humanisme indulgent qui le fait clément pour les personnes, il a donné à l'idée régionale un style entièrement nouveau, réaliste et concret. Défenseur de la culture et de la langue bretonnes, attaché au patrimoine de la Bretagne, il a toujours cherché à situer son action dans un contexte plus large, national et international, pour sortir notre région de son isolement, pour l'ouvrir vers de larges ensembles, l'Europe, les pays qui bordent l'océan, notamment la Grande-Bretagne et l'Espagne.

La route qui reste à parcourir pour le développement économique de notre région est difficile, mais les signes de progrès naissent peu à peu.

Le gouvernement met en place progressivement tous les organismes et tous les cadres d'une véritable politique d'aménagement du territoire, d'une véritable politique de décentralisation régionale, et d'une véritable politique de rénovation de l'urbanisme et de l'économie.

Nous ne voulons plus de cet habitat rural désuet, de ce sous-équipement, économique et social. Nous nous battons pour construire une France moderne dans tous les secteurs industriels, dans toutes ses régions.

Après des années de difficultés, d'efforts, l'avenir de la Bretagne, grâce à la volonté de ses habitants, de ses parlementaires, et aussi du gouvernement, sera celui de la prospérité et du succès.

Cette Croix de la Légion d'honneur, vous pourrez, cher Monsieur Martray, la porter avec fierté, car elle est la récompense de votre courage, de votre désintéressement et de votre efficacité au service de l'intérêt général. »

Emu, M. Joseph Martray devait d'abord remercier le ministre puis saluer ceux à l'aide desquels il dut de pouvoir mener son action en faveur de la renaissance bretonne : M. Pleven « pour la hauteur de vue et le prestige qu'il a donnés à notre action » ; le président de Guébriant « symbole pour nous tous » ; M. Marcellin « ministre de l'efficacité et des réalisations concrètes » — et tous ceux qui, avec lui, ont œuvré pour la défense des intérêts de la Bretagne. Et M. Martray devait conclure en souhaitant que tous restent attachés à cette cause exaltante qu'est celle de la Bretagne, celle de l'expansion régionale.

Durant la réception qui suivit, un certain nombre de messages portant la fois des excuses et des félicitations parvinrent au nouveau légionnaire, lui exprimant le témoignage de la reconnaissance de ses compatriotes et de ses nombreux amis.

actualités bretonnes

- ★ La SOFANO (fabrique de matrices permettant de couler des métaux, de la matière plastique et du caoutchouc) s'installe à Nantes. Elle représente 200 emplois productifs et 50 postes de bureau d'études.
- ★ Le gouvernement a décidé le transfert à Hennebont de l'atelier central des postes et télécommunications.
- ★ Lauréate du Salon de l'enfance, Monique Noël, fille de notre ami Freddy Noël, s'est vu offrir un voyage au Cameroun.
- ★ La traditionnelle réunion d'été des cadres bretons de la région parisienne aura lieu cette année à Lorient le jeudi 8 août.
- ★ L'écrivain quimpérois Yann Brekilien (Jean Sicard) a été reçu à l'Académie de Bretagne.

REVUES

- ★ LE XX^e SIECLE FEDERALISTE, n° 388 — Le succès de l'Europe est une question de volonté, par W. Hallstein ; l'avenir de l'Europe, par François Sedoux, Louis Mermaz, Robert Poujade (3, rue Chauveau-Lagarde, Paris).
- ★ POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, n° 147 — Le C.N.E.T. à Lannion : un des espoirs de la Bretagne (20, av. de Ségur, Paris).

LES ZONES DE RENOVATION RURALE APPORTENT-ELLE UNE SOLUTION ?

Après les décisions du Comité interministériel du 4 avril, qui ont fait l'objet d'une large publicité dans la presse, les Bretons s'interrogent : les mesures annoncées dans le cadre de la zone de rénovation rurale ont-elles modifié les données du problème régional ? Sont-elles à la mesure des difficultés nouvelles que connaît la Bretagne et qui ont amené la CODER et le C.E.L.I.B., notamment à lancer à plusieurs reprises des avertissements solennels au Gouvernement.

Ces deux organismes auront à se prononcer sur ce point. Mais l'opinion publique doit demeurer le premier ressort de la volonté de rénovation régionale et le véritable soutien des institutions qui sont chargées de la défendre. Il est donc nécessaire d'ouvrir le débat très largement, avec tout ce que cela comporte d'exigence dans la recherche de la vérité.

Bien que les mesures décidées par le Gouvernement aient déjà été publiées, leur importance justifie qu'elles figurent à nouveau dans la revue. On en trouvera le détail ci-après, sur la base des documents qui ont été communiqués par le Préfet de Région.

Il s'agit de replacer ces mesures dans le contexte régional, d'analyser les chiffres et de les comparer, bref de « refaire le point ». Cela suppose qu'on oublie un instant les jugements portés hâtivement, aussi bien dans un sens que dans l'autre. Il faut d'abord y voir clair.

Un appoint réel pour 1968

Les zones de rénovation rurales ont été inspirées par l'expérience des zones de conversion industrielle (Nord, Lorraine, etc.). Elles ont pour but, rappelons-le, d'intensifier l'effort d'aménagement à la fois par un supplément de crédits publics, et par un supplément d'incitations en faveur des investissements privés.

En ce qui concerne les investissements publics, l'effort supplémentaire de l'Etat, au titre de l'année 1968 se traduit en Bretagne, par une dotation de 51,8 millions de francs et 1.624 logements.

Si l'on se réfère à l'étude de la direction « Recherche » du C.E.L.I.B., étude portant sur les trois derniers budgets et publiée dans le numéro précédent de « La Vie Bretonne », on peut prendre l'exacte mesure de cet appoint. Par rapport à l'ensemble des principaux crédits régionalisés du budget 1968 analysés dans cette étude, la nouvelle dotation représente un supplément de l'ordre de 11 % pour le logement et 16 % pour l'ensemble des chapitres faisant l'objet de l'analyse.

Autre élément de comparaison, si l'on recherche un ordre de grandeur, les crédits supplémentaires qui viennent d'être attribués à la Bretagne représentent moins que le coût de la nouvelle forme de radoub de Brest (qui a d'ailleurs été financée, pour une part importante, par des contributions locales).

Mais ces comparaisons n'ont qu'une valeur indicative, comme points de repères. En réalité, les crédits de la zone de rénovation doivent être jugés essentiellement par rapport aux chapitres budgétaires auxquels ils sont affectés : les routes et l'équipement rural.

Le doublement des travaux routiers

L'événement, s'il y en a un, c'est incontestablement le brusque changement de rythme qui va intervenir dans les travaux routiers et qui sera sensible physiquement à bref délai.

En effet, la dotation nouvelle accordée au titre de la rénovation rurale correspond approximativement à

par **Georges PIERRET**

120 % des crédits qui figuraient au budget 68 pour ce chapitre. C'est-à-dire qu'elle double le volume des travaux réalisables cette année.

Doubler brutalement les crédits annuels dans un domaine comme celui-là, c'est donner un coup de fouet à l'instrument d'exécution. C'est permettre à l'administration des Ponts et Chaussées de se rénover pour s'adapter à une situation nouvelle. C'est par là même créer le besoin de crédits plus importants dans l'avenir.

En concentrant l'effort sur les routes, le Gouvernement a donc suivi les conclusions du Commissaire à la rénovation rurale, appuyées par le comité de la zone rénovation et largement inspirées par les responsables de la région. Les routes de Bretagne vont absorber en effet les trois quart de l'ensemble des crédits affectés à la région au titre de la rénovation.

Cette option se justifiait par la nécessité de plus en plus évidente de désenclaver la Bretagne pour lui permettre de défendre ses chances dans le Marché Com-

Roch'Armor



Maison JAOUEN

30, rue Saint-Roch
PARIS (1^{er})

VOUS PRÉSENTE

cabans - manteaux - vestes « LE MINOR »
cabigs

burnous

poupées

tissage main

TOUTES LES FAIENCES DE QUIMPER
bijoux "Kelt"

GANTS ET DENTELLES DE PONT-L'ABBÉ

mun, en particulier sur le plan des marchés agricoles. Mais elle se justifiait aussi, on l'a beaucoup moins dit, par le retard invraisemblable des investissements routiers dans la région ouest. Au point où l'on en était, il fallait un véritable coup de force pour remonter la pente, mais la faute en incombe largement, à l'administration des Ponts et Chaussées, au niveau national.

Car au moment où l'on vient d'annoncer très haut le nouvel effort du Gouvernement, il n'est pas possible de laisser l'opinion publique régionale dans l'oubli de ce qui s'est passé il y a cinq ans, à propos du même « désenclavement » de la Bretagne.

L'autoroute oubliée

Qui se souvient de la décision annoncée alors à la télévision par le Gouvernement Debré concernant la superpriorité accordée à l'autoroute de l'Ouest. Aux termes des décisions annoncées alors, l'autoroute devait arriver au Mans pour 1965-66 et se prolonger par une route à deux chaussées vers la Bretagne. M. Buron, alors Ministre des Transports, avait obtenu cette décision du Conseil des Ministres contre l'avis du directeur des routes. Personne ne pourra nier que le successeur de M. Buron, a remis en cause la décision du Gouvernement. La direction des routes n'a tenu aucun compte de ce qui avait été décidé alors et elle a fait passer d'autres autoroutes avant celle de l'ouest (en vertu de la politique des « comptages »). Ce n'est pas parce que la remise en cause de la décision gouvernementale n'a fait l'objet d'aucune publicité que les Bretons doivent l'oublier. Cela ne retire rien à l'effort du Gouvernement

INDUSTRIELS !

EN BRETAGNE, A LAMBALLE (Côtes-du-Nord)

à moins de 4 heures de Paris, par le train,
une zone industrielle équipée vous attend.

LAMBALLE

- Sur la R.N. 12 Paris-Brest.
- Excellente liaison S.N.C.F.
- A 10 minutes de la station balnéaire du Val-André et du port de Dahouët.
- Grandes possibilités de main-d'œuvre masculine et féminine.
- Etablissements scolaires, secondaires et techniques.
- Lotissements et programme de logements.

ZONE INDUSTRIELLE

- 25 hectares par lots.
- Equipement : route, eau, assainissement, électricité H.T. et B.T.
- Téléphone, possibilité d'être relié à voie ferrée.
- Prix de cession du m², compte tenu aide Etat : 6 F.
- Terrain-usine en location-vente.
- Exonérations fiscales.

S'adresser :

Mairie de Lamballe (tél. 61),

Syndicat intercommunal à vocation multiple,

ou

Comité d'expansion économique des Côtes-du-Nord,

Préfecture de Saint-Brieuc (tél. 32-24-01).

d'aujourd'hui, mais il est utile de replacer les choses dans leur contexte.

Si l'on considère seulement la part des crédits routiers accordés le 4 avril qui sont réellement supplémentaires au plan (24,8 millions pour la Bretagne) cela représente le coût de 6 à 8 kilomètres d'autoroutes.

Personne ne pourra le nier, si le Gouvernement avait tenu ses promesses concernant l'autoroute de l'Ouest, l'amélioration des grands axes routiers de la Bretagne elle-même (qui fait l'objet des décisions d'aujourd'hui) pourrait avoir des effets immédiats bien supérieurs ; c'est évident.

8 % de l'objectif

Voilà pourquoi le véritable problème, dans le domaine routier comme dans tous les autres secteurs d'équipement, reste celui d'un *programme pluriannuel*. Si les milieux bretons ont des raisons d'être inquiets par les décisions du 4 avril, c'est dans la mesure où l'on n'a pas engagé l'avenir au-delà de 1968 (en dépit des crédits d'acquisition de terrains).

La modernisation des cinq grands axes routiers visés par les décisions gouvernementales a été chiffrée par l'administration (approximativement) entre 600 millions et 1 milliard de francs actuels dans le cadre de la zone de rénovation ouest. Cette estimation provisoire tient compte de multiples inconnues et notamment le coût des acquisitions de terrains. Retenons pour l'instant le chiffre intermédiaire de 800 millions.

La masse totale des travaux routiers (ordinaires et supplémentaires) qui seront engagés en 1968 va représenter approximativement 60 millions, soit 8 % de l'objectif théorique, lequel répond pratiquement à des besoins immédiats. Tout en étant réaliste, c'est-à-dire en reconnaissant qu'on ne pouvait pas faire plus pour l'année en cours, on est obligé de se demander qu'elles sont les assurances pour l'avenir (même si l'on admet que « les travaux appellent les travaux »).

La Bretagne veut des engagements à long terme

La situation très alarmante de la Bretagne, agricole, maritime et industrielle est liée à une évolution à long terme. Surtout en matière de rénovation rurale, les remèdes aussi doivent être engagés sur le long terme. La région joue actuellement son avenir sur 20 ou 30 ans dans des conditions qui créent le « suspense ».

La Bretagne n'a pas eu sa loi-programme. On lui a donné en échange de mauvaises tranches régionales du plan. On lui accorde aujourd'hui un effort accru dans un domaine « clef », mais sur la base d'un an ! C'est un effort indéniable ; mais ce n'est pas une réponse à la véritable question bien qu'on nous annonce — mais de manière insuffisamment officielle — le renouvellement de cet effort.

D'autant que si l'on sort du domaine routier, les autres mesures accordées dans le cadre de la zone de rénovation n'ont rien de révolutionnaire. Elles constituent, certes, une somme importante de mesures partielles dont certaines peuvent avoir une efficacité locale. Mais elles ne suffiront pas. Les spécialistes ne peuvent pas s'y tromper.

En ce qui concerne les investissements publics, le reste des crédits supplémentaires accordés en Bretagne se répartit entre les divers postes de l'équipement rural et agricole. Cela représente 12,3 millions de francs, c'est-à-dire une augmentation de l'ordre de 10 % des

crédits ordinaires accordés à ce titre en 1968. Il est vrai que les dotations étaient relativement plus élevées dans ce domaine que dans la plupart des autres ; mais cela s'explique aussi par le poids de la Bretagne, dans l'ensemble de l'agriculture française.

On ne peut certes pas reprocher la modestie des crédits de rénovation affectés à l'équipement rural dans la mesure où l'on a accepté de jouer en priorité sur les routes. Mais on peut se demander si l'enveloppe globale est à la hauteur de la publicité qu'on lui a faite.

On notera toutefois, en marge des crédits d'équipement rural, qu'un effort particulier sera fait sur les bourses d'enseignement, effort qui répond aux vœux formulés par les diverses assemblées représentatives de la région.

Et la relance de l'industrialisation

Reste alors l'ensemble des incitations aux investissements privés non agricoles, c'est-à-dire, en pratique, surtout l'industrialisation (1). Il s'agit de mesures d'ordre général qui « élargissent » le régime antérieur :

- prêts directs du F.D.E.S. ;
- crédits exceptionnels pour la promotion d'entreprises artisanales ;
- améliorations du taux des primes de développement et abaissement des conditions de recevabilité ;
- cumul des primes de développement et des primes d'orientation agricole.

On en trouvera le détail en annexe. Que faut-il en penser ?

Notons d'abord que les mesures prises ne constituent pas un programme d'industrialisation. Elles se situent au niveau des moyens, mais les grandes options restent en suspens. Fera-t-on du Finistère une plateforme d'industries de base alimentées par mer ? Développera-t-on les industries chimiques en Bretagne ? Veut-on vraiment créer dans la région une industrie mécanique légère ? Autant de questions que le Gouvernement Debré avait commencé à poser après les événements de 1961 et qui restent toujours sans réponse.

Or dans l'état actuel des choses, l'industrialisation de la région se porte mal. Il y a, il y aura de brillantes exceptions. Mais, même à Rennes, en dépit de tous les espoirs, l'implantation de nouvelles usines ne se réalise pas : en électronique, en dehors des Centres de recherche et des grandes écoles annoncées, Fairschild reste seul comme industrie (jusqu'à nouvel ordre).

Faisons la part des choses : les investissements sont ralentis sur le plan national, le Marché Commun inquiète

les chefs d'entreprises, la région parisienne développe plus que jamais sa propagande (sur l'axe Paris-Le Havre). Mais il reste que le régime d'incitations n'est plus adapté dans sa conception même à l'objectif d'industrialisation de la Bretagne.

Le système est lourd et complexe, en dépit des correctifs qu'on lui a apportés. Mais surtout, il reste asservi à l'organisation centrale des crédits (et à ses critères) qui sont basés sur le refus du risque. Tant qu'il en sera ainsi, l'effet des subventions et des dégrèvements fiscaux en faveur de la Bretagne restera limité.

Une caisse pour la Bretagne

C'est pourquoi, depuis bientôt quatre ans, nous plaidons (sans succès jusqu'à présent) en faveur de la création d'une caisse de développement autonome (c'est-à-dire parallèle au Crédit National) caisse qui pourrait fort bien être alimentée sur fonds d'Etat et soutenir directement les organismes comme la société de développement régional. Tant que cet organisme, ou n'importe quel autre, n'aura reçu pour mission de *prendre des risques financiers en Bretagne* (ce que le système du crédit centralisé refuse de faire) le principal obstacle à l'industrialisation de cette région restera entier.

C'est dire que tout en saluant l'élargissement du régime des primes de développement industriel — spécialement en faveur des industries qui sont déjà installées dans la région — nous ne pouvons pas nous faire trop d'illusions. Il faudra tirer le meilleur parti des nouvelles mesures et ne rien négliger pour cela. Mais la question se pose seulement de savoir combien d'années il faudra encore au pouvoir central pour admettre qu'il n'est pas possible d'industrialiser une région comme la Bretagne sans créer pour cela une véritable caisse autonome et volontairement concurrente du Crédit National (notamment pour soutenir la S.D.R.).

Voilà pour ce qui nous paraît l'essentiel des mesures, adoptées ou non le 4 avril.

C'est une nouvelle étape et il faut savoir reconnaître le mérite de ceux qui se sont battus pour obtenir les résultats d'aujourd'hui et qui continuent à se battre pour les améliorer.

Mais la Bretagne n'a pas encore obtenu son véritable plan de développement à long terme et les moyens financiers correspondants pour l'appliquer.

Georges PIERRET.

Les mesures prises par le comité interministériel

I. - Tableau récapitulatif des crédits 1968 attribués à la zone de rénovation rurale ouest

	Ensemble de la zone Ouest	Bretagne
Travaux routiers	43,9	39,5
Équipement rural et agricole		
dont — Alimentation en eau potable ..	18,4	12,3
— Electrification	4,05	2,0
— Hydraulique agricole	2,05	0,7
— Aménagement des marais de la Vilaine	0,3	0,3
— Remembrement	1,0	1,0
— Elevage	5,8	5,0
— Elevage	5,2	3,3
TOTAL	62,3	51,8

II. - Programme complémentaire de logements

● I. — PROGRAMME DES 2.000 LOGEMENTS REGIONALISES.

Lors de la régionalisation du budget de 1968, il a été décidé d'affecter, en supplément aux dotations normales des régions incluses dans les zones de rénovation rurale, une dotation complémentaire de 2.000 logements prélevés sur les réserves de la Délégation à l'aménagement du territoire et du ministère de l'Équipement.

Il est proposé de répartir cette dotation de la manière suivante :

Zone de rénovation rurale	D.A.T.A.R.		Equipement		TOTAL
	H.L.M. locatives	Primes + prêt	H.L.M. accession	Primes sans prêt	
BRETAGNE	300	100	350	350	1.100*
AUVERGNE	100	210	40	100	450
LIMOUSIN	100	100	50	100	350
Zones de montagne ..	—	50	50	—	100
TOTAL	500	460	490	550	2.000
	960		1.040		2.000

(*) dont, Région de programme Bretagne : 850.

La liste définitive des opérations sera arrêtée par le ministère de l'Equipement et la délégation à l'aménagement du territoire après examen des propositions régionales.

II. — PROGRAMME COMPLEMENTAIRE DE LOGEMENTS AU TITRE DE LA RELANCE ECONOMIQUE.

Une dotation de 10.000 logements supplémentaires a été ouverte au titre du programme de relance économique. Cette dotation est réservée à des opérations pouvant être lancées très rapidement afin d'avoir un effet immédiat sur l'activité du bâtiment. Sur cette dotation, le ministère de l'Equipement propose d'affecter 1.150 logements aux zones de rénovation rurale.

Compte tenu de l'état d'avancement des projets qui ont été recensés dans les trois principales zones, le ministère propose la répartition suivante :

- Zone de Bretagne : 900 logements* ;
- Zone d'Auvergne : 50 logements ;
- Zone du Limousin : 200 logements.

(*) dont région de programme Bretagne : 774 logements.

L'affectation de ces logements relève directement des procédures normales du ministère de l'Equipement qui notifiera aux autorités locales les attributions supplémentaires.

Détails des investissements routiers complémentaires pour 1968

L'action prioritaire à mener en faveur de la zone Ouest intéresse les liaisons routières dont l'aménagement accéléré doit faire l'objet d'un programme global, concernant d'une part les liaisons rapides entre l'Ouest et la région parisienne, d'autre part le réseau primaire régional essentiel.

Ce dernier comporte cinq axes :
AXE NORD : Brest, limite du Calvados par la Bretagne du Nord et le Sud de la Manche.

AXE SUD : Quimper-Nantes par la Bretagne du Sud.

AXE CENTRAL : Châteaulin-Rennes, limite de la Mayenne vers Paris.

AXE OUEST : Quimper-Brest.

AXE EST INTERREGIONAL : Nantes-Rennes-Pontaubault vers Caen.

L'essentiel des crédits accordés au titre de 1968 est concentré sur ce réseau dont la plus grande partie dans les départements bretons (43,9 millions dont 35,9 millions pour la Bretagne).

Millions de Frs

● AXE NORD et ses bretelles :

R.N. 175 et 176. Aménagements sur place aux abords de Villedieu-les-Poëles (Manche)	2,4
R.N. 176. Aménagements sur place entre les limites des Côtes-du-Nord et de la Manche (Ille-et-Vilaine)	0,5
R.N. 176. Aménagements sur place entre Dinan et Lamballe (Côtes-du-Nord)	1
R.N. 176. Rectification et élargissement à 4 voies au sud d'Avranches (Manche)	1,2
R.N. 176. Créneaux de dépassement entre Pontaubault et Avranches (Manche)	0,8
R.N. 12. Aménagements sur place entre les P.K. 91,250 et 93,400 (Ille-et-Vilaine)	0,2
R.N. 12. Aménagements sur place entre les P.K. 27 et 35 - 116,5 et 123,9 (Côtes-du-Nord)	1,85
R.N. 167. Rectification entre Guingamp et Lannion (Côtes-du-Nord)	1,29
R.N. 167. Aménagements sur place sortie Nord de Lannion (P.K. 121,1 à 124,2)	1,55
R.N. 12. Déviation de Morlaix Viaduc (Finistère)	5,4
R.N. 12. Aménagements sur place entre les P.K. 35 et 63 et réfection de chaussée entre Guipavas et Landerneau (Finistère)	0,85
R.N. 12. Déviation de Pont Lagot (Ille-et-Vilaine)	1,8

Etudes d'opérations sur la R.N. 12 dans l'Ille-et-Vilaine 0,36
 Acquisitions de terrains en vue d'opérations sur les R.N. 12 et 164 0,3

● AXE SUD et ses bretelles :

R.N. 165. Doublement de chaussée entre Vannes et Auray (Morbihan)	2,93
R.N. 165. Aménagements sur place entre les P.K. 30,377 et 47,4 (Loire-Atlantique)	3,6
R.N. 24. Aménagements sur place entre les P.K. 6, 4 et 11,4 - 20 et 24 - 33,51 et 34,25 (Ille-et-Vilaine)	0,95
R.N. 24. Aménagements sur place sur 2 sections entre les P.K. 79 et 102 (Morbihan)	0,3
R.N. 24. Aménagements entre Hennebont et Ploermel (Morbihan) ..	1,5
R.N. 24. Déviation de Languidic (Morbihan)	2
R.N. 165. Aménagements sur place entre les P.K. 34,5 et 39,3 (Finistère)	0,5
R.N. 165. Sections de doublement entre les P.K. 18 et 20 - 26 et 28 - 45 et 49 (Finistère)	0,6
Etudes d'opérations sur les R.N. 24 et 165	1,08

● AXE CENTRAL et ses bretelles :

R.N. 157. Aménagements sur place entre les P.K. 44,5 et 46,4	0,7
R.N. 164 bis. Aménagements sur place entre les P.K. 0 et 23 - 65 et 79,2 - 93,5 et 104,87 - 121,58 et 130,5 - R.N. 164 - P.K. 17,4 à 32,7 (Côtes-du-Nord)	5,45
R.N. 787. Aménagements sur place entre les P.K. 11,3 et 13,5 - 22,46 et 31,9 - R.N. 164 P.K. 0 à 2,2 (Finistère)	0,8
Etudes d'opérations sur les R.N. 157, 164 bis	0,125
Acquisitions de terrains sur la R.N. 164	0,01

● AXE OUEST :

R.N. 170. Aménagements sur place entre les P.K. 9,5 et 11,3 - 53 et 54,1 - 65 et 68,5. Section de doublement entre les P.K. 39,1 et 40,1 (Finistère)	1,4
Etudes d'opérations sur la R.N. 170	0,07
Acquisitions de terrains sur la R.N. 170	0,06

● AXE EST :

R.N. 776. Aménagements sur place entre Rennes et la limite de la Manche (P.K. 16,5 à 28 - 32,1 à 34,6) (Ille-et-Vilaine)	1
R.N. 177. Rectifications de virages entre Guichen et Guignen	1
Etudes d'opérations sur les R.N. 137 et 776 (*)	0,125

ANDOUILLES FUMÉES DE BRETAGNE

GROS



1/2 GROS

Etablissements Yves LE PAPE

Fondés en 1919
 Société anonyme au capital de 700.000 Frs
 R. C. Seine 58 B 5547

Siège social, bureau, entrepôts

61, rue Labrouste, PARIS [XV^e]

Tél. : 828-24-03 (VAU)

4, rue Ampère

SAINT-BRIEUC (Cotes d'Armor)

Tél. 33-34-84

SOCIÉTÉ ARMORICAINE DE CIRAGE

ET

PRODUITS D'ENTRETIEN

Tél. : 40-29-77

Siège Social :

31, rue de Dinan

RENNES



Un effort important devra être mené pendant des années pour améliorer les artères de nos bourgades et de nos campagnes.

Acquisitions de terrains sur les R.N.
137 et 776 (*) 0,2
(*) Notamment entre Châteauneuf et Saint-Malo.

III. - Aide aux activités créatrices d'emplois

CREATION DE NOUVEAUX ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS.

Assouplissement des conditions d'attribution de la prime de développement industriel.

Le nombre minimum d'emplois à créer a déjà été ramené de 30 à 20.

Il est abaissé à 6 dans les villes de moins de 15.000 habitants ; à 12 dans les villes de 15.000 à 50.000 habitants.

Le taux exceptionnel de 40 % institué pour Brest en 1967 est maintenu.

EXTENSIONS.

Le taux de la prime est porté de 6 à 10 % du montant d'investissement.

Son attribution était jusqu'ici conditionnée par une augmentation de l'effectif de 30 % avec un minimum de 20 emplois nouveaux.

Désormais, il suffira de + 20 % et 15 emplois nouveaux, ou + 10 % et 50 emplois nouveaux.

CUMUL DE LA PRIME DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE LA PRIME D'ORIENTATION AGRICOLE.

Pour les industries agricoles et alimentaires qui investiront dans les zones de rénovation rurale, un taux de prime d'orientation le plus proche possible du maximum de 20 % sera appliqué.

En cas de cumul de la prime d'orientation agricole et de la prime de développement industriel, le montant maximum de l'aide totale passe de 20 à 25 % (et à 40 % pour les coopératives agricoles).

POSSIBILITE D'OCTROI DE PRETS DU F.D.E.S. pour le financement des investissements industriels primaires sur la tranche spéciale de 250 millions ouverte au titre de la relance économique.

AIDES A L'ARTISANAT.

Les entreprises artisanales travaillant en milieu rural pourront bénéficier, pour leurs investissements, de prêts individuels du Crédit agricole d'un montant maximum de 50.000 F à 3 % jusqu'à 30 ans.

PRIME D'EQUIPEMENT HOTELIER.

Une prime d'équipement hôtelier de 10 % de l'investissement est créée. Plafond : 6.500 F par chambre d'hôtel et 1.500 F par lit de village de vacances.

Conditions d'attribution : équivalent de 10 emplois (deux emplois saisonniers d'au moins 4 mois par an = 1 emploi à plein temps).

IV. - Mesures en faveur de l'artisanat

● Amélioration des conditions de crédit.

Ces améliorations concernent le crédit ouvert aux artisans pour leur installation.

a) Selon le projet de décret qui a été soumis au Conseil d'Etat, le montant maximum des prêts individuels à long terme du Crédit agricole est porté à 50.000 F ; le taux est fixé à 3 % et la durée d'amortissement ne peut excéder 30 ans.

De plus, le bénéfice de ces prêts est accordé aux chefs d'entreprise travaillant en milieu rural et consacrant la majeure partie de leur activité à la satisfaction des besoins des exploitations, institutions et groupements professionnels agricoles. Il n'y a donc pas de condition limitative en ce qui concerne le lieu de résidence des intéressés.

b) Un relèvement identique du plafond des prêts accordés par le crédit populaire est déjà intervenu.

En outre, des instructions doivent être données à cet organisme pour que, dans les zones de rénovation, la durée réelle d'amortissement soit fixée le plus libéralement possible dans la limite du plafond autorisé.

● Zones artisanales.

Il est prévu d'engager à Rodez et éventuellement dans quelques autres localisations favorables, une expérience de création de zones aménagées dont les lots seront exclusivement réservés aux artisans. Le prix des cessions de terrains sera bonifié en application de la décision du comité interministériel d'aménagement du territoire du 22 février 1968. Les résultats financiers de ces opérations, pour les artisans et pour les collectivités locales, feront l'objet d'une attention particulière.

V. - Prime spéciale d'équipement hôtelier

Un projet de décret, examiné par le Conseil d'Etat, institue une prime spéciale d'équipement hôtelier qui remplace la prime de développement industriel dont pouvaient bénéficier certaines entreprises hôtelières.

Son champ d'application géographique, qui sera fixé par arrêté interministériel, doit englober les zones de rénovation rurale et la plus grande partie des zones d'économie montagnarde.

Les investissements donnant lieu à l'attribution de la prime sont ceux qui concernent la création d'établissements hôteliers ou de villages de vacances répondant aux normes en vigueur.

Ne peuvent être retenus que les programmes d'investissements d'un montant hors taxes au moins égal à 700.000 F tendant à la création d'au moins vingt chambres pour les hôtels et d'au moins deux cents lits pour les villages de vacances, et de dix emplois permanents au minimum. Pour ce calcul, deux emplois saisonniers d'une durée au moins égale à quatre mois équivalent à un emploi permanent.

Le montant de la prime est de 10 % des dépenses d'investissement avec un plafond de 6.500 F par chambre d'hôtel et de 1.500 F par lit de villages de vacances.

La somme de cette prime et des autres aides éventuelles de l'Etat, notamment des prêts du F.D.E.S., ne peut excéder, sauf dérogation, 60 % du montant des dépenses d'investissement.

VI. - Régime particulier de bourses d'enseignement

Conformément au principe posé par le décret du 24 octobre 1967 (article 2), un régime particulier de bourses a été mis au point pour les enfants d'agriculteurs, élèves des établissements d'enseignement général ou technique. Une instruction, dont la publication est prévue au Journal Officiel, leur ouvrira le bénéfice des dispositions suivantes :

— une part de bourse supplémentaire attribuée rétroactivement à partir du 1er janvier 1968, à tous ceux qui fréquentent les établissements du second degré (1er et 2^e cycles) ;

— outre cette part et dès la rentrée de 1968, au titre de mesures s'appliquant dans un cadre géographique plus large :

- une deuxième part supplémentaire pour les élèves du 2^e cycle,

- une troisième part pour les internes de ce même 2^e cycle.

Par ailleurs, le pourcentage d'acceptation des demandes, présentées au bénéfice des enfants d'agriculteurs, sera sensiblement relevé : il est prévu de faire passer à 90 % le pourcentage qui est en moyenne de 80 % actuellement.

Ces mesures s'appliquent à l'ensemble des zones de rénovation rurale, zones d'économie montagnarde y compris.

Elles s'inscrivent dans les dotations budgétaires de l'Education nationale, ouvertes pour l'exercice 1968, à concurrence de 11 M F. environ pour ces seules zones, leur incidence étant en cours d'estimation pour le reste du territoire qui sera concerné.

35 années d'enseignement de la
LANGUE BRETONNE
à votre service.

Cours par correspondance

SKOL OBER

30, rue V.-Hugo, DOUARNENEZ

(cours complémentaires oraux dans de nombreux centres)

TOUS CES COURS SONT GRATUITS

Une entreprise bretonne en pleine expansion

les transports Jean PROST

Siège social : 22, rue Claude Bernard, RENNES

- Capital : 8.000.000 F - Effectif : 500 personnes



La Société des Transports Jean Prost est devenue l'une des principales entreprises françaises de transports de marchandises.

La création de la Maison remonte à 1930, date à laquelle la Société « L'Economique » de Rennes demanda à M. Jean Prost d'assurer par route les expéditions destinées à ses succursales.

Mais c'est au cours des dix dernières années que l'entreprise a connu son essor. En effet, c'est à partir de 1957 que les Transports Jean Prost s'orientèrent délibérément vers une activité nouvelle : le transport de colis de détail par lignes journalières.

Après avoir ouvert un service rapide quotidien Rennes-Paris et vice-versa, qui connut très vite la faveur du public, la Société conçut et mit en place un réseau complet de lignes régionales journalières reliant directement Rennes aux principales villes de la région ouest : Alençon, Angers, Brest, Caen, Granville, Laval, Le Mans, Lorient, Morlaix, Nantes, Quimper, Saint-Brieuc, etc.

Au départ et à destination de chacun de ces centres, les Transports Jean Prost assurent des circuits réguliers de ramassage et de livraison dans les plus petites localités rattachées à ces centres. Le réseau ainsi constitué permet aujourd'hui de desservir, dans des conditions de délai exceptionnellement bonnes, les douze départements qui constituent les régions de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire.

Ce réseau est d'autre part raccordé par des liaisons régulières directes avec Rouen et la Haute-Normandie, Paris et la Région Parisienne, Tours et le Centre de la France, Lyon et le Sud-Est, et d'une manière plus générale l'ensemble du territoire français.

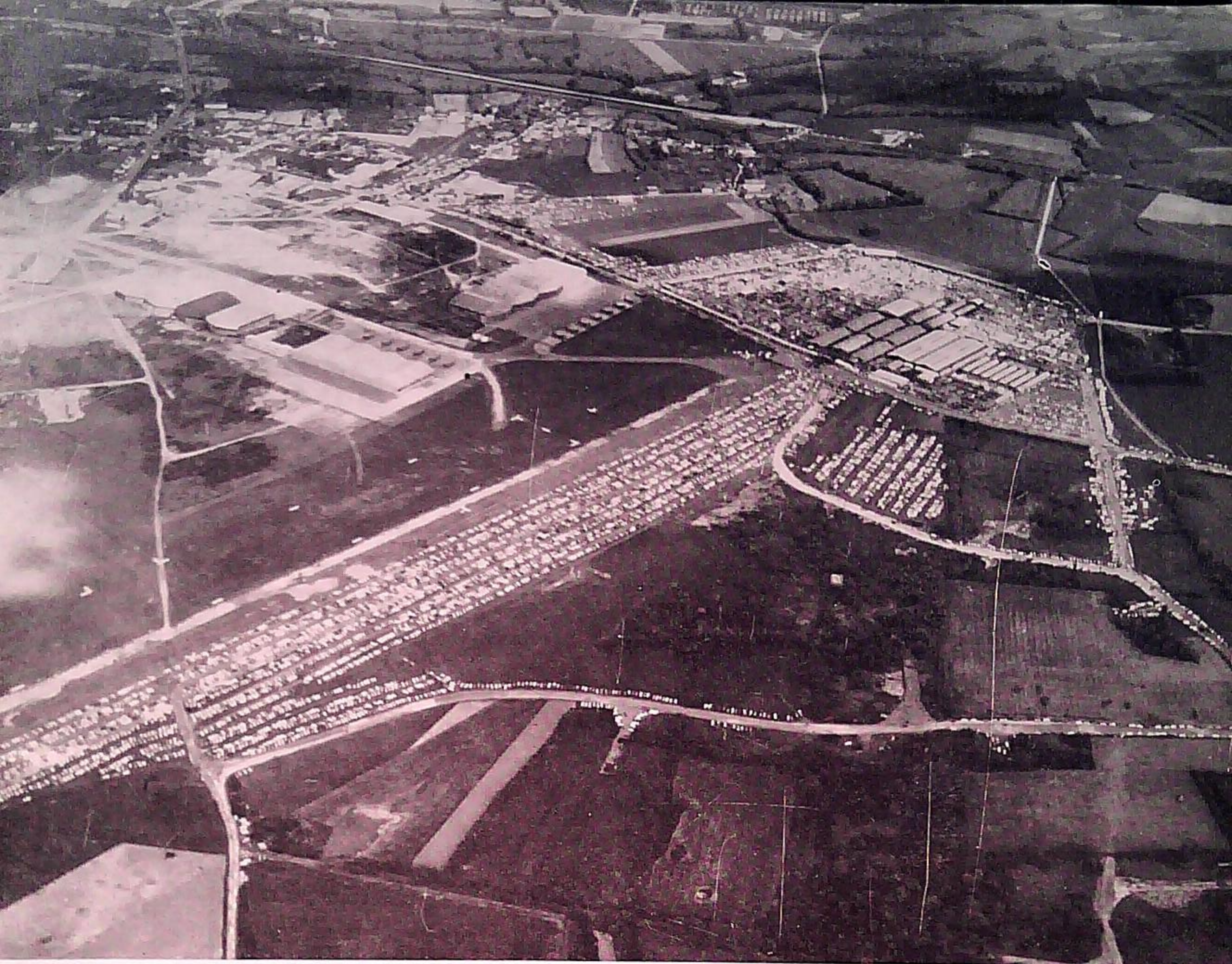
Parallèlement à l'accroissement de leur trafic de détail, les Transports Jean Prost ont développé une très importante activité de transports à la demande par lots et par camions complets (10 et 20 tonnes).

Aujourd'hui, ils peuvent offrir à leur clientèle la gamme complète des activités de transport :

- Services réguliers pour envois de détail ;
- Transports à la demande en plateaux, bennes et citernes ;
- Déménagements et garde-meubles ;
- Manutention de charges lourdes ;
- Transports de masses indivisibles hors gabarit routier ;
- Agence de voyages ;
- Agence en douane.

L'ensemble de ces services occupent actuellement près de 500 personnes (4 fois plus qu'en 1956 — 2 fois plus qu'en 1962).

Disposant d'agences dans dix villes de l'ouest, d'un parc de 400 véhicules, les Transports Jean Prost offrent un service complet, très apprécié des entreprises industrielles et commerciales de la région et constituent un atout précieux pour les firmes désireuses de se décentraliser dans l'ouest.



TROIS PRINCIPALES VEDETTES A LA foire-exposition de Rennes:

✻ *l'agriculture* ✻ *les travaux publics* ✻ *les vacances*

Créée en 1922, la foire-exposition de Rennes a dû quitter le centre de la ville en 1963 pour venir s'établir provisoirement sur l'aérodrome de Rennes St-Jacques.

Loin de lui être préjudiciable, ce déplacement allait lui donner un nouvel et magnifique essor et la hisser parmi les toutes premières foires françaises.

Cet essor est concrétisé par une surface et un nombre d'exposants qui ont doublé en seulement six années.

1963 : 50.000 m² ; 700 exposants

1968 : 110.000 m² ; 1.200 exposants.

Deux facteurs primordiaux ont favorisé cette réussite :

- l'espace mis à la disposition des firmes et des constructeurs qui ont la possibilité d'exposer et de mettre en valeur toute la gamme de leur production.
- les voies de communication à la foire, toutes fléchées et gardées, qui permettent aux visiteurs un accès rapide et aisé, mais égale-

ment la certitude de pouvoir garer leurs véhicules dans l'immense parking aménagé à l'entrée principale.

Voici, en quelques chiffres, la physionomie de la Foire de Rennes, en 1968 :

Surface totale : 11 hectares

Surface couverte : 17.000 m²

Nombre d'exposants : 1.200 (dont 155 proviennent de 20 nations étrangères).

HUILES ARMOR-UNIL

pour L'INDUSTRIE
et L'AUTOMOBILE

Jean LANGLOIS, Ingénieur-chimiste
B.P. 299 - RENNES-SAINT-JACQUES - (Usine de la Pilate) - Tél. 40-54-61.

Ordinateur collectif pour les entreprises rennaises

La Fédération interprofessionnelle des industries et activités assimilées d'Ille-et-Vilaine et le Centre régional de productivité de Bretagne ont créé une association destinée à mettre en place et gérer un ordinateur collectif. Il s'agit du Centre interprofessionnel de traitement de l'information de Rennes (C.I.T.I.R.) qui rendra plus compétitives les entreprises adhérentes et contribuera ainsi à l'essor économique de la région.

PATRONS BRETONS

- achetez breton...
- achetez Hennebont

■ A Rennes... " La Vie Bretonne " : 7, place de Bretagne

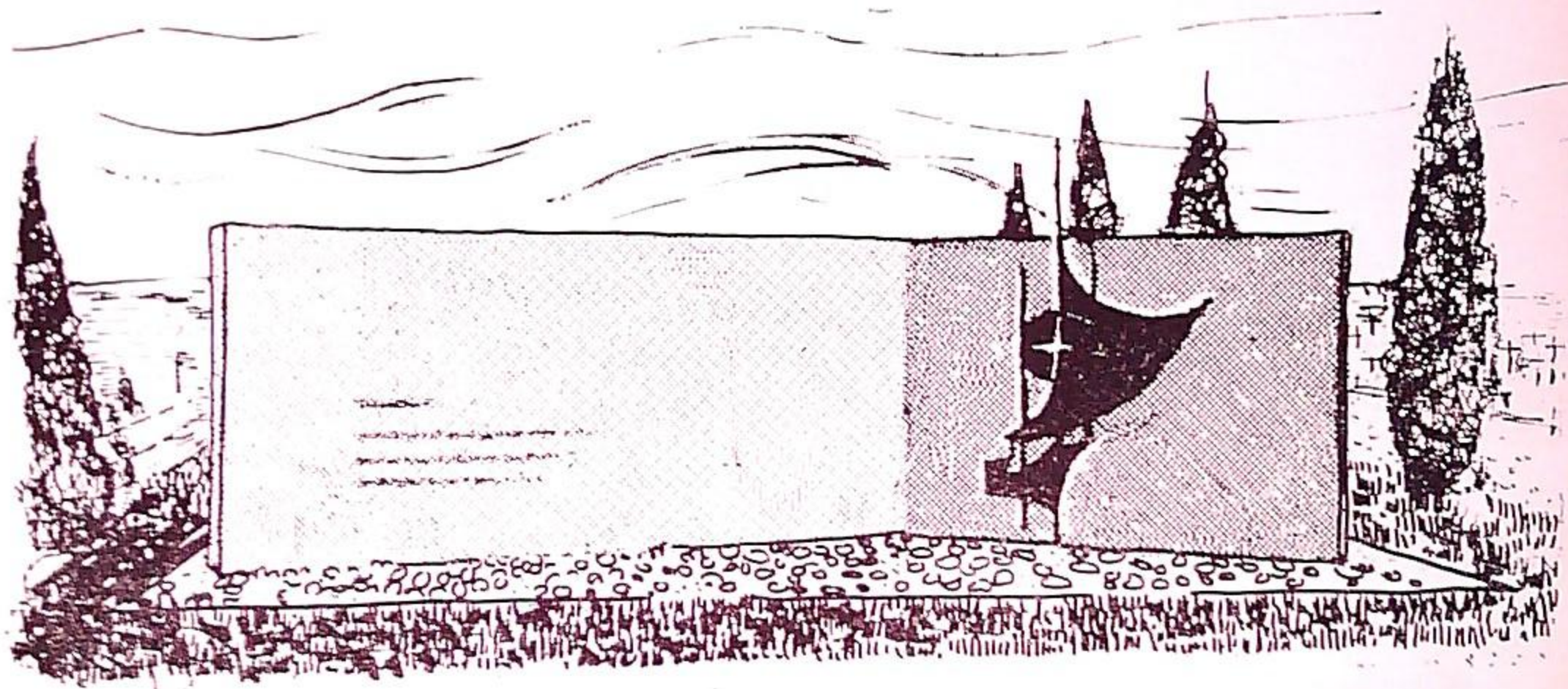
BANQUE DE BRETAGNE

Société Anonyme au capital de 8 millions de francs
dont le siège social est à

RENNES, 18, Quai Duguay Trouin
32 Agences en Bretagne

Nombreux bureaux périodiques

La banque de votre région



« A nos morts d'outre-mer. N'oublie pas les tombes de tes pères, les frères disparus, les morts anonymes, le pays perdu. Que ce mémorial nous garde tous unis »... Cette émouvante inscription gravée dans la pierre illustre l'esprit du monument érigé à Rennes, dans le cimetière de l'est, et conçu par Noël Pasquier.



LE BIHAN et LE MOUEL

**Fermetures
pour le bâtiment**

35 - RENNES

La foire de Rennes

→
La foire de Rennes rayonne sur 12 départements et reçoit environ 350.000 visiteurs en dix jours, à raison de 75 % de ruraux et de 25 % de citadins.

Ces visiteurs ont à leur disposition quatre restaurants ainsi que tous les services publics dont ils peuvent avoir besoin (banque, P.T.T., Croix-rouge, jardin d'enfants, etc.).

Parmi les exposants, deux grandes branches prédominent : le matériel agricole et le matériel de travaux publics.

Le matériel agricole représente sans conteste la section la plus importante, puisque plus de 350 constructeurs français et étrangers y

exposent leur production qui s'étale sur plus de 50.000 m².

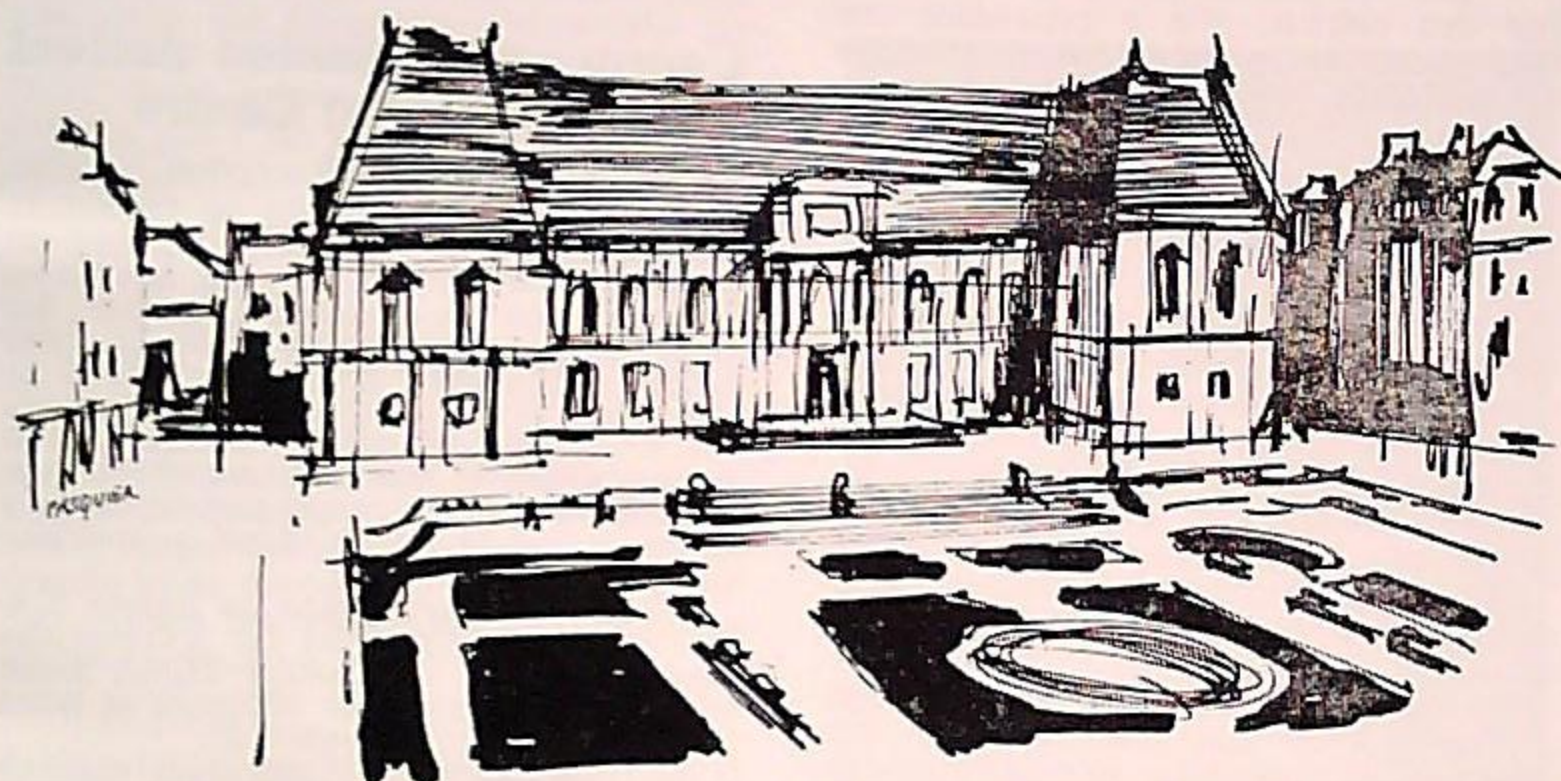
Première foire agricole de France

Cette présentation impeccable, la valeur du matériel et de l'outillage exposé a permis à la foire de Rennes, et selon l'avis même des grands constructeurs le titre envié de : « première Foire Agricole de France ».

L'industrialisation de toute la Bretagne et la situation géographique de Rennes font que les constructeurs de matériel de travaux publics et de bâtiments, comprenant l'importance de cette foire, y viennent de plus en plus nombreux réa-



Rennes — La maison de Du Guesclin (dessin de Noël Pasquier).



Rennes — Le Palais du Parlement (dessin de Noël Pasquier).

lisant ainsi par leur imposante présentation de matériel un véritable salon qui rivalise d'importance avec la section agricole.

Une troisième branche d'activité commerciale s'est développée depuis trois années : il s'agit du camping-caravaning et du nautisme. L'époque même où se situe la Foire favorise d'ailleurs l'achat de ce matériel.

Pour terminer précisons encore que la présence officielle de l'O.R.T.F., des postes et télécommunications, de la Société nationale des chemins de fer français, de l'Electricité de France, de l'armée de terre, de la marine, de la gendarmerie, de la Cie Républicaine de Sécurité contribuent efficacement à l'organisation parfaite de cette grande manifestation.

Strafor

premier spécialiste
de l'équipement métallique

MOBILIER DE BUREAU
RAYONNAGES EN ACIER
POUR TOUS MAGASINAGES
CLOISONNEMENTS MOBILES
CLASSEMENT - ORGANISATION

LORIN ORGANISATION
3, QUAI LAMENNAIS - RENNES - Tél. 40-69-57
MAGASINS A ST-BRIEUC
DINAN
LAVAL

LA PETROCHIMIE SUR LA LOIRE

Ses conséquences sur l'économie régionale

La pétrochimie traite actuellement plus de 10.000 produits. Il s'agit des produits de : 1ère génération : produits raffinés ; 2° génération : produits traités à l'extérieur ; 3° génération : produits manufacturés : matières plastiques.

EVOLUTION DE LA PETROCHIMIE

La grande base de la chimie était le charbon, qui disparaît au rythme rapide de 4 % par an. Le pétrole a pris la relève, en particulier depuis que la technique a permis de libérer les valences libres du carbone.

Les produits de la pétrochimie ont d'abord été des produits annexes issus du raffinage du pétrole brut : pétrochimie de **CONVERSION**. Donges en est un exemple significatif.

Un second type de pétrochimie est récemment apparu : la pétrochimie **VOULUE**.

LES DIFFERENTES BRANCHES DE LA PETROCHIMIE

Les quatre secteurs :

- Les hydrocarbures non saturés (oléfines) : pétrochimie de **MASSE** conduisant aux engrais, fibres synthétiques et matières plastiques.
- Les aromatiques (benzène, toluène...) conduisant au téral, goudrons, etc.
- Pétrochimie de l'hydrogène : ammoniac et engrais.
- Pétrochimie des paraffines : très facile (40 à 50 % dans le pétrole), mais il faut les séparer, ce qui est une opération onéreuse.

Importance des sources :

Actuellement, 2 % des pétroles servent de bases à la pétrochimie et les prévisions pour l'an 2000 portent ce chiffre à 6 %.

Taux de croissance :

- Matières plastiques : 17,8 %.
- Fibres synthétiques : 14 %.
- Caoutchouc synthétique : 13 %.

UN APPEL AUX AUTEURS BRETONS.

Mme Jacqueline H. Osterwald, qui est d'origine bretonne, publie une intéressante revue de science-fiction et de fantastique : « *Lunatique* » ; elle y a déjà accueilli de nombreux Bretons, d'Anatole Le Braz aux auteurs contemporains. Elle serait heureuse d'y insérer les textes de nos compatriotes. Faites-nous vos propositions : 5929, Sauerbrunnstrasse, Deutschland.

- Engrais azotés : 8,3 %.
 - Détergents : 11,3 %.
- Les taux de croissance annuelle sont donc de l'ordre de 10 à 15 %.

LES RAISONS DU DEVELOPPEMENT DE LA PETROCHIMIE

— Besoins de l'industrie en matières plastiques et caoutchouc synthétique, par exemple dans l'industrie automobile.

— Grandes disponibilités des matières premières : les dernières prévisions indiquent des réserves de pétroles pour plusieurs siècles.

— Elevation rapide du niveau de vie : la matière plastique est une marchandise bon marché moins chère que les matériaux nobles.

— Elle n'a pas encore trouvé la stabilité des métaux, elle a cependant une très grosse facilité de traitement (poulage et moulage).

LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA PETROCHIMIE

90 % de cette industrie se situe à l'est de la ligne Seine-Rhône. La répartition s'est faite en fonction des critères naturels et les unités de production se sont dirigées vers les zones les plus denses industriellement. Pour donner ses chances à l'Ouest, il faut donc créer un « climat » qui incite les industries pétrochimiques à se déplacer vers notre région.

Pour que la pétrochimie se centrifuge, il faut que se crée dans la région une industrie de l'utilisation des métaux bruts produits par ces unités. En effet la pétrochimie doit répondre à un certain nombre de contraintes techniques et financières : il faut amortir rapidement les installations pour couvrir le risque de l'obsolescence malgré la nécessité fréquente de baisser les prix. De plus, la pétrochimie se doit de regrouper ses ressources pour une meilleure rentabilité.

Telles sont, avec la nécessité de développer les exportations, les conditions favorables à la création d'un climat économique « attractif ».

Pour répondre à ces contraintes, il faut donc que les industries développent la vocation pétrochimique de la région et surtout assurent le passage de la pétrochimie de première génération qui se caractérise par un coefficient d'investissement particulièrement élevé à la pétrochimie de la seconde génération qui emploiera mieux les ressources en main-d'œuvre de notre région.

LES MOYENS DU DEVELOPPEMENT DE LA PETROCHIMIE

Le développement repose sur une concentration entre les pouvoirs publics d'une part représentés par la Datar et ses

organes annexes, l'OREA, et le GETIMO, qui ont pour mission de définir à la fois le contenant et le tissu industriel de l'Ouest, et les représentants des entreprises locales d'autre part.

Un rapport sur les perspectives de la pétrochimie dans l'Ouest, rapport qui vient d'être remis aux représentants des pouvoirs publics manifeste déjà cet esprit de collaboration administration-entreprise.

La décision ne dépend plus désormais que des instances administratives régionales et nous espérons qu'elle ira dans le sens d'un développement encore accru de cette industrie de l'avenir que constitue la pétrochimie.

Pierre BOUYON.

L'aéroport de Nantes devient le plus important Centre Fokker de France

Cette année, le 1er avril a marqué un double démarrage : d'une part, la reprise de la liaison Nantes-Bordeaux par Air Inter qui met Château-Bougon à une heure de Maignan, d'autre part, la création d'une desserte postale aérienne entre Nantes et les régions du sud-ouest et du sud-est (passant par Poitiers, Bordeaux, Clermont-Ferrand), ce qui permet un gain de temps de 24 heures dans la distribution du courrier.

Dans un premier temps, la liaison postale est assurée par des DC 3 remplacés rapidement par des Fokker 27. Air Inter va également remplacer Viscount et Nord 26 par ces mêmes Fokker 27.

Air Inter assurera l'entretien mécanique non seulement de ses propres Fokker mais encore de ceux de l'aéropostale de nuit. L'aéroport de Nantes deviendra ainsi le centre Fokker le plus important de France.

Groupement d'urbanisme fougères

Le groupement d'urbanisme de Fougères a été créé et comprend les communes de Fougères, Beaucé, Laignelet et Lécoussé.

Nouvelle usine pour Morlaix

La Société d'études et de réalisation d'objets métalliques (SEROM), spécialisée dans la fabrication d'emballages, a décidé la décentralisation sur la zone industrielle de Morlaix (Finistère) de son usine de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Les travaux de construction commenceront en juin. La mise en service est prévue pour la fin de cette année et, en juin 1980, la société emploiera 150 personnes, dont 80 % de main-d'œuvre féminine.

Bilan et perspectives de l'emploi dans les Côtes-du-Nord

DÉPARTEMENT breton le plus peuplé il y a un siècle, les Côtes-du-Nord ont connu une forte régression au point de vue démographique, à tel point que tous les départements limitrophes l'ont devancé et qu'ils constituent le seul département de la région « Bretagne » à avoir enregistré une diminution de sa population entre les deux derniers recensements.

Ce déclin démographique n'est pas imputable à un faible taux de natalité, mais à une intense émigration qui touche les classes jeunes de la population. Ces mouvements migratoires entraînent un appauvrissement du département et de grosses difficultés pour asseoir son équilibre économique.

L'économie des Côtes-du-Nord se caractérise, en effet, par une agriculture engagée dans un processus irréversible de profondes mutations et une industrie à l'état embryonnaire. La nécessité d'obtenir des gains de productivité dans l'agriculture entraîne une modification des structures et par contre-coup une réduction des effectifs employés dans ce secteur. Par un phénomène d'induction, le mouvement se répercute sur le milieu rural dans son ensemble et atteint aussi bien les artisans que les commerçants qui sont condamnés à disparaître par suite de l'amenuisement de leur clientèle. En ce qui concerne l'industrie, sa capacité d'absorption en main-d'œuvre est très limitée et ne permet pas dans l'état actuel des choses d'offrir un emploi à tous les actifs disponibles.

L'évaluation de la population active

De 1962 à 1970, un certain nombre d'actifs disponibles vont apparaître sur le marché de l'emploi. Ces actifs proviennent d'une part de la croissance naturelle de la population active et d'autre part de la réduction des emplois agricoles.

De 1962 à 1970, l'évolution naturelle de la population active (sans migration) doit se traduire par une augmentation de 9.000 actifs, dont 5.500 hommes et 3.500 femmes. Cela signifie que, chaque année, la population active s'enrichit de près de 1.000 éléments supplémentaires qui entrent en activité et cherchent un emploi. Les 3/4 de ces actifs sont issus du milieu rural et ne peuvent trouver de débouchés sur place ; il leur faut donc se diriger vers les villes qui voient se poser de difficiles problèmes en ce qui concerne les structures d'accueil et les activités nouvelles susceptibles d'absorber cette main-d'œuvre excédentaire.

L'absorption de ces nouveaux actifs pose donc un problème qui se complique singulièrement lorsqu'on y adjoint le contingent supplémentaire d'actifs disponibles à la suite de la dépopulation agricole.

Il faudrait 2.500 emplois nouveaux par an

L'évaluation des actifs disponibles conduit à prévoir chaque année l'arrivée sur le marché de l'emploi d'un fort contingent d'actifs excédentaires dont le maintien dans le département est subordonné à la création de nouveaux emplois, tant dans le secteur secondaire que dans le secteur tertiaire.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, on peut admettre comme base de calcul une extrapolation des résultats enregistrés entre 1954 et 1962. En retenant cette hypothèse, nous appliquons aux effectifs du tertiaire (65.000) un taux de croissance de 8,5 % sur la période 1962-1970, soit



par P. LAVENANT

Le comité d'expansion économique et de productivité des Côtes-du-Nord dont le secrétaire général est M. P. Lavenant a réalisé une intéressante étude sur le problème de l'emploi dans les Côtes-du-Nord dont nous présentons des passages essentiels.

une augmentation des actifs de l'ordre de 700 par an pour ce secteur.

Cela signifie que l'arrêt du processus d'émigration est conditionné par la création annuelle de 2.500 emplois supplémentaires en moyenne dans le secteur industriel.

La mobilité ne doit pas jouer à sens unique

Les impératifs d'une mobilité géographique de la main-d'œuvre sont fréquemment invoqués pour justifier les départs massifs hors de la région. Il est évident qu'une certaine mobilité est nécessaire pour éviter sur le plan national la rigidité du marché du travail et la cristallisation des structures industrielles.

Mais il est bon d'insister sur le fait que cette mobilité ne doit pas jouer à sens unique. En partant d'une saine conception de l'aménagement du territoire, il est difficile d'admettre que les flux migratoires ont pour résultats de tarir le réservoir de main-d'œuvre que représentent les Côtes-du-Nord en vidant le département de toute sa substance.

Comme le faisait remarquer M. Olivier Guichard (1), « sans doute dans les conditions économiques actuelles, ces importantes migrations sont-elles inévitables. Mais dans certaines zones, il y a un seuil au-delà duquel toute économie quelle qu'elle soit devient impossible, un seuil au-delà duquel la terre, naguère entretenue, façonnée par l'homme, s'achemine non vers la nature comme on pourrait s'y attendre, mais vers le désert ».

Attention à la désertification

Dans ces conditions l'ancien Délégué général à l'Aménagement du Territoire n'a-t-il pas précipité, en ce qui concerne la Bretagne intérieure du moins, ce mouvement de désertification en axant toute sa politique d'Aménagement sur la priorité des investissements publics en faveur de Métropoles régionales ?

Or, la Bretagne est particulièrement choyée puisqu'elle dispose de deux cités privilégiées, Nantes et Rennes, dont le rôle serait de servir de « rideau de fer » à l'exode breton et de le détourner de la Région parisienne.

Que les Bretons des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère aillent à Rennes, à Nantes ou à Paris, l'effet sera le même sur la « désertification » de ces départements. Le déséquilibre ne fera que s'accroître pour les collectivités exsangues, dont les efforts d'investissements pèsent chaque jour davantage sur une population active en constante régression.

(1) M. Olivier Guichard. « Revue 2000 ». Numéro spécial sur les Parcs régionaux. Septembre 1967.

Pour un « aménagement » propre à la Bretagne

L'aménagement de la Bretagne, compte tenu de sa configuration géographique et de ses caractères ethniques, devrait être traité différemment du reste du pays. Sans nier l'importance des métropoles telles que Nantes et Rennes, dont le développement est indispensable sur le plan national et régional, la Bretagne a toujours été un pays de villes secondaires très actives, dont l'influence s'étend sur un rayon de 60 km environ et auxquelles il fallait donner les mêmes chances d'épanouissement.

C'était la meilleure façon de résoudre, à moindres frais, l'exode breton et éviter la « désertification », ainsi que le prouve l'industrialisation récente de certaines villes comme Loudéac et Lannion, pour ne citer que les Côtes-du-Nord.

La Délégation à l'Aménagement du Territoire elle-même ne l'a-t-elle pas admis en cherchant une compensation par une politique d'incitation financière à la décentralisation accentuée, en faveur de certaines villes comme Brest et Lorient ?

Mais on voit très mal comment s'intègre le département des Côtes-du-Nord dans un tel contexte, étant donné que la

majeure partie de son territoire se trouve à l'écart des zones d'attraction de Rennes, Brest et Lorient. Dans ces conditions, le problème reste entier et la main-d'œuvre excédentaire ne pouvant être fixée sur place se dirige, non vers ces trois villes déjà saturées par la main-d'œuvre environnante, mais vers l'agglomération parisienne.

Le département le plus déshérité

Les Côtes-du-Nord, à qui peut être décerné le titre de département le plus déshérité et le plus oublié, se voient pénalisées dans l'octroi des primes de développement aux entreprises créant de nouveaux emplois. La différence de taux entre les villes des Côtes-du-Nord et Brest ou Lorient introduit une véritable discrimination qui aggrave le handicap du département et contrarie les efforts fournis par les collectivités locales en faveur de l'industrialisation.

Dans ces conditions le problème de l'emploi demeure vital pour les Côtes-du-Nord. Il devra être résolu rapidement si l'on ne veut pas compromettre définitivement l'équilibre économique d'un département qui fut le plus peuplé de Bretagne.

Compte tenu de l'accélération des mutations que connaît le secteur agricole, des mesures aussi urgentes que celles qui sont prises en faveur des zones de reconversion s'imposent afin d'éviter de précipiter le déclin économique du département, qui le placerait rapidement au même rang que la Creuse ou la Lozère.

Pour une véritable politique d'entraînement

Le département peut-il fonder quelques espoirs dans l'application du décret du 26 octobre 1967 sur la rénovation de certaines zones à économie rurale dominante ? Dans sa déclaration d'intention, le ministre chargé de l'Aménagement du Territoire envisage de faire accorder à ces zones : des priorités à prévoir dans le budget régionalisé pour les infrastructures, l'octroi d'aides complémentaires, l'assouplissement des règles usuelles de financement public de crédit, le concours éventuel du F.I.A.T., etc.

Les Côtes-du-Nord ne peuvent se contenter du régime préférentiel pour l'indemnité viagère de départ, ni d'un régime spécial de bourses aux enfants d'agriculteurs. Elles ont besoin d'une véritable politique d'entraînement, la définition d'un programme cohérent fondé sur une modulation des créations d'emplois en fonction des besoins connus. Elles accepteraient volontiers, par exemple, l'extension de la localisation de certaines activités tertiaires à l'une de leurs villes alors que ces activités sont réservées uniquement aux métropoles régionales, ne serait-ce que pour donner des emplois aux enfants d'agriculteurs titulaires de bourses ou aux milliers de jeunes lycéens au sortir des écoles et qui, le moment venu, iront prendre de concert le train de l'exode.

Le problème se pose actuellement en termes très simples. Comment absorber dans le département des Côtes-du-Nord une proportion raisonnable des 12.000 personnes qui vont apparaître dans les trois prochaines années sur le marché du travail ?

Z.U.P. à Saint-Brieuc

Une Z.U.P. dite du quartier de la Croix-Saint-Lambert, va être aménagée sur le territoire de la commune de Saint-Brieuc. La commune est bénéficiaire du droit de préemption.

Pour l'exploitation du kaolin

Une zone spéciale de recherches et d'exploitation de carrières de kaolin vient d'être délimitée. Cette zone qui s'étend sur les Côtes-du-Nord et le Finistère comprend les périmètres de Berrien (1.000 km²), de Guingamp (150 km²) et de Montcontour (535 km²).

Un collège de médecine des hôpitaux de Brest

Un collège de médecine des hôpitaux vient d'être créé à Brest, dans le but de grouper les médecins civils et militaires, publics et privés de Brest et du Finistère afin de promouvoir leur perfectionnement et leur enseignement post-universitaire, de regrouper et de coordonner les activités médicales, scientifiques et techniques en vue de leur diffusion, d'organiser des congrès scientifiques...

PERSPECTIVES DE POPULATION

MASCULINE DES COTES-DU-NORD

Année de naissance	Age au 1-1-63	Age au 1-1-66	Age au 1-1-71	Effectifs au			Actifs au		
				7-3-62	1-1-66	1-1-71	1-1-63	1-1-66	1-1-71
1962-68	0-4	3-7	8-12	17 940	24 600	24 550			
1957-53	5-9	8-12	13-17	22 120	22 075	22 010			3 300
1952-48	10-14	13-17	18-22	24 360	24 295	24 150		5 350	22 200
1947-43	15-19	18-22	23-27	20 240	20 130	19 960	11 750	18 500	19 320
1942-38	20-24	23-27	28-32	15 140	15 030	14 880	13 970	14 550	14 430
1937-33	25-29	28-32	33-37	13 720	13 610	13 440	13 280	13 200	13 010
1932-28	30-34	33-37	38-42	16 220	16 040	15 770	15 730	15 530	15 280
1927-23	35-39	38-42	43-47	17 360	17 100	16 680	16 800	16 550	15 930
1922-18	40-44	43-47	48-52	15 820	15 420	14 800	15 310	14 760	13 910
1917-13	45-49	48-52	53-57	11 730	11 600	10 800	11 250	10 650	8 720
1912-08	50-54	53-57	58-62	15 900	14 970	13 570	14 950	12 310	9 230
1907-03	55-59	58-62	63-67	15 600	14 290	12 390	12 820	9 720	6 140
1902-1898	60-64	63-67	68-72	13 630	12 030	9 700	9 300	5 960	3 250
1897-1893	65-69	68-72	73-77	8 330	6 880	4 880	4 150	2 310	
1892-1888	70-74	73-77	78-82	5 580	4 060		1 870		
1887-1883	75-79	78-82	83 et +	4 580	2 700				
1882	80 et +	83 et +		2 640	1 050				
et av							141 190	139 290	144 700

EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIES DE 1961 A 1966

(ETABLISSEMENTS AFFILIES A L'ASSEDIC)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	Variations 1961-1966
Industries extractives	1 180	1 230	1 340	1 302	1 306	1 233	+ 4,5 %
Industries métallurgiques et mécaniques	3 421	2 792	4 137	4 295	4 512	4 683	+ 36,8 %
Construction électrique	85	97	109	116	226	599	+ 530,0 %
Matériaux de construction	883	896	732	797	817	900	+ 35,7 %
Chimie, caoutchouc	208	279	456	535	631	799	+ 284,0 %
Industries alimentaires	1 732	2 081	2 081	2 247	2 760	3 016	+ 71,0 %
Textiles - habillement	897	865	1 048	950	991	1 045	+ 16,5 %
Cuir et peaux	216	248	297	342	334	285	+ 10,8 %
Bois et ameublement	1 072	1 308	1 570	1 743	1 636	1 693	+ 57,9 %
Papier - carton	1 316	1 316	220	154	76	76	- 68,2 %
Industries polygraphiques	343	361	372	361	374	390	+ 13,7 %
Industries diverses	720	584	631	764	739	879	+ 20,3 %
Total :	10 927	12 000	13 013	13 706	14 402	15 598	+ 42,7 %
Bâtiment et travaux publics	7 634	8 700	9 574	10 350	10 916	11 723	+ 53,5 %
TOTAL GENERAL :	18 561	20 702	22 587	24 056	25 318	27 321	+ 47,1 %

(Sources Statistiques ASSÉDIC)

Les exportations bretonnes de produits végétaux en 1967

A partir des renseignements fournis par les statistiques mensuelles du service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité (brigade des produits horticoles et avicoles), nous avons cherché à présenter l'ensemble des exportations bretonnes de produits végétaux pour l'année 1967.

Contrairement aux années précédentes, ces chiffres ne concernent malheureusement que les quatre départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. En effet, depuis janvier 1967, les exportations de Loire-Atlantique sont englobées dans celles des Pays de la Loire. La différence est d'ailleurs négligeable et ne porte guère que sur les pommes de table et les carottes.

Aux tonnages indiqués, il faudrait ajouter les exportations de plants de pomme de terre que nous n'avons pu obtenir avec une précision suffisante. En 1967, ces expéditions ont dépassé 70.000 T., réparties sur une trentaine de pays, du bassin méditerranéen surtout.

I — Répartition des exportations (tableau I)

★ Répartition entre produits :

Le gros des exportations (90 %) a porté sur deux produits :
 — le chou-fleur : 53 % du total ;
 — les pommes de terre (plant non compris) : 37 %, tandis que les 10 % restants se répartissent entre 14 produits.

A noter que les exportations de chou-fleur et d'artichaut représentent la presque totalité des expéditions françaises et celles d'oignons, plus des trois quarts.

★ Répartition entre pays destinataires :

Les exportations ont été dirigées :
 — pour 65 %, sur nos partenaires de la C.E.E. ;
 — pour 34 %, sur les pays tiers, et la part de la zone franc a été presque nulle.

Deux acheteurs, l'Allemagne de l'Ouest et la Grande-Bretagne, se sont partagés, presque à égalité (à 1.000 T. près) 53 % des tonnages expédiés.

Deux autres acheteurs, l'Italie et l'Espagne, ont absorbé 96 % de nos livraisons de pommes de terre de conservation.

Enfin, l'ensemble des pays scandinaves (Danemark, Finlande, Norvège et Suède) n'a reçu que 1.730 T. (soit 1 %, à peine, du total exporté), c'est-à-dire moins que la Suisse seule (1.830 T.).

Comparaison avec les autres régions :

Avec un total de 173.510 T., soit plus du quart des exportations françaises de produits végétaux (672.700 T.), la Bretagne se situe au premier rang des régions exportatrices devant :

- Provence-Côte d'Azur (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse) : 158.770 T. ;
- Languedoc (Aude, Gard, Hérault, Lozère) : 47.910 T. ;
- Midi-Pyrénées (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne) : 40.250 T. ;
- Aquitaine (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses Pyrénées) : 39.880 T. ;
- Nord (Nord, Pas-de-Calais) : 39.180 T. ;
- Basse-Normandie (Calvados, Manche, Orne) : 35.850 T. ;
- Picardie (Aisne, Oise, Somme) : 35.460 T. ;
- Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie) : 32.790 T. ;
 etc.

II — Evolution des exportations (tableau II)

D'une année à l'autre, les variations sont importantes : l'évolution des exportations reflète celle de la production, et celle-ci est particulièrement sensible aux variations climatiques.

La tendance généralement est pourtant à l'accroissement et, aussi, à une relative diversification avec l'apport de produits maraîchers (concombres, melons, salades, tomates).

H. SIMONOT.

**Vive
eau**

Pierre Braunberger a produit un très beau film en couleurs : « Vive eau » qui présente les derniers pêcheurs à pied de la baie du Mont-Saint-Michel (du côté breton) ; ce court-métrage a été présenté par Marc Allégret au festival international du film d'expression française à Dinard. Des images artistiques, une musique prenante avec Alan Stivell à la harpe celtique font de cette œuvre une réflexion poétique sur un pays où l'homme a encore le privilège de pouvoir méditer en communion avec la nature. (Notre photo : une pêcherie).



ATELIERS

MOTELEC

Fondés en 1947

34, rue Emile-Zola
SAINT-BRIEUC
Tél. 33-08-63

Bobinages et réparations

DE TOUTES MACHINES ELECTRIQUES

CONSTRUCTIONS

CHARGEURS D'ACCUS

4 amp. — 6 - 12 volts

CELTELEC

TRANSFOS — AUTO TRANSFOS — TRANSFOS SECURITE
ET TOUS BOBINAGES A PARTIR DE 15/100

Prix étudiés — Travaux soignés

TABLEAU I — EXPORTATIONS BRETONNES DE FRUITS ET DE LEGUMES (en tonnes)

	Arti- chauts	Aulx	Carot- tes	Choux	Choux- fleurs	Concom- bres	Echa- lotes	Oli- gnons	Poi- reaux	Sala- des	Toma- tes	Pommes		Fraises	Melons	Pommes de terre		Totaux
												consom- mation	pri- meur			de table	à cidre	
Allemagne	150		430	510	36.130	70			290	10		8.720		120				46.890
Belgique	650		110	1.610	11.400							2.120					160	14.100
Italie	50				100							50						35.320
Luxembourg					250							520						300
Pays-Bas					16.200													16.720
TOTAL C.E.E.	850	540	540	2.120	64.080	70			290	10		11.410		120		460		113.410
Cameroun																		70
Congo-Brazza																		130
Côte-d'Ivoire	30		10		10			50				10						180
Gabon																		20
Guinée			60															40
Sénégal	40																	400
Togo																		70
TOTAL Z.F.	70	70	70		10			50				100						910
Autriche				10	140													10
Danemark	50																	190
Espagne					80													8.820
Finlande					26.020	210	40	2.900	10	30	60				40	270	5.120	90
Grande-Bretagne	280	10	10	10														45.890
Liban																		380
Norvège					510	170	40											510
Suède	230				700													940
Suisse	660				860													1.830
Tunisie																		490
U.S.A.																		40
TOTAL PAYS TIERS	1.220	10	10	20	28.310	380	80	2.960	20	150	60	10.470		380	40	270	5.120	59.190
TOTAL GENERAL	2.140	10	620	2.140	92.400	450	80	3.010	310	160	60	21.980		500	40	730	5.120	173.510
Exportations françaises ..	2.367	550	5.271	13.799	94.410	865	116	3.829	783	3.637	1.125	26.129		1.710	3.381	189.386	50.992	
% BRETAGNE	90 %	1,8 %	11 %	15 %	97 %	52 %	68 %	78 %	39 %	4 %	5 %	84 %		29 %	1,1 %	0,3 %	10 %	

TABLEAU II — EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE 1960 à 1967 (en tonnes)

	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960
Artichauts	2.140	1.220	1.790	210	20	1.370	1.080	1.030
Aulx	10	10	10	20	10	10	10	10
Carottes	620	830	1.240	1.360	1.320	1.660	680	920
Céleri-rave			80		10			
Choux	2.140	1.190	1.600	1.380	40	1.040	280	430
Choux de Bruxelles		10						
Choux-fleurs	92.400	40.620	77.680	63.560	31.760	64.840	81.220	59.990
Concombres	450	10	60	50		30	70	80
Echalotes	80	90	30					
Haricots verts								
Navets								
Oignons	3.010	3.160	2.980	3.600	3.270	3.480	3.890	4.150
Poireaux	310	2.090	1.070	2.140	1.470	50	170	
TOTAUX	173.510	177.890	358.080	151.050	103.610	138.080	143.280	83.140
Salades		160	30	430				
Tomates		60	20	10				
Pommes de terre de consommation	43.760	110.100	206.940	59.370	22.410	18.930	16.180	10.300
Pommes de terre primeurs	21.980	13.460	8.300	17.940	10			10.600
Cerises		500	710	680	370	440	850	340
Fraises		40	290	260				
Melons		730	55.230					
Pommes de table	5.120	4.290						
Pommes à cidre								



Les Bretons de Normandie apprécient le Centre Elysées-Bretagne

La presse bretonne, française et étrangère continue à commenter, d'une manière généralement favorable, l'initiative importante que constitue le centre Elysées-Bretagne. Nous croyons intéressant de reprendre cette opinion exprimée dans « le lien », bulletin de l'Amicale des Bretons de Caen et des environs :

« Certains journaux insistent sur l'aspect luxueux, voire somptueux lequel, soulignons-le, se justifie par la destination même du Centre et son implantation. En effet, créé dans le quartier des « affaires », et pour la promotion de la Bretagne, il est ouvert, en premier lieu, à ses parlementaires, à ses responsables administratifs, à ses artistes, à ses intellectuels, bref, faut-il l'écrire, à ce qu'on appelle les « notables » ou la « classe dirigeante ». D'où son standing ! N'oublions pas que dans ces locaux ultra-modernes doivent s'organiser des rencontres, s'élaborer des études fructueuses pour le développement de l'économie bretonne et l'expansion régionale dans tous les domaines.

Cependant, il est certain que tous les Bretons de Paris, et ceux de passage dans la capitale (même s'ils ne sont pas « notables ») auront à cœur de rendre visite au Centre Elysées, à sa librairie, sa discothèque, sa boutique d'alimentation, son agence de voyage et autres comptoirs... Tandis que ceux qui voudront s'offrir un « extra » iront s'asseoir à l'une des tables de son restaurant ou de sa crêperie !

Ceci dit, et la journée d'inauguration évoquée, ajoutons que le Centre Elysées, à lui seul, ne va pas résoudre tous les problèmes qui se posent et qui se poseront à la Bretagne, ne va pas aplanir toutes les difficultés présentes et à venir (dont nous avons tous les jours les échos !)



L'actrice Sylvie est accueillie par M. Henry au Centre Elysées-Bretagne.



L'ambassadeur de France en Australie et M. Henri Bouret, préfet de la Seine-Saint-Denis, à la crêperie.

Une hôtesse spécialisée pour les expositions

Aux services offerts par le Centre Elysées-Bretagne s'ajoute maintenant la mise à la disposition des entreprises bretonnes qui en feront la demande, d'une hôtesse spécialisée.

Cette hôtesse, revêtue de l'uniforme du Centre, est apte à participer à toutes les manifestations (expositions, foires, salons et semaines commerciales) se déroulant dans la région parisienne. Elle peut également être envoyée en déplacement dans les autres régions et à l'étranger.

Il s'agit d'une hôtesse évidemment bretonne et connaissant bien la Bretagne, très qualifiée, habituée aux manifestations commerciales, parlant l'anglais et l'allemand et ayant de bonnes notions d'espagnol. Elle peut rendre aux entreprises bretonnes de très grands services en matière de vente, de relations publiques, de contacts avec la presse, et en particulier, par sa présence et son activité, rendre les stands et expositions plus attractifs.

Pour s'assurer le concours de cette hôtesse, il suffit d'en adresser en temps utile la demande au secrétariat du Centre Elysées-Bretagne, qui précisera les conditions et tarifs.



LE MUSEE DE NANTES REMERCIE...

La ville de Nantes a offert un dîner en l'honneur de M. Fardel, originaire de Vannes, et d'autres artistes qui ont fait don de plusieurs œuvres au musée de Nantes. De gauche à droite, on reconnaît notamment Mme Kandiniaki, M. Deaphor, Mme Shanabell, MM. Samlazza, Folmer, Laks, Brune. Le repas était présidé par un des maires-adjoints, M. Bernard Lerat (debout au centre).



L'EXPOSITION JOSSELIN

L'artiste dinannais Josselin (à gauche) a exposé dans la grande salle du sous-sol. Le voici félicité par le directeur de Elf-distribution.



Mylène Demongeot trouve que les huîtres d'Elysées-Bretagne sont les plus savoureuses de tout Paris.

Visiteurs...

Parmi les innombrables visiteurs qui viennent aux boutiques, à la crêperie ou au restaurant d'Elysées-Bretagne, citons au hasard Pierre-Jean Vaillard, Sylvie, Courtine, Mireille Darc, Louison Bobet, Goscini, Pierre Tchernia, Mylène Demongeot, l'éditeur Bolloré, Charles Exbrayat, Bernard Lajarrige, Marc Dantzer, le producteur Bercholz, etc.



Le chanteur Antoine est devenu un... « fan » de la crêpe bretonne.



LES CHAMPIONS FRANÇAIS DE RUGBY...

Les plus célèbres champions du rugby français sont des habitués du Centre. Lors d'une récente visite, on reconnaît notamment de g. à dr. Jean Prat, Crauste, Gachassin et Campaès (photo Maryvonne Lefolcalvez).

Quinzaine nautique au Centre

Le succès remporté à Nantes par l'exposition consacrée au tourisme nautique sur les voies d'eau navigables de l'ouest incite les dirigeants du « Comité de promotion touristique des Canaux bretons » à présenter maintenant aux plaisanciers parisiens les possibilités touristiques et nautiques offertes par les liaisons fluviales bretonnes. Un certain nombre de documents, cartes et photos seront exposés au « Centre Elysées-Bretagne » du 6 juin au 23 juin.

Dans le cadre des activités régionales bretonnes de ce centre, le président René Henno présentera le programme du « VI^e Rallye Manche-Océan ». D'ores et déjà, nous pouvons annoncer aux plaisanciers désirant participer à cette croisière groupée que le départ en sera donné le 2 août à La Roche-Bernard (avec comme principales escales Dinan, Rennes et Redon).

Nous signalons aux plaisanciers désirant emprunter les liaisons fluviales bretonnes que le

tirant d'air est de 2 m. 60 et que les tirants d'eau seront cet été de 1 m. 35 entre Dinan et Redon, 1 m. 40 entre Nantes, Redon, Josselin et de 1 m seulement entre cette ville et Pontivy.

Nous attirons également leur attention sur les dates de chômage. Celles-ci seront du 16 août au 2 septembre sur tous les secteurs, sauf sur la première section Nantes-Redon qui sera du 2 août au 2 septembre (à l'exception du bief de l'écluse des Bellions qui restera ouverte du 16 août au 2 septembre).

Enfin nous rappelons qu'il est réclamé à tout propriétaire navigant sur l'ensemble de nos canaux français un « permis de circulation ». Celui-ci est à demander pour la Bretagne soit à l'Ingénieur de la navigation de Rennes — Service des Ponts et Chaussées cale de la Barbottière — soit à Nantes, 1, place de l'Edit de Nantes (la demande sur papier libre doit simplement mentionner les principales caractéristiques du bateau, la puissance du moteur ainsi que les dates approximatives de la période de navigation).

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions au Rallye Manche-Océan, prière de s'adresser directement auprès du Secrétaire général du Comité, M. J. Girard, 26, rue Guinguéné, 35-Rennes.

● Les photographies du Centre Elysées-Bretagne ont été réalisées par KORANTIN KEO

Bulletin d'abonnement à " LA VIE BRETONNE "

à nous renvoyer 7, place de Bretagne
RENNES (Ille-et-Vilaine)

M Adresse

désire souscrire un abonnement d'un an au prix de 15 F. (1) qu'il vous remet en un

- chèque bancaire
- chèque postal
- virement à notre C.C.P. Rennes 1894.85.

(1) Etranger : 18 F.
Etudiants : 7 F 50.



UN SEJOUR AU CANADA

pour les amis d'Elysées-Bretagne

L'AGENCE de voyages du Centre « Elysées-Bretagne » organise, à l'intention des amis de celui-ci, un voyage de 17 jours au Canada. L'objectif de ce voyage est double : d'une part assurer un contact entre Bretons de l'Ancien Continent et du Nouveau ; d'autre part, permettre à nos compatriotes de découvrir un pays particulièrement touristique, qui a connu un développement exemplaire, et qui est riche de possibilités multiples.

Nous avons le plaisir de vous convier à la découverte du Canada en vous invitant à participer au voyage « Rallye pacifique spécial Bretagne ». C'est une formule toute particulière puisqu'il s'agit d'une randonnée touristique en automobile à travers les Montagnes Rocheuses, sites grandioses de l'ouest canadien, et la vallée de l'Okanagan, avec visite aux célèbres chutes du Niagara. Montréal vous réservera un accueil chaleureux, Québec vous fera apprécier le charme de la Belle Province. En un mot, le Canada vous attend.

Rallye pacifique spécial Bretagne

DEPART : VENDREDI 19 JUILLET.

1^{er} jour : Paris-Toronto. Départ à destination de Toronto par le DC-8 d'Air-Canada.

2^e jour : Toronto-Calgary. Visite des Chutes du Niagara. Départ par avion pour Calgary.

3^e jour : Calgary-Banff. Avec votre voiture, vous commencerez votre périple à travers les Montagnes Rocheuses.

4^e jour : Banff-Jasper. La route longe la plus belle vallée des Rocheuses. Vous vous arrêterez au Columbia Icefield, et vous verrez le Lac Peyto, les Chutes Athabasca, etc.

5^e jour : Jasper. Journée libre. Nombreuses excursions possibles lac Maligne, le Mont Edith-Cavell. Dans la soirée, départ par le train pour Vancouver.

6^e jour : dans la matinée, arrivée à Vancouver. L'après-midi, visite de ville facultative.

7^e jour : Victoria. Excursion de la journée en autocar et ferry-boat à Victoria, et aux jardins Butchard.

8^e jour : Vancouver-Kelowna. Vous reprendrez votre voiture et par la vallée de l'Okanagan arriverez à Kelowna.

9^e jour : Kelowna-Golden. Vous continuerez votre voyage et arriverez à Golden après avoir traversé le parc Revelstoke et le parc national du Glacier.

10^e jour : Golden-Calgary. Par la route vous rejoindrez Lake Louise et Calgary.

11^e jour : Calgary-New York. Départ par avion Air-Canada pour New York

12^e et 13^e jour : New York. Ces deux journées libres vous permettront de visiter la ville et de faire vos achats. En fin de soirée, départ pour Montréal. Accueil à l'arrivée par les binious du Cercle Breizh.

14^e et 15^e jour. Le 14^e jour, cocktail offert par la Maison de la Bretagne dans ses locaux. Ensuite, un repas réunira les participants sous l'égide de l'Union des Bretons de Montréal dans une crêperie. Durant votre séjour à Montréal, vous pourrez visiter la ville et aurez l'occasion de faire une excursion de la journée à Québec par le train.

16^e jour. Après une dernière journée libre, départ en fin de soirée par Air Canada pour Paris.

17^e jour : Arrivée à Paris dans la matinée.



Prix : F 3.270

(minimum 15 personnes)

Supplément pour chambre individuelle : 425 F

Ce prix comprend :

- le transport aérien en classe touriste,
- le transport intérieur en train avec couchettes,
- l'hébergement en chambre à deux lits avec bain, hôtel 1^{re} catégorie et grand tourisme,
- l'excursion à Victoria,
- la location d'une voiture (kilométrage illimité),
- les services d'un accompagnateur parlant français.

Ce prix ne comprend pas :

- la taxe d'aéroport, les repas, boissons et dépenses personnelles, l'essence, les transferts.

ATTENTION !

La veille du départ, un tirage au sort sera organisé parmi les personnes inscrites. Le gagnant bénéficiera du remboursement intégral du prix de son billet.

Bulletin d'inscription

NOM PRENOM

ADRESSE

ACCOMPAGNE DE

— s'inscrit au voyage « RALLYE PACIFIQUE SPECIAL BRETAGNE » du 19 juillet au 3 août.

Retournez ce bulletin à l'Agence de voyages du Centre Elysées-Bretagne, LIC. 218A, 4, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8^e).



L'augmentation du capital de la Société anonyme de financement du

CENTRE "BRETAGNE" DE PARIS

EN vertu d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 1967, il est procédé actuellement à l'augmentation du capital de la « Société anonyme de Financement du Centre « Bretagne » de Paris » qui passera de 1 à 3 millions de francs (100 à 300 millions d'anciens francs).

Les actions restées disponibles font actuellement l'objet d'une souscription publique. La notice prescrite par l'article 3 de la loi du 30 janvier 1907 a été publiée dans le « Bulletin des Annonces légales obligatoires ».

La Société, compte tenu de la première augmentation de capital et de la deuxième déjà en cours, comprend aujourd'hui plus de 600 actionnaires. Cinq ministres bretons ont tenu à souscrire personnellement (MM. Bourges, Guichard, Marcellin, Mesmer, Michelet), de nombreux élus dont le Président Pleven, la plupart des entreprises de la région, les organismes les plus divers (assemblées consulaires, syndicats d'initiative, groupe-

ments professionnels, banques, etc.), un très grand nombre de « cadres » de Bretagne et de Paris, d'hommes d'affaires et de responsables.

Rappelons que les actionnaires *seront seuls admis* à bénéficier des services du Centre « Elysées-Bretagne » (club, secrétariat collectif, documentation, etc.). Ils recevront une carte spéciale qui leur donnera en outre une priorité au restaurant, des réductions allant de 5 à 10 % (suivant le nombre d'actions) tant au restaurant qu'à la crêperie et aux boutiques où ils pourront en outre régler sur simple signature. Par ailleurs, la qualité d'actionnaire sera exigée de tous les fournisseurs bretons et exposants du Centre.

Lorsque l'augmentation de capital actuellement en cours sera close, la qualité d'actionnaire ne pourra plus être acquise que par l'achat direct aux actionnaires (à un prix qui résultera par conséquent de la loi de l'offre et de la demande).

BULLETIN DE RÉPONSE

Je désire recevoir les statuts de la Société Anonyme de Financement du Centre « Bretagne » de Paris, le bulletin de souscription et tous renseignements complémentaires.

J'envisage, sans aucun engagement de ma part, de souscrire éventuellement à actions de la Société (1) afin de participer pour une somme de (2) au financement du Centre « Bretagne » de Paris.

A le 196 ..

(Signature)

Nom ou raison sociale

Profession ou qualité

Adresse

(1) Indiquer le nombre d'actions.

(2) Mille francs par action souscrite.

Adresser le présent bulletin de réponse — ou le texte recopié — au Centre « Bretagne » de Paris, 4, avenue Franklin-Roosevelt, PARIS-8^e.

L'ACTION BRETONNE

La vie des comités et des organismes d'expansion régionale

NOUS ouvrons dans ce numéro une nouvelle rubrique qui paraîtra régulièrement sous forme d'informations brèves ou de « flashes ». Elle permettra à nos lecteurs de mieux connaître l'activité quotidienne des différents organismes d'expansion et de productivité qui travaillent en liaison avec le C.E.L.I.B. au niveau régional et départemental.

Ceux-ci constituent ensemble un véritable réseau d'initiative au service de la Bretagne et des différentes collectivités qui la composent. Mais leur action concrète est souvent mal connue, de même que leur mission respective dans le cadre du dispositif régional.

Quels sont ces organismes ?

● **LES COMITES D'EXPANSION** : prévus par un décret de 1954, ce sont des associations libres qui ont une vocation générale d'initiative, d'étude et de promotion.

★ **Le C.E.L.I.B.** est reconnu comme comité d'expansion régional pour la Bretagne ; mais il existait déjà depuis 1950, rappelons-le, comme organisme de liaison et de défense des intérêts de la région. La CODER, créée depuis lors, n'ayant qu'une mission consultative (officielle), le C.E.L.I.B. a conservé en fait la plupart de ses fonctions.

★ **Le Comité d'Expansion du Morbihan** a son siège à la Préfecture de Vannes. Créé en 1961, c'est le plus ancien des comités départementaux de la région.

★ **Le Comité d'Expansion et de Productivité des Côtes-du-Nord** a son siège à la préfecture de Saint-Brieuc.

★ **Le Centre d'Expansion d'Ille-et-Vilaine** qui est en réalité un service du conseil général, a également ses bureaux à la préfecture du département.

★ **Dans le Finistère, le Comité départemental** repose sur deux organismes fortement structurés :

— **la S.E.M.E.N.F.** (Société d'Economie Mixte d'Etudes du Nord Finistère) qui a son siège à Morlaix et qui joue le rôle d'un Comité d'expansion ;

— **le C.E.C.O.R.** (Comité d'Expansion de Cornouailles) qui a son siège à Quimper.

Ces deux organismes se retrouvent également au sein du CABRO (Comité d'Action de la Bretagne Occidentale).

● **LES CENTRES DE PRODUCTIVITE** sont des organismes complémentaires des Comités d'Expansion, avec

lesquels ils se confondent parfois (par exemple dans les Côtes-du-Nord). Ils ont une tâche plus spécialisée qui porte principalement sur l'amélioration des structures existantes, notamment par l'information, par la formation des hommes et par l'« action de branche ».

— **Le Centre Régional de Productivité (C.R.P.)** constitue l'homologue du C.E.L.I.B. pour les quatre départements d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan. Il a d'ailleurs son siège 7, place de Bretagne.

— **Le Comité Départemental de Productivité d'Ille-et-Vilaine** a ses bureaux à la même adresse mais fonctionne séparément.

— **Le Centre de Productivité du Morbihan (CEPRO-MOR)** a son siège à la Chambre de Commerce de Lorient.

— **Le Centre de Productivité du Finistère** a son siège à la Chambre de Commerce de Brest.

● **LES SOCIETES DE FINANCEMENT.** Lorsque furent créés les Comités d'Expansion et de Productivité, le gouvernement se préoccupa des moyens financiers nécessaires pour permettre la réalisation des initiatives nouvelles au niveau régional. Il institua alors deux types de sociétés nouvelles qui se retrouvent en Bretagne :

★ **La Société de Développement Régional (S.D.R.)** a le même ressort géographique que le C.E.L.I.B. et le Centre Régional de Productivité. C'est une sorte de banque de capitaux qui a pour mission d'aider à financer les projets des entreprises privées.

★ **La Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne (S.E.M.A.E.B.)** a le même ressort également mais elle a pour objet d'aider à financer les investissements des collectivités locales en matière d'infrastructures.

★

Tous ces organismes rigoureusement complémentaires se retrouvent régulièrement dans des réunions de travail qui permettent ainsi une concertation très souple de leurs initiatives et une confrontation régulière de leurs méthodes. Ils constituent ensemble un dispositif qui couvre maintenant toute la région et dont la seule ambition est de lutter constamment pour son développement.

—————>



109 - 111, Rue Victor Hugo 92 - LEVALLOIS - PERRET
Tél. PEReire 69 - 60

Groupages & Affrètements

**Services réguliers de Paris
sur toute la BRETAGNE et NORMANDIE**

COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DU MORBIHAN

● Réunion d'étude sur les débouchés industriels de la forêt dans l'Ouest.

Organisée par le Comité sur l'initiative de M. du Halgouët député du Morbihan, une réunion d'étude s'est tenue à Comper en Concoret, le 9 mars 1968, sous la présidence de M. Penel, préfet du Morbihan.

A la suite de cette réunion a été désigné un Comité restreint de liaison comprenant un représentant de chaque département et qui est chargé de suivre les problèmes de la forêt en Bretagne. Le Comité s'est réuni pour la première fois à Gouarec (Côtes-du-Nord) le 9 avril 1968.

● La Société ISOREL projette une usine de panneaux de particules.

Le projet a été annoncé par les représentants de la Société ISOREL à l'occasion de la réunion de Comper. L'usine sera implantée sur le territoire de la Chapelle Caro. Le Syndicat intercommunal de la Chapelle Caro et du Roc St-André se préoccupe actuellement d'acquiescer les 16 ha de terrain demandés par la Société ISOREL et se chargera par la suite de leur aménagement.

● Relance des ardoisières de Rochefort-en-Terre ?

Dans le cadre des actions qui pourraient être envisagées dans l'Est du département, le Comité étudie, en liaison avec les Conseillers généraux intéressés, la possibilité de remise en état des ardoisières de la région de Rochefort qui sont fermées depuis le début du siècle, le marché de l'ardoise étant très ouvert.

L'étude du gisement et de ses conditions d'exploitation pourrait être confiée au B.R.G.M.

● Le Comité d'expansion étudie parallèlement plusieurs projets d'implantation d'usines de mécanique, de plastique et de confection.

COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE ET DE PRODUCTIVITE DES COTES-DU-NORD

Outre les actions traditionnelles en matière de promotion des industries locales et de décentralisation, le Comité a participé activement à la mise sur pied de plusieurs Groupements d'Intérêt Economique :

« Les Chantiers Navals Bretons » (groupement de 4 chantiers spécialisés dans la fabrication de navires de plaisance).

« Les Week-Ends Bretons », groupement de 8 hôteliers de la Côte de Granit Rose, pour l'organisation de week-ends forfaitaires.

D'autre part, plusieurs études ont été rédigées, concernant notamment le problème de l'emploi, le projet de ligne aérienne Paris-Dinard-Lannion, les conséquences économiques de la marée noire, etc...

Dans le domaine de la Productivité, le Comité a organisé plusieurs réunions d'information : conférences sur la généralisation de la T.V.A. ; cycle de conférences sur les petites et moyennes entreprises face au Marché Commun, et sur le F.E.O.G.A., etc...

En ce qui concerne les actions de formation, la 2^e année du Centre de perfectionnement à la gestion des entreprises a été suivie par 15 cadres et chefs d'entreprises. Dans le cadre du Centre régional de perfectionnement du personnel d'encadrement, deux nouveaux groupes de travail composés de 27 agents de maîtrise ont fonctionné, l'un à Saint-Brieuc, l'autre à Dinan. Une opération dite « T.O.P. COMMERCIAL », intéressant 10 entreprises du département, a été lancée en collaboration avec le Centre de Productivité du Finistère. Notons également un séminaire consacré à la gestion financière auquel se sont inscrits 15 participants, organisé dans le courant d'Avril. D'autre part, des sessions courtes ont été préparées à l'intention des secrétaires et des caristes.

Enfin, une première expérience intéressant le milieu agricole a pu être réalisée sous la forme d'un cycle de formation socio-économique suivi par 25 conseillers agricoles.

Au total, plus de 130 personnes ont bénéficié des divers stages proposés par le Centre de Productivité.

CENTRE D'EXPANSION D'ILLE-ET-VILAINE

Dans le but de fournir aux industriels et à tous les hommes d'affaires une documentation complète sur les possibilités d'implantation industrielle dans le département, le Centre d'Expansion a réalisé, pour chacune des principales villes, une plaquette ou « dossier d'implantation » qui fait l'inventaire des équipements et s'efforce de répondre aux questions des industriels.

Actuellement, quatre plaquettes ont été publiées : elles concernent les villes de St-Malo, Fougères, Redon et Dol-de-Bretagne. La plaquette de Rennes doit sortir dans les prochains jours.

Les plaquettes se composent de deux volets comprenant chacun un certain nombre de fiches techniques.

● Le premier volet donne des renseignements précis sur l'agglomération : situation, communications, population, équipements collectifs, enseignement, logement, tourisme et loisirs, principales activités économiques et les adresses utiles.

● Le deuxième volet traite plus particulièrement des possibilités d'implantation industrielle : zones industrielles, main-d'œuvre et salaires, bâtiments industriels disponibles, aides de l'Etat et des collectivités locales.

Un certain nombre de cartes et de plans illustrent ces différents chapitres.



TOUT
SOUS
LE
MEME
TOIT
L'ECONOMIQUE

La Région demande cette année pour sa part un peu plus de 13 millions au marché

financier. Ils sont répartis entre 18 industriels qui investissent 50 millions pour créer 1.300 emplois nouveaux dans les quatre départements bretons, le coût d'un

emploi étant par conséquent de 38.500 F. Voici la répartition géographique de cet emprunt comparé avec les sept précédentes émissions :

Montants en milliers de francs	Côtes-du-Nord		Finistère		Ille-et-Vilaine		Morbihan		TOTAL	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant
7 premiers emprunts ...	11	6.860	32	24.860	48	42.880	11	8.000	102	82.600
8 ^e emprunt	5	3.370	6	3.380	4	2.320	3	4.260	18	13.330
TOTAL	16	10.230	38	28.240	52	45.200	14	12.260	120	95.930
En %										
7 premiers emprunts ...	8,3 %		30,0 %		51,9 %		9,6 %		100,0 %	
8 ^e emprunt	25,3 %		25,3 %		17,4 %		32,0 %		100,0 %	
% par rapport au total ..	10,6 %		29,4 %		47,1 %		12,8 %		100,0 %	

Le département des Côtes-du-Nord, faible preneur lors des émissions précédentes, se trouve cette fois largement servi puisque sa quote-part est de 25,3 % contre une moyenne de 8,3 % pour l'ensemble des émissions précédentes. De même la participation du Morbihan passe de 9,6 % à 32 %. La quote-part de l'Ille-et-Vilaine en revanche passe de 51,9 % à 17,4 %, le département du Finistère maintient sa po-

sition.

Les 18 entreprises que la S.D.R. finance cette année correspondent à huit extensions, trois créations, deux décentralisations dont une avec fusion, quatre transferts et extension, un transfert avec création d'un centre routier.

La répartition par branche d'activité donne le tableau suivant :

	Nombre d'entreprises	Prêts S.D.R.	
		Montant (1.000 F)	%
Industries agricoles et alimentaires	4	5.010	37,6 %
Mines, carrières, matériaux de construction, bâtiments et Travaux publics	3	1.800	13,5 %
Première transformation des métaux, métallurgie, fonderie	1	780	5,9 %
Automobiles, cycles et accessoires	2	680	5,1 %
Industries diverses (plastiques, bois et cuirs, papier, froid)	3	2.200	16,5 %
Chimie	1	500	3,7 %
Commerce, transports et autres services	4	2.360	17,7 %
TOTAL	18	13.330	100,0 %

Rappelons également que la S.D.R. vient de créer avec les « Pays de la Loire » et du « Centre » un nouveau dispositif financier destiné à financer des usines en location-vente pour les industriels intéressés.

Avec 8 millions de capital et 95 millions d'engagements, la S.D.R. est aujourd'hui

à la hauteur de la tâche qui l'attend pour soutenir le développement industriel breton. Au moment où surgit l'échéance du Marché Commun, il était nécessaire de rappeler le chemin parcouru pour apprécier celui qui reste à faire en collaboration avec tous les organismes et industriels de bonne volonté.

(Rennes, le 16 avril 1968.)

DEME N A G E M E N T S

m a i s o n P A R I S - P R O V I N C E - G A R D E - M E U B L E S

MONGET 32, rue Danton - 92 - LEVALLOIS
Métro : Louise-Michel. Tél. 737-01-01

CONDITIONS SPECIALES AUX COMPATRIOTES
Tous renseignements pour tous remboursements

ANDRE PIER

COIFFURE - BEAUTÉ - PARFUMS

49 bis, Avenue Franklin-Roosevelt - PARIS 8^e - Tél. : ELY. 14.40

Peinture
Maçonnerie
Menuiserie
Plomberie
Electricité

Société des
Artisans de
France

14, Bd Montmartre, Paris-9^e
Tél. : LAF. 02.63 - LAF. 05-04

Travaux et dépannages
par des artisans
dirigés par un Breton

Le congrès celtique international à Fougères

Le 101^e congrès celtique international qui groupe chaque année les délégués d'Irlande, d'Ecosse, de l'île de Man, du Pays de Galles, de Cornouaille et de Bretagne se tiendra à Fougères du 20 au 25 août ; le dernier rassemblement organisé dans notre pays avait eu lieu il y a six ans à Tréguier.

tion de ce corps communal doit se faire dans le respect de la vie régionale, dont il sera une source d'enrichissement supplémentaire.

Un autre exemple encore et très important :

Il deviendrait possible d'alléger les contrôles administratifs prévus par l'Etat. Jusqu'ici 646 communes seulement pouvaient exécuter librement leur budget sans approbation de l'autorité de tutelle... Désormais, au lieu de 9.000 habitants, il suffira de 2.000 pour obtenir cette faveur.

Enfin, il y a le projet capital de la coopération inter-communale.

Les pouvoirs publics ne veulent — ou ne peuvent — aller au regroupement systématique ; ils sollicitent la création de « secteurs de coopération ». Trois, cinq, six ou sept communes formeront une « unité naturelle »... Autrement dit, vous maires, ainsi que vos conseils, serez invités à associer votre destin à celui de certaines communes voisines... L'argent passera par ce canal ; l'efficacité aussi peut-être... A l'échelon du canton, direz-vous ? Le canton a été créé il y a bientôt 180 ans et n'est peut-être plus le meilleur cadre. De plus, une commune voisine, juste de l'autre côté de la frontière départementale est peut-être une partenaire idéale.

La parole est à vous, Monsieur le maire, et aux conseillers municipaux. Le ministère de l'Intérieur a invité au dialogue. L'O.D.I.B. sera très heureux de recevoir vos suggestions, vos idées, et d'en faire état auprès des autorités. Il est malaisé de trouver, dans vos heures surchargées, un instant pour écrire une lettre. Mais l'enjeu, cette fois, est de grande importance.

Edouard OLLIVRO,
président de l'O.D.I.B.

actualités bretonnes

★ A Nantes, la construction de la scierie du Groupement industriel de manufacture de menuiserie sur la zone industrielle portuaire de Chevre sera terminée avant la fin de cette année.

★ Dans la zone industrielle de Carquefou, les Editions Quo Vadis (agendas), de Marseille, vont s'installer dans l'usine-relais construite par la ville de Nantes ; elle réalisera, avant deux ans, une usine pour son installation définitive.

★ La Société Jean Guyomarc'h (aliments du bétail, abattoirs, etc.), de Vannes, a acquis à Bouguenais un terrain d'une quinzaine d'hectares sur lequel elle projette de faire édifier, à partir de 1969, une usine.

Office de Documentation et d'Information des élus locaux de Bretagne (O. D. I. B.)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné,

maire de

décide de souscrire pour une somme de (1) destinée à me permettre de bénéficier, pour moi-même, pour mon secrétaire de mairie, et pour tout membre du conseil municipal autorisé par mes soins, des services du Centre « Elysées-Bretagne », par l'intermédiaire de l'Office de Documentation et d'Information des Elus locaux de Bretagne (O.D.I.B.).

Cette somme, accordée à titre de subvention, sera versée ultérieurement, compte tenu des délais résultant des formalités administratives, à l'O.D.I.B., 7, place de Bretagne, 35-RENNES (2).

Fait à le

Signature :

- (1) minimum 1.000 F donnant droit à une carte de membre du Centre « Elysées-Bretagne ». Et ensuite par tranches de 1.000 F supplémentaires, chaque tranche donnant droit à une carte supplémentaire.
- (2) Après réception du présent bulletin, toutes précisions seront envoyées sur les modalités de versement.

Les voyages des élus locaux

LES échanges internationaux d'élus locaux, parmi lesquels figurent nos voyages d'études, connaissent à l'heure actuelle un très grand succès.

Pour cette raison, l'Office de Documentation et d'Information des élus locaux de Bretagne organise, en collaboration avec le Mouvement national des élus locaux, un voyage à Londres dans le courant du mois de Juin.

Londres en juin

A ce voyage, organisé pour les élus locaux des cinq départements bretons, prendront également part quelques élus du littoral de la Manche et des régions lilloise et parisienne.

Une visite des villes neuves implantées autour de Londres sera effectuée pour l'étude des problèmes propres aux nouvelles municipalités britanniques. Puis nos hôtes britanniques et les visiteurs se rendront au Centre Breton de Londres, où une réception sera donnée en leur honneur.

Berlin en octobre

Un voyage d'élus locaux, parmi lesquels on remarquait MM. Yves Pelle, maire de

Porspoder, Ivan Bernard, De Resbecq, maire de Martigné-Ferchaud, Haycinthe Le Pottier, maire de Saint-Guen et Luc Robert, maire de Poullan-sur-Mer, s'est déroulé à Berlin du 21 au 26 mars. Son succès fut immense. Malheureusement, peu d'élus bretons purent y participer. L'O.D.I.B. a donc décidé d'organiser un autre voyage à Berlin, l'automne prochain. En voici les caractéristiques :

La délégation conduite par M. Edouard Ollivro, député-maire de Guingamp et président de l'O.D.I.B., se composera de quatorze maires bretons (accompagnés d'un journaliste), à raison de trois maires par département (deux seulement pour la Loire-Atlantique, ce département ayant déjà bénéficié de voyages organisés par le M.N.E.L.).

Exceptionnellement, seuls les maires seront admis à ce voyage (à l'exclusion des épouses), ceux des communes rurales bénéficiant d'une priorité. Une demande d'inscription sera transmise aux maires intéressés.

Nous répondrons avec plaisir à toutes les questions que les élus voudront bien nous poser au sujet de ces voyages.

Naissance de " l'Union bretonne des démocrates "

Quinze parlementaires bretons, appartenant aux groupes du centre, se sont réunis à Guingamp pour étudier la situation économique et sociale de la région. A l'issue de la séance, ils ont publié la déclaration suivante :

« Soucieux de la situation économique et sociale de la Bretagne, les députés et sénateurs démocrates des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan se sont réunis à l'hôtel de ville de Guingamp, le 16 avril.

A la veille de la rentrée parlementaire ils ont voulu examiner notamment la portée exacte des mesures récemment annoncées par les pouvoirs publics concernant les régions dites de rénovation rurale qui sont l'Auvergne, le Limousin et la Bretagne.

L'attribution à notre région de 51 millions de crédits supplémentaires doit être appréciée à sa juste valeur, mais ne peut avoir de signification profonde que si elle s'insère dans un programme global pluri-annuel définissant les objectifs du développement démographique et économique de la région.

Ils maintiennent plus que jamais comme la revendication essentielle de la région, une loi ou un contrat de programme, faute de quoi les initiatives les plus utiles sont sans lendemain et ne dissipent pas l'anxiété des populations quant à l'avenir breton.

Ils rappellent à tous les élus bretons, et notamment à ceux de la majorité gouvernementale que les promesses faites à la Bretagne par le gouvernement et inscrites dans la loi d'approbation du IV^e Plan, n'ont pas été tenues et que le V^e Plan a été dénoncé par les élus démocrates comme insuffisant et dangereux pour la région.

Certains de traduire les lourds soucis des familles bretonnes, les parlementaires démocrates, sans sectarisme ni complaisance, amèneront au Parlement, comme dans tous les organismes régionaux auxquels ils participent, leur pression pour une politique active de développement régional aussi indispensable à l'équilibre de la Bretagne, qu'à la santé du reste de la Nation et au succès de la politique européenne.

Pour toutes ces raisons, ils décident de créer une Union Bretonne des Démocrates (U.B.D.) au service des causes inséparables de la Bretagne, de la démocratie et de la France.

Pour les Côtes-du-Nord : MM. René Pleven, député ; Pierre Bourdellès, député ; Edouard Ollivro, député ; Bernard Lemaire, sénateur.

Pour l'Ille-et-Vilaine : MM. Henri Fréville, député ; Alexis Méhaignerie, député ; Jean Noury, sénateur.

Pour le Finistère : MM. Georges Lombard, député ; Louis Orvoen, député ; André Colin, sénateur ; Louis Guillou, sénateur ; Yves Hamon, sénateur ; André Monteil, sénateur.

Pour le Morbihan : MM. Paul Ihuel, député ; Joseph Yvon, sénateur.

Le secrétariat de l'U.B.D. est assuré par M. Edouard Ollivro, député-maire de Guingamp.

Le Comité d'action de la Bretagne occidentale (CABRO)

Le CABRO (comité d'action de la Bretagne occidentale) est né le 11 mars, à Briec-de-l'Odé. Il réunit l'ensemble des activités économiques du Finistère : syndicalisme agricole ; S.E.M.E.N.F. et C.E.C.O.R., sociétés elles-mêmes représentatives des Chambres de commerce et de métiers, des élus locaux et des groupements professionnels.

MEMBRES DU COMITE :

● Syndicalisme agricole : MM. Hemery, Mevellec, Le Goff, Mallejac, Salaun.

● Comité d'expansion économique de Cornouaille (C.E.C.O.R.) : MM. Stephan, Dubourg, Youinou, Le Merdy, Cornou.

● Société d'économie mixte d'études du Nord-Finistère (S.E.M.E.N.F.) : MM. Gourvenec, Lombard, Quemener, Guyomarc'h, Berest.

● Bureau du comité : président : M. Hemery ; secrétaire général : M. Gourvenec ; membres : MM. Stephan, Lombard, Dubourg.

● Les nouveaux maires

Ont été élus maires : M. Yves Le Hir, à Lesneven ; M. Gilbert Burlot à La Bernerie ; M. J. Chauvet à Saint-Brévin-les-Pins ; M. Alexis Auregan, à Belle-Isle-en-Terre.

● Des assemblées régionales authentiques, ● des plans régionaux véritables,

DEMANDE M. PIERRE MENDES-FRANCE

Interviewé par notre confrère « Avignon-Expansion », M. Pierre Mendès-France a précisé ses conceptions de la démocratie régionale, déclarant notamment :

« Il faut instituer des assemblées régionales authentiques, qui soient le reflet fidèle et loyal des réalités économiques, sociales et humaines. Il faut que ces assemblées possèdent des pouvoirs et, en particulier, le plus important de tous : la gestion des crédits (...).

« Le Plan national devrait être complété par des plans régionaux véritables. Les assemblées économiques régionales devraient avoir pleine autonomie pour en assurer l'exécution et répartir les crédits. A condition de ne pas sortir du cadre fixé par le Plan national, elles détermineraient les critères, les urgences, les priorités. On peut très bien concevoir, par exemple, que telle région veuille faire porter son effort sur le logement plus spacieux ou plus confortable, que telle autre au contraire, souhaite multiplier les logements sociaux et populaires. Laissez-les décider.

C'est ce qui existe en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Belgique, en Hollande. Il faut que nous entrions dans cette voie.

A ce prix, il y aura une vie régionale. A ce prix seulement. »

actualités bretonnes

★ Un des principaux producteurs français de carbonate de chaux, la MEACSA, va s'installer à Erbray, en Loire-Atlantique.

★ D'ici à 1973, sept centres socio-culturels seront construits à Brest.

★ La Chambre de commerce des Côtes-du-Nord a demandé la création au lycée de Saint-Brieuc d'une section préparatoire aux écoles supérieures de commerce.

★ La construction de deux halles de fabrication est entreprise à Trignac par la Sté Européenne de matériels mobiles (filiale de Sud-Aviation-Caravanes).

★ Les Jeunes Chambres Economiques de Nantes et de Saint-Nazaire ont créé, en commun, une délégation permanente.

★ L'Office d'H.L.M. de Saint-Nazaire édifie 716 logements dans le quartier de Kériédé.

★ Un projet de construction de bureaux et d'entrepôts de biscuiterie à Orvault, est étudié par la Sté SOCDER, de Nantes.

★ La construction d'une usine dans la Z.I. de Saint-Luce est entreprise par la Société d'exploitation des Ets Vallée (constructions métalliques) de Nantes.

★ Les villes de Nantes et de Rezé construisent des abattoirs municipaux à Rezé.

CARNET * CARNET *

★ M. Jean Dunoyer de Segonzac a été nommé doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Nantes.

★ M. Jacques Le Cornec, sous-préfet chargé des affaires économiques à la préfecture du Finistère, a été appelé au secrétariat général de la présidence de la République comme chargé de mission.

★ Originaire de Lanmeur, M. Jean Mabé, directeur du cabinet du préfet du Cher, a été nommé sous-préfet d'Ancenis.

★ M. Pierre Marzin a été promu directeur général des télécommunications.

★ M. Michel Mafart, de Saint-Brieuc, a été nommé conseiller-maire à la Cour des Comptes.

★ La Société des ingénieurs civils de France s'est donné pour président M. Jean Le Huerou-Kerisel.

★ M. Jean Gaudin, président-fondateur de la Caisse mutuelle de réassurance agricole du Morbihan, a été nommé membre de la CODER de Bretagne.

★ M. A. Touffait a été promu procureur général près la Cour de cassation.

NAISSANCE

★ Nous avons appris avec plaisir la naissance d'une petite Aude au foyer de l'écrivain Claude-Henry Galocher, directeur du Centre culturel Rance-Mont-Saint-Michel, et de madame (13, Grande-Rue, Dol-de-Bretagne).

NÉCROLOGIE

★ Nous avons appris le décès de MM. Eugène Michel, ancien maire de Saint-Uran ; Ange Rossignol, industriel, maire de Binic ; François Le Roch, ancien président de la Chambre des notaires du Finistère ; Jean-Marie Nicolas, ancien maire de Plouguivel ; Francis Barenton, maire de Bédée ; Jean-Louis Le Tallec, ancien maire de Laniscat ; Paul Bernard, ancien maire-adjoint de Quimper ; Jean-Pierre Morin, ancien maire de Saint-Carreuc.

Au comité BRETAGNE-GALICE

Une session de travail du Comité Bretagne-Galice s'est tenue du 3 au 5 mai, à St-Jacques de Compostelle (Galice). La délégation bretonne était constituée par l'Amiral Amman, président du Comité, MM. Martray, vice-président, et Duhamel, secrétaire général. La délégation galicienne était présidée par le ministre plénipotentiaire T. de Carranza.

De nombreux problèmes ont été étudiés au cours de cette session concernant notamment le problème des communications entre la Bretagne et l'Espagne. A l'issue de la session, la délégation bretonne s'est rendue à Vigo où elle a étudié sur place, avec la direction du port, les possibilités d'une liaison prochaine par car-ferry entre la Bretagne et la Galice, de façon à faire passer par la Bretagne le courant de tourisme de l'Europe de l'ouest vers le nord-ouest de l'Espagne, le Portugal et le Maroc.

La délégation a également étudié le problème des échanges de jeunes avec le recteur de l'Université de St-Jacques de Compostelle et le professeur Otero, doyen de la Faculté de Droit et de Sciences économiques.

actualités bretonnes

M. Louis Kuhn, chevalier de la Légion d'honneur

Nous sommes heureux d'apprendre la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, de M. Louis Kuhn, président du Comité Régional de Bretagne des conseillers du Commerce extérieur, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Brest.

Nous sommes heureux de féliciter M. Kuhn qui est, depuis de longues années, un ami de notre revue et qui a toujours soutenu l'action régionale, celle du C.E.L.I.B. en particulier.

HAUTE-COUTURE BRETONNE

Nous avons eu l'occasion de signaler l'effort que font certaines maisons bretonnes pour prendre place au rang des grands créateurs européens. Peu à peu, la consécration vient. Ainsi a-t-on pu admirer en vedette, sur la couverture en couleurs du grand magazine féminin « Marie-Claire » (mai 1968), deux élégantes tenues de week-end, fraîches et gaies, réalisées par Busnel, de Dinan.

★ « La Liberté du Morbihan » mérite d'être félicitée pour l'importante et très attrayante chronique hebdomadaire en breton qu'elle publie sous le titre de « Etre-zom... e Brehoveg ». — Gourhemennou d'he Renner ha da Rat Taldir ha d'e geneil Job.

★ Les prochaines Fêtes de Cornouaille, en fin juillet, seront consacrées aux pays celtiques, revêtiront une ampleur sans précédent et accorderont une place importante aux questions culturelles.

★ L'Institut d'Applications Biologiques de l'Ouest déjà installé dans la zone industrielle de Dinan, y a fait l'acquisition dans cette ville d'un terrain supplémentaire de 5.000 m² pour développer ses laboratoires vétérinaires.

L'aménagement du territoire : défi de l'an 2.000

Le nouveau combat de la France n'est plus d'ordre idéologique, il est du ressort de l'économie. Pas de France prospère sans aménagement de son territoire. Celui-ci suppose un effort global de toute la nation. Il intéresse tous les Français.

Qu'entend-on par aménagement du territoire ? Quels sont ses modes de financement ? Comment se déploient les interventions de l'Etat ? Faut-il décentraliser l'industrie ? Aménager l'espace rural ? C'est à toutes ces questions que s'efforce de répondre le dossier établi par l'agence « Union Presse Service » et dans lequel on peut lire notamment :

« Dans son principe, l'aménagement du territoire précède, dans l'espace, le développement économique et social indispensable à la santé du pays. Il fixe aussi dans le temps les échéances des réalisations. Bref, il marque l'avènement d'une vraie démocratie moderne où tous les citoyens sont invités à s'associer aux tâches fondamentales du développement économique, qui ont pris, dans nos sociétés modernes, le relais de conflits idéologiques.

Dans cette perspective, l'Etat s'est donné aussi pour objectif d'assurer une meilleure répartition des fruits de la croissance économique entre les régions et de corriger les séquelles d'un déséquilibre économique et démographique qui fait que Paris absorbe aujourd'hui la grande majorité des énergies disponibles.

Compte tenu de l'ampleur de cette tâche, l'on conçoit que l'aménagement du territoire est devenu la tâche de chacun. Il n'est pas un Français que l'aménagement du territoire peut laisser indifférent ».

(1) U.P.S. 21, rue Barbet de Jouy, Paris.

Le canal de Nantes à Brest

Le Conseil général du Finistère a mis au point le programme 1968 de l'aménagement du canal de Nantes à Brest, dans un but touristique. Rappelons qu'un certain nombre de barrages et d'écluses ont déjà été remis en état. La tranche 1968 prévoit le réaménagement de neuf nouvelles écluses (180.000 F) ; la construction, à Châteauneuf-du-Faou, de deux nouvelles « rigoles » à canoé et la plantation de 2.000 peupliers. La dépense à prévoir pour la remise en état des 78 kilomètres du chemin de halage se trouvant dans le Finistère, serait de 445.000 francs. Une étude d'ensemble est en cours.

Les reliures de « La Vie Bretonne »

Des reliures élégantes, de couleur verte, ont été fabriquées pour permettre de conserver « La Vie Bretonne » et d'en consulter aisément la collection.

Chacune peut contenir une vingtaine de numéros.

Prix : 12 francs chaque reliure prise à nos bureaux de Paris — 14 francs s'il y a expédition par voie postale.

Nous ne pouvons prendre en considération que les commandes accompagnées du règlement (CCP Rennes 1894.85).

★ **CHAUMIERE-MAGAZINE** — Sous ce titre vient de paraître le premier numéro d'une revue bretonne qui a l'ambition de faire mieux connaître notre pays des Bretons et des touristes. Nous souhaitons à notre confrère tout le succès que mérite son initiative (18, rue Mgr Tréhiou, Vannes).

★ **PENN AR BED**, n° 52 — Le cerf d'Armorique, par F. de Beaufort ; l'atlas de Bretagne ; la répartition des marins pêcheurs et des marins de commerce ; l'influence océanique en hiver (Faculté des sciences, Brest).

★ **NANTES REALITE**, n° 20 — Villagexpo Nantes ; profil d'une économie, par André Bovar ; la course à Nantes au XVII^e siècle ; la bataille des cardinaux ; le barrage d'Arzal (3, rue Thurot, Nantes).

★ **BLEUN BRUG**, n° 170 — Qu'est-ce que le Bleun-brug ? Histoire de Bretagne ; la mémoire de l'abbé Perrot ; le combat pour la langue bretonne ; en eur bennaoui e skridou an aotrou Perrot... (la Salette, Morlaix).

★ **LOUEST INDUSTRIEL**, n° 195 — Une interview de M. Peigné sur le regroupement possible des chambres de commerce ; action régionale et regroupement communal, par J. Martray ; le problème de l'emploi ; les pêches rattachées à un ministère ? (106, Bd Malesherbes, Paris).

★ **LE NOUVEL OBSERVATEUR**, n° 180 — Un excellent reportage d'Yvon Le Vaillant sur le mouvement breton et une étude très lucide de Michel Bosquet sur la décentralisation (24, rue Royale, Paris).

★ **LECTURES POUR TOUS**, n° 173 — Une nouvelle d'Edouard Ollivro : «Tempête ».

★ **AR SONER**, n° 162 — Un comité d'entente est né ; la fabrication d'un levriad ; Henri Queffelec et la musique bretonne ; les activités de B.A.S. (16, rue du Père Maunoir, Rennes).

★ **BULLETIN DU CONATEF**, n° 48 — Les instructions de M. Marcellin pour la régionalisation du V^e Plan ; une étude de la Chambre régionale de commerce des Pays de la Loire ; le dossier des zones de rénovation rurale (164, rue de Vaugirard, Paris).

★ **JOURNAL DES G.E.E.S.**, n° de février — La part d'initiatives des G.E.E.S., par Michel Guegan ; nouvelles des fédérations départementales ; les problèmes agricoles ; la Bretagne à l'heure du Marché commun ; le CELIB rénové ; un stage de formation en Allemagne (Kerguiche, 56-La Vraie-Croix).

★ **AR STUDIÉ (l'étudiant breton)**, n° 10 — La déclaration de la J.E.B. ; le budget régionalisé 1968 ; réinvention de la Bretagne, par Xavier Grall ; aucun avenir pour les étudiants brestois ? Connaître la Catalogne ; filmou ar Hebeg (2, rue Lafayette, Rennes).

★ **LE FEDERE, Bretagne et Démocratie**, n° 8 — Le cercueil et la valise ; contribution à la recherche d'une doctrine socialiste ; la planification de l'enseignement, par E. Hervé ; le problème des institutions régionales ; pour une nouvelle politique régionale, par M. Mevellec ; communauté urbaine et démocratie, par Michel Phlipponneau (11, rue Vasselot, Rennes).

Après le Salon de l'Agriculture LA QUINZAINNE BRETONNE A LA TOUR EIFFEL

Le mois de mars aura été très fructueux pour la propagande bretonne ; en effet, notre région s'est vue à l'honneur non seulement à l'occasion du Salon international de l'Agriculture, où le stand réalisé par le C.I.P.R.O.B. a remporté un vif succès grâce à son architecture très moderne et aux produits toujours mieux présentés ; mais aussi durant la quinzaine de prestige qui s'est déroulée du 16 au 31 mars à la Tour Eiffel et qui a permis de mettre en valeur toutes les productions de la région et de sensibiliser l'opinion publique sur les efforts entrepris pour développer le tourisme en Bretagne.

Innovation au pavillon breton du Salon de l'agriculture

Le stand breton au salon de l'Agriculture différait de ce qu'il était les années précédentes, non seulement par l'architecture qui rappelait celle du Centre Elysées-Bretagne, mais également par le choix et la présentation des produits dont la gamme était particulièrement étendue puisqu'elle comportait non seulement les traditionnelles productions alimentaires (aviculture, biscuiterie, conserves, plants de pommes de terre, produits laitiers, produits végétaux, boissons) mais aussi les productions de l'artisanat en exposition dans une boutique reproduite sur le modèle de celles d'Elysées-Bretagne où elles sont en vente.

Cette nouvelle forme de promotion des objets d'art dans le cadre du salon international de l'Agriculture n'a pas manqué de frapper bon nombre de visiteurs qui, s'ils se sont attardés sur les productions alimentaires, n'en sont pas moins restés aussi longtemps dans la boutique.

Le stand breton était, soulignons-le, le seul à avoir présenté d'autres produits que ceux du domaine alimentaire.

Grâce à cette tentative nous estimons avoir fait un nouveau pas sur le plan promotionnel et publicitaire.

Le pavillon comportait également une partie dégustation qui, comme toujours, fut envahie par une clientèle d'amateurs de crêpes, d'huîtres, de muscadet et de cidre ; cette fois encore une initiative fut prise puisque le poulet breton était au menu.

Le stand de 312 m² était décoré par treize panneaux photographiques représentant les différentes activités de la région. Deux hôtesse étaient à la disposition des visiteurs pour leur fournir tous



Une partie du pavillon de la Bretagne au Salon de l'agriculture (Actualités-Mondial-Photo A. Fleury).



Au dîner de la Tour Eiffel, des mannequins présentent les visons de Bretagne.

→
 les renseignements touristiques qu'ils désiraient. Comme chaque année, le pavillon était tenu par M. Simonot, secrétaire général du Comité de propagande.

La Tour Eiffel au service de la Bretagne

Pour la quinzaine bretonne organisée à la Tour Eiffel, par le Comité de propagande, l'objectif était double : il s'agissait d'une part, comme d'autres provinces de France l'avaient déjà fait, de faire apprécier les plats régionaux dans les restaurants de la Tour mis à la disposition du comité, et, d'autre part, de promouvoir le tourisme breton.

Au cours de la conférence de presse du 19 mars précédant l'inauguration, deux initiatives ont ainsi été lancées : les W.B. (week-ends bretons) à forfait sur la côte de Granit Rose, et le concours « Connaissance de la Bretagne » qui primera la plus jolie diapositive prise durant l'été 68 en Bretagne. M. Michelet, qui présidait l'inauguration, a insisté dans son allocution sur le cadre : « La Bretagne, a-t-il dit, est déjà aux Champs-Élysées ; elle est aujourd'hui à la Tour Eiffel qui symbolise son désir de s'imposer et de se faire entendre ».

Un dîner de gala fut également organisé le 26 mars, avec le concours de l'hebdo-

madaire « Elle » sur le thème : « La femme et les loisirs en Bretagne ».

Le sujet traité par M. Martray et M. Mauduit, secrétaire général de Elle, fut surtout celui de la décentralisation culturelle en Bretagne, de l'implantation industrielle, et de l'importance de la décision de la femme du cadre dans le choix d'un lieu de séjour.

La soirée, dont Mme Béatrix Dussane était l'invitée d'honneur, fut marquée par un spectacle chorégraphique mettant en scène les visons de Bretagne.

Pour clôturer la Quinzaine, le cocktail organisé par La Baule et présidé par

M. Olivier Guichard, permit de souligner l'importance du tourisme en Bretagne et mit en valeur les larges possibilités de la plus belle plage d'Europe.

Ainsi, la Quinzaine bretonne à la Tour Eiffel aura été, au sens plein du terme, une opération de relations publiques pour la Bretagne. M. Martray devait d'ailleurs conclure dans son allocution du 26 mars : « La Bretagne a choisi la Tour Eiffel comme ambassadeur ; elle symbolise à l'étranger l'image de la France ; pendant quinze jours, cette image aura été celle de la Bretagne ».

Elisabeth CLEMENCEY,



LE DINER DE LA TOUR EIFFEL. — Pendant le débat, on reconnaît notamment, de gauche à droite, Mme Dussane, MM. Mauduit, Bibault, Boulbain et Martray (photo A. Fleury).

REVUES ET JOURNAUX

★ BULLETIN d'information de la Station expérimentale d'aviculture de Ploufragan, n° 43 — Contrôle de l'efficacité et de la toxicité des substances destinées au traitement et à la prévention des nématodes aviaires.

★ BRETAGNE-DIMANCHE, n° 319 — Une excellente étude de François Alet : « Entre deux recensements — Dans les communes rurales bretonnes, 220.000 sorties, 85.000 entrées ». (22, rue St-Louis, Rennes).

★ Dans son n° 125, BREIZ présente Ti-Kendalc'h qui sera, à Saint-Vincent-sur-Ouest, le Centre culturel de la grande confédération des Cercles celtiques et des bagadoù. Les plans et les commentaires soulignent l'importance de cette initiative à laquelle s'associent les jeunes Bretons en y organisant des camps-chantiers (4, allée des Ormeaux, La Baule).

★ EXPANSION REGIONALE, n° 47 — L'aménagement du Mezzogiorno ; les industries de l'Etat face à la concurrence du Marché commun ; la régionalisation du budget français d'équipement (205, Bd St-Germain, Paris).

★ ECHO DE LA MODE, n° du 20 avril — M. de Charette et Jules Verne, deux Nantais de légende (1, rue Gazan, Paris).

★ AL LESTR, n° 9. — Le jumelage Morlaix-Nantes ; le pays nantais, pays de Bretagne ; Galice, terre celtique (B.P. 612, Nantes).

★ JEUNE NOTARIAT — Sous ce titre vient de paraître le premier numéro de l'organe du Mouvement national pour le développement du rôle social et économique du notariat, dynamique organisation dont les buts sont essentiellement une adaptation des études au monde moderne et la création d'un marché immobilier national sain (Me Louis Reillier, notaire à Pompadour).



LA JOURNÉE DE LA BAULE - De gauche à droite, Sylvie Vartan, le docteur Dubois, maire de La Baule, M. Olivier Guichard (photo Korantin Keo).



Cet été, grand concours
« Connaissance de la Bretagne »

Le Comité de propagande Bretagne lance cet été le grand concours « Connaissance de la Bretagne » avec la participation technique de la Société Kodak et du Centre Elysées-Bretagne.

Ce concours est destiné à récompenser la meilleure photographie diapositive, sur pellicule Kodak, prise au cours de l'été 1968 en Bretagne et illustrant les aspects les plus typiques de la Bretagne à quelque titre que ce soit : paysages, éléments humains, travail et loisirs, architecture, effets spéciaux.

De très nombreux prix sont prévus et entre autres :

Premier prix : un séjour itinérant d'un mois pour deux personnes en Bretagne, en juillet-août 1969, dans les hôtels de grande catégorie ;

Deuxième prix : un stage de voile en Bretagne de quinze jours ;

Troisième prix : un voyage à Londres pour deux personnes ;

Du quatrième au neuvième prix : un week-end sur une plage de Bretagne ;

Dixième prix : une véritable partie de pêche en mer.

La publication des palmarès sera effectuée par un hebdomadaire national, un quotidien régional et par « La Vie bretonne ».

Les dix premières diapositives seront en outre exposées au Centre Elysées-Bretagne.

Le jury sera constitué par des personnalités et spécialistes des milieux touristiques et photographiques.



La journée de La Baule
à la Tour Eiffel

Ci-dessus : Françoise Hardy.
(photos Korantin Keo).

Ci-contre : De gauche à droite, Mlle Clémencey, Mylène Demongeot, M. Martray, Michèle Arnaud, productrice à l'O.R.T.F. et le chanteur Claude François.



Charcuterie
Salaisons
Conserves

Distributeurs exclusifs
pour la Région Parisienne :

LES PRODUITS DE CERROIR

68, RUE DE REUILLY
— PARIS XII^e —
TÉL. 344 36 00, 344 36 01

**LE
BON
BEURRE
BRIDEL**

35 - RETIERS
TEL. 117 +

Camemberts - Beurre au chocolat - Lait chocolaté

Le lancement des "week-end bretons"

(W. E. B.)



Ci-dessus : La conférence de presse ; au micro, M. Justin entouré de MM. Lavenant (à g.) et Martray.

Ci-dessous : La réception : pendant l'allocution de M. Edmond Michelet.

(photos Korantin Keo.)



Au cours d'une conférence de presse à la Tour Eiffel, M. Justin a présenté une initiative dont il est le promoteur et qui devrait donner un « coup de fouet » au tourisme dans une région durement touchée l'an dernier par la « marée noire » en même temps qu'elle « élargirait » la saison bretonne en permettant un allongement de la durée d'exploitation des hôtels de Trégastel, Ploumanac'h et Perros-Guirec.

Cette formule a été mise sur pied sous le nom de W.E.B. (Week-End Bretons) par un groupe d'hôteliers de la Côte de Granit rose qui proposent aux Parisiens, pour un prix forfaitaire (entre 260 F et 325 F) comprenant le voyage aller et retour de Paris, l'hébergement, la nourriture, les activités sportives (pêche, voile, golf, hippisme) et les spectacles, une évasion vers l'air iodé du vendredi soir au lundi matin sans aucun souci d'organisation.

Des hôtesse prennent les voyageurs en charge de Paris à Paris. (Les W.E.B. sont suspendus en juillet et en août).

Plusieurs chanteurs : J.-J. Debout, Dick Rivers, Eric Charden, J.-C. Anoux, Claude Nougaro, ont participé au premier week-end.

échos

LES FRAISES DE PARIS
NE SONT PAS DE PLOUGASTEL...

Dans un arrêt du 27 février 1968, la Cour d'Appel de Paris a condamné un industriel chocolatier poursuivi pour avoir fabriqué puis commercialisé des articles de confiserie, composés d'une couverture en chocolat enrobant une fraise à la liqueur, contenus dans un emballage sur lequel figure une étiquette ornée d'une figurine représentant une Bretonne en costume régional et portant les mentions : « Fraises de Plougastel, spécialité bretonne », laissant croire à l'acheteur que cette fabrication est spécifiquement bretonne, alors que le produit est fabriqué à Paris. La Cour d'Appel a confirmé le jugement rendu le 19 octobre 1967 par le tribunal d'instance de Paris, condamnant cet industriel à 10 F d'amende.

Nous devons nous féliciter de la vigilance sans cesse accrue de l'administration des fraudes et du contrôle de la qualité pour le respect des produits spécifiquement bretons.

F. JACQUIER **1884**
Fondateur en

PRODUITS ALIMENTAIRES
DE PREMIER CHOIX

Spécialités pour
Hôtels et Restaurants

Ets JACQUIER et Cie

"La Maison de la Qualité"

S. A. Capital 45.000 F - R.C. Seine 60 A 23.140

328 26-71 47, Rue De France - 94-VINCENNES

Crêperie de Pont-Aven

RESTAURANT
M. GUEGUEN

55, Rue du Montparnasse — PARIS 14^e
Tél. 033.23.75

Les résultats de la politique régionale au Royaume-Uni

QUOIQUI'IL soit encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur les résultats de la politique poursuivie en Grande-Bretagne depuis des années pour assurer le plein emploi dans les régions les plus déshéritées du Royaume, on estime dès maintenant dans les sphères gouvernementales que l'écart entre les régions privilégiées et les autres commence à se réduire.

Est-ce à dire que la politique du Gouvernement a réussi ? Un travail considérable est entrepris actuellement à Whitehall pour pouvoir répondre à cette question très bientôt. Mais d'ores et déjà, on considère que l'écart traditionnel est dès

maintenant réduit de moitié, sans que le niveau du chômage national ait été réduit pour autant.

Il est vraisemblable, en effet, que les 250 millions de livres actuellement dépensés chaque année en faveur des zones de développement commencent à avoir certains effets. Quoique le sous-emploi dans ces régions soit d'environ 4 % contre 2 % de moyenne dans le pays pris dans son ensemble, certaines zones de développement ont réalisé des progrès sensibles au cours des cinq dernières années, en Ecosse particulièrement ; dans la région de Liverpool, le chômage est tombé à 3 %.

Il semble que ceci ne soit que le commencement. Les constructions d'usines, qui donnent une idée assez précise sur le développement de l'emploi, portent aujourd'hui dans les zones de développement sur un tiers des constructions totales, au lieu d'un quart il y a trois ans.

L'épidémie de chômage

Mais le niveau de la prospérité dans certaines régions n'a guère changé et ne paraît pas devoir le faire. Le Pays de Galles a maintenant davantage de chômeurs qu'il y a cinq ans, et il en est à peu près de même dans le nord de l'île, tandis qu'un nouveau problème tend à se poser dans le Cornwall, qui a maintenant le pourcentage le plus élevé de chômeurs de tout le Royaume.

De plus, la mise en application du programme tendant à l'accélération de la fermeture des puits de charbonnage frappera durement le Pays de Galles et le nord-est, où l'on s'attend à une hausse considérable du niveau du chômage avant la fin de l'année.

Le nord-est sera aussi durement affecté par la fermeture de certaines aciéries et autres industries d'importance moyenne ; c'est ainsi que Tees-side et Furness, constructeurs de navires, ont fermé leurs portes devant l'absence complète de commandes.

La dévaluation pourrait aider certaines de ces régions, notamment les deux premières citées, l'Ecosse et la région de Liverpool, qui sont à vocation exportatrice ; mais il est évident que l'objet principal est avant tout l'équilibre de la balance des paiements. La réduction de l'écart entre la prospérité dans les régions privilégiées et les autres sera particulièrement favorisée par la décision prise par le gouvernement d'octroyer une prime à l'emploi dans les zones de développement et qui n'a pas encore eu le temps de prouver son efficacité. Cette prime n'étant allouée que dans les zones de développement, on estime que cette subvention devrait permettre de créer entre 60.000 et 100.000 emplois nouveaux dans les régions les plus défavorisées et réduire ainsi l'écart d'environ la moitié entre le niveau de chômage national et celui des zones de développement.

D'autre part, on estime que la politique d'investissement, de construction d'usines dans ces zones, qui portera cette année sur un montant de 100 millions de livres, balancera dans une certaine mesure le chômage créé par la fermeture de certaines usines et l'immigration.

Il est donc vraisemblable que, dans quelque temps, la pression de la demande de main-d'œuvre sera aussi forte dans certaines zones de développement qu'elle l'est aujourd'hui dans certaines villes des Midlands et du Sud, tandis que d'autres continueront à perdre de la main-d'œuvre par migration et, encombrées de personnes âgées, à souffrir de la pauvreté.

Le gouvernement sera alors placé devant la déplaisante nécessité de réduire ou même de supprimer les faveurs spéciales aujourd'hui accordées aux zones de développement, pour les reporter sur d'autres régions qui auront été vidées de leur substance. Une politique consistant à retirer à Paul pour donner à Pierre risque de créer beaucoup de mécontents, sans pour autant atteindre le résultat recherché.

C. KEROUEDAN.

Dans la presse d'outre-manche

★ *Motor Boat a yachting*, 8 mars : une présentation des rallyes sur les canaux bretons.

★ *Sunday Telegraph*, 31 mars : Rebel sculptor warns de Gaulle, une enquête de Ronald Payne sur Yann Goulet et le Front de Libération de la Bretagne.

★ *Wolverhampton Express*, 7 mars : Helen Burke présente des recettes gastronomiques bretonnes.

★ *Evening Echo*, Bournemouth, 12 mars : « Tour » of Brittany for Poole society.

★ *Western Morning news*, Plymouth 3 avril : Free Brittany call.

★ *Cycling*, 16 mars : Small villages amongst the wooded Breton hill-side were rudely awakened on race days by the cheers from fanatical spectators.

★ *The Observer*, 3 mars : John Ardagh présente une étude sur les possibilités touristiques de la Bretagne.

★ *Irish Press*, Dublin : « For Celtic congress ».

★ *Evening standard* présente régulièrement des plats culinaires bretons.

dans les salons
renovés de...

JACY
DE PARIS

ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES
P. JACY et J.-P. JACY

*adapteront à vos coiffures
un postiche personnalisé*

BOUTIQUE - CADEAUX - BEAUTE

ELY. 16-53 — ELY. 06-44

SALON MESSIEURS - SAUNA

BAL. 43-48

Salons ouverts à : NICE - MEGÈVE - CANNES
DEAUVILLE - LA BAULE - JUAN LES PINS - BIARRITZ
HOTEL DU CAP - SHERATON PORTICCIO (CORSE)



Une grande usine de produits de soins esthétiques en Bretagne



Maire de La Gacilly, dans le Morbihan, M. Yves Rocher y a installé une usine de produits de soins esthétiques que l'on peut notamment se procurer à Paris au centre Elysées-Bretagne ; elle emploie actuellement 200 personnes et doit porter prochainement son effectif à 500 salariés. Il est également à l'origine de la création d'un atelier protégé pour handicapés physiques. Des accords ont été pris avec des industriels locaux afin de leur confier des activités professionnelles en rapport avec leurs aptitudes ; d'autres projets sont en cours de réalisation dans le cadre de l'effort économique de la Bretagne.

Le balisage de la Rance

Un nouveau succès est à porter à l'actif du « Comité de promotion touristique des canaux bretons ». La Rance va enfin être balisée réglementairement. Le service des ponts et chaussées, phares et balises de Saint-Malo est, en effet, en train de mouiller des balises tout le long du parcours de l'écluse du barrage de l'usine marémotrice, de Saint-Servan à Dinan. Ces balises remplaceront les perches (souvent disparues) qui étaient sensées baliser le chenal de la Rance. Le coût de cette opération (500.000 F) sera pris en charge moitié par le département des Côtes-du-Nord, moitié par celui de l'Ille-et-Vilaine. Les plaisanciers, désirant venir faire escale à Dinan n'auront plus à craindre de « talonner » dans un banc de vase à marée descendante. Nous leur rappelons qu'ils trouveront installé sur le quai du vieux port de Dinan, un très beau relais nautique aménagé par les soins de la municipalité dans une des pittoresques vieilles maisons du XVII^e siècle.

Sur notre photo, de gauche à droite : MM. Duhamel, Michelet, Martray et Rocher lors d'une réception de la Quinzaine bretonne à la tour Eiffel.

Congrès archéologique en Bretagne

Le congrès archéologique de France a tenu sa 126^e session annuelle en Haute-Bretagne du 12 au 19 mai.

Une trentaine de monuments anciens en Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique ont fait l'objet des études des congressistes. Combourg, Fougères, Vitré, Guérande, Clisson, etc. ont été, avec Rennes et Nantes, quelques-unes des étapes de ce congrès itinérant.

Constructeurs Promoteurs de Bretagne

Les membres de la Fédération nationale des constructeurs promoteurs se sont réunis le 14 mars, sous la présidence de M. Guy.

Les débats ont été consacrés aux questions juridiques et financières, qui, constamment en réforme, obligent les professionnels de la construction à une information et à une étude permanente.

Il a été confirmé, au cours de la discussion, que beaucoup de promoteurs bretons restent très attachés à la construction dans le cadre de sociétés de copropriétaires, cette formule possédant indiscutablement des avantages non négligeables en réduisant notamment certains frais.

Les membres du syndicat se sont donnés rendez-vous pour leur prochaine assemblée à Nantes, au cours du Congrès national que leur Fédération tiendra dans cette ville.

NOS ÉCHOS

UN EXEMPLE ESPAGNOL

Le gouvernement espagnol a décidé le principe d'une autoroute à six voies destinée à relier Madrid à la Galice (615 kilomètres). En application de ce programme, le Conseil des ministres réuni le 3 mai dernier à Madrid, sous la présidence du général Franco, a débloqué des crédits correspondants à 8 milliards de nos francs pour l'exécution immédiate d'une première tranche de travaux sur 64 kilomètres entre Astorga et Pontevedra.

MIEUX VAUDRAIT DES USINES...

M. Edouard Ollivro, député des Côtes-du-Nord, a adressé au Premier Ministre une « question écrite » dans laquelle il déclare notamment :

« Constatant, en outre, que les promesses non tenues, les insuffisances du Ve Plan (notamment dans le domaine routier), les primes et les prêts accordés aux industriels et non versés, les mesures en faveur de l'agriculture, décidées, mais non mises en application, favorisent et entretiennent un climat malsain, M. Ollivro demande à M. le Premier Ministre si des décisions constructives, de portée réelle et immédiate, ne seraient pas plus aptes que des tracasseries policières à calmer les esprits et à redonner confiance aux populations de Bretagne ».

UN CENTRE INTERNATIONAL DE CHASSE EN FORET DE PAIMPONT ?

Le journal « France-Agricole » a publié le 15 mars 1968 un article de M. E. de Frotté que nous signale une de nos lectrices, M^{me} Yannig Oulaïd-Feunteun, de Louviers.

L'auteur y propose de créer à Tréborenteuc (forêt de Paimpont) un centre international de chasse comprenant entre autres :

- un centre d'élevage pour perdrix grises et rouges et espèces sauvagines, soit une production de 85.000 pièces par an ;
- un secteur de 100 hectares de chasse photographique ;
- une réserve cynégétique de 1.000 hectares ;
- un plan d'eau de 30 à 40 hectares pour réserves ornithologiques ;
- une zone de chasse de 4.000 à 5.000 hectares ;
- un centre d'hébergement suffisamment en retrait pour ne pas gêner cette zone et comprenant :
- un hôtel-restaurant,
- des bungalows d'accueil pour les chasseurs et personnes les accompagnant (120 lits en tout),
- des équipements annexes (chenils, armurerie, musée de la chasse, zoo),
- 4.150.000 F de dépenses,
- 4.420.000 F de recettes, permettant des bénéfices pour de nouveaux aménagements.

La reproduction totale ou partielle des articles et informations parus dans « La Vie Bretonne » est entièrement libre.

La République d'Irlande sur la voie de la prospérité

PENDANT de longues années successives, le Gouvernement du Royaume-Uni a en vain cherché à résoudre la question irlandaise.

Aujourd'hui, les Irlandais sont sur la voie de la prospérité, après avoir résolu des problèmes qui paraissaient insolubles sous la domination anglaise : la République s'industrialise, les problèmes du chômage et de l'émigration sont dominés, ses relations avec l'Irlande du Nord semblent enfin s'acheminer vers une voie constructive ; elle est connue du monde entier comme une force indépendante par ses activités aux Nations-Unies.

COMITE BRETAGNE-IRLANDE

Les séjours de jeunes gens et de jeunes filles dans les pays de langue anglaise connaissent un succès croissant. Malheureusement, les expériences entreprises jusqu'ici n'ont pas toutes été heureuses, notamment sur le plan du climat moral de ces séjours.

Les promoteurs du Comité Bretagne-Irlande (actuellement en voie de constitution sur le modèle du Comité Bretagne-Galice), ont donc songé à organiser des séjours de jeunes Bretons et Bretonnes dans des familles irlandaises présentant les meilleures garanties. L'intermédiaire choisi pour cette opération est l'Agence de voyages du Centre Ellysées-Bretagne (4, avenue Franklin D.-Roosevelt, Paris-8^e) où déjà les demandes d'inscription peuvent être déposées pour un premier séjour intéressant 25 jeunes de 12 à 21 ans.

Ce séjour aura lieu dans des familles de Dungervan (Comté de Waterford), en Irlande du Sud. Le départ de Paris est fixé au 11 Juillet et le retour à Paris au 9 août. Le prix s'élève à 1.110 francs par personne. Il comprend le transport aérien aller et retour, la pension complète, dix heures de cours d'anglais par semaine et une excursion hebdomadaire. La possibilité existe en outre, pour une somme modique (un à deux francs par heure), de pratiquer le tennis, le golf et la natation.

Une personne qualifiée surveillera sur place le séjour de nos jeunes compatriotes et se tiendra en permanence à leur disposition pour leur apporter toute l'aide désirable.

Pour le Comité Bretagne-Irlande :
Morvan DUHAMEL.

La population augmente

Pour la première fois depuis plus d'un siècle, l'Irlande a cessé d'être un pays dont la population devait émigrer si elle voulait trouver un emploi convenable. Le re-

par C. Kerouedan

censement de 1966 a montré une augmentation de 2 1/2 %, marquant le succès des mesures prises pour arrêter l'émigration qui a contribué si largement à vider l'Irlande de sa population pendant tant d'années. Certes, le niveau du chômage est encore sans doute plus élevé que celui de la Bretagne (au cours de la dernière décennie il a varié entre 5 % et 6 %), mais il est bien inférieur à ce qu'il était en 1950.

L'évolution

La raison de cette importante évolution doit être attribuée en partie à la renaissance de l'industrie locale, et surtout à l'investissement de nouveaux capitaux d'origine locale et britannique ou américaine, ou encore en provenance de la République Fédérale Allemande au cours des 10 dernières années, favorisés par des avantages offerts par le gouvernement irlandais et qui passent pour être extrêmement généreux.

Mais la dépendance économique de la République à l'égard du Royaume-Uni est encore considérable. Malgré les efforts de diversification, la Grande-Bretagne absorbe encore près de 70 % des exportations irlandaises et satisfait à peu près la moitié des importations.

La République a dû suivre le Royaume-Uni dans la dévaluation récente de sa monnaie. Cette opération financière est arrivée à un moment difficile du cycle économique de l'Irlande mais devrait lui permettre de trouver de nouveaux débouchés dans les pays de la Communauté et aux Etats-Unis. La dépendance a été consolidée par la signature de l'accord commercial anglo-irlandais de 1965, entré en vigueur le 1er juillet 1966, et d'après lequel tous les produits de l'industrie d'origine irlandaise bénéficient de l'entrée libre en Grande-Bretagne, en échange d'une réduction échelonnée sur 10 ans des droits frappant les produits industriels britanniques à l'entrée en Irlande.

L'accord commercial anglo-irlandais constitue une excellente préparation pour l'entrée dans le Marché Commun attendue par l'Irlande depuis bientôt sept ans, en liaison avec la Grande-Bretagne, la Norvège et le Danemark ; mais, bien que les Irlandais soient considérés à Bruxelles comme de « bons Européens », il n'est pas question que la porte leur soit ouverte avant qu'un arrangement tendant à l'élargissement de la Communauté européenne ne soit intervenu. Il ne serait pas

économiquement possible à l'Irlande de faire partie de la Communauté si l'Angleterre n'y entrait pas en même temps.

Il n'en reste pas moins que le but ultime de l'Eire est d'accéder le plus rapidement possible à la Communauté européenne pour pouvoir diversifier son économie en élargissant son indépendance vis-à-vis du Royaume-Uni.

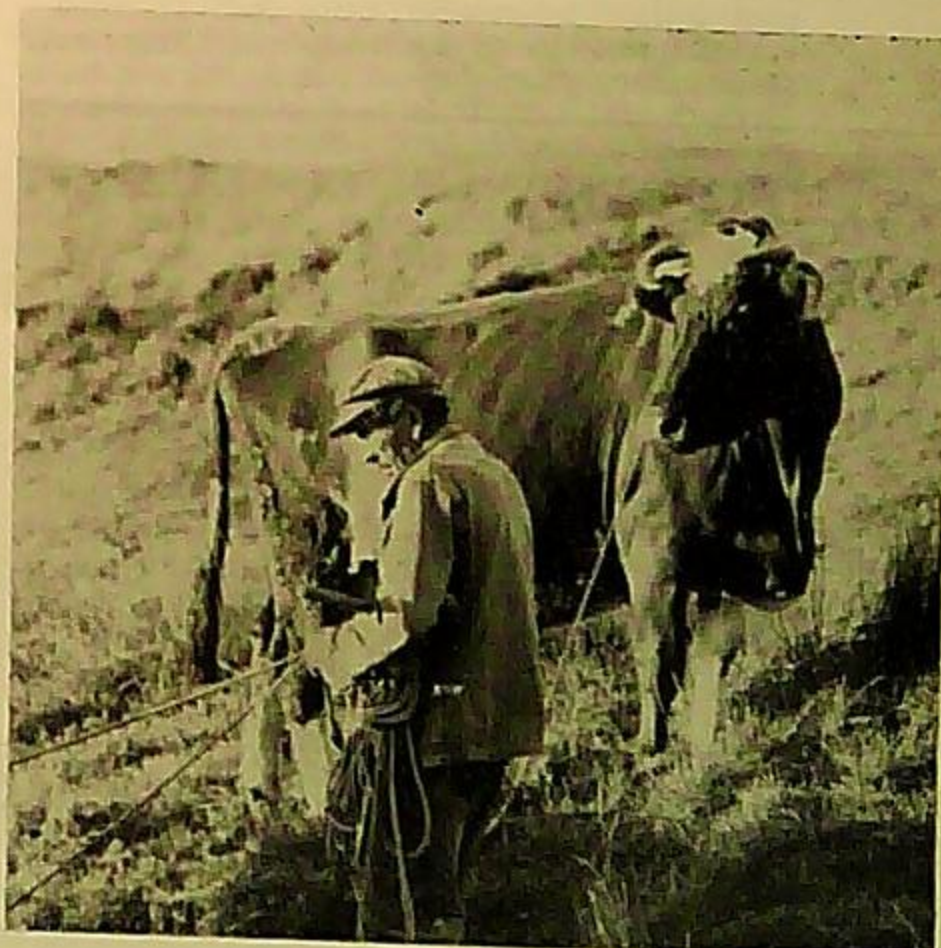
L'exportation de viande

La valeur totale de la production de l'industrie de la viande en Irlande est d'environ 73 millions de livres. L'an dernier, la valeur totale des exportations de viande de bœuf, mouton et agneau a atteint le chiffre de 45,5 millions de livres et la valeur des abats exportés, 50 millions de livres. La part du Royaume-Uni a été de 34,5 millions de livres, soit 69 %. On comprend facilement l'importance de cette industrie quand on réalise que la valeur totale des produits exportés ne dépasse pas 300 millions de livres.

La structure est la suivante : 1.300 bouchers abattent 200.000 têtes de bétail par an et un million de moutons pour le marché intérieur. Soixante usines possèdent des licences pour exporter du bœuf, du mouton et de l'agneau. Vingt cinq usines seulement exportent régulièrement et cinq réalisent 80 % du total des viandes exportées.

Le négoce des viandes entre l'Irlande et l'Angleterre portait uniquement autrefois sur du bétail sur pieds. Avant la première guerre mondiale, l'Irlande exportait déjà de la viande sur l'Angleterre, mais en quantités minimes et sans aucune comparaison avec l'exportation du bétail vivant.

Le commerce de la viande abattue et désossée n'a pris une certaine importance qu'à partir de 1950.



Le tableau suivant indique le développement des exportations de carcasses et

viandes désossées au cours de la dernière décennie :

EXPORTATIONS DE VIANDES DE BŒUF EN CARCASSES ET DESOSSÉES

	Grande-Bretagne (tonnes)	U.S. et Canada (tonnes)	E.E.C. (tonnes)	Autres (tonnes)
1958	2.770	13.620	5.635	4.145
1959	6.675	20.440	5.515	2.115
1960	15.120	25.155	6.090	815
1961	32.780	33.200	6.250	1.285
1962	20.675	33.235	2.990	1.980
1963	17.455	32.150	8.695	2.420
1964	19.405	7.010	22.390	3.090
1965	28.275	4.200	19.250	2.440
1966	41.500	18.710	7.270	1.445
1967 (b)	100.080	36.730	1.260	5.680

EXPORTATIONS DE MOUTONS ET AGNEAUX

	Grande-Bretagne (tonnes)	E.E.C. (a) (tonnes)	Autres (tonnes)
1958	6.340	—	150
1959	6.745	—	30
1960	9.345	—	205
1961	6.660	—	630
1962	13.245	1.020	830
1963	10.905	3.720	805
1964	9.225	4.185	1.325
1965	9.265	3.335	1.415
1966	11.890	3.820	1.455
1967 (b)	10.485	1.735	1.690

(a) Principalement France et Belgique.

(b) 12 mois finissant en novembre 1967.

Les viandes en conserve

L'exportation de conserves de viandes a débuté en 1938, mais ne portait alors que sur de faibles quantités ; elle s'est développée jusqu'en 1940 pour décliner à la fin de l'année et reprendre en 1950. Depuis 1956, l'exportation s'est graduellement réduite.

L'expansion des exportations en carcasses après 1950 (de 6.400 tonnes en 1950 à 43.250 tonnes en 1954) a été due aux prix élevés réalisés à l'époque sur le marché anglais, à l'ouverture du marché des Etats-Unis et du marché européen.

A partir de 1954, l'élevage anglais stimulé par les subventions du gouvernement par le système de « Deficiency Payment », a réussi à éliminer du marché la production irlandaise qui s'est tournée vers l'Europe et la fourniture aux troupes américaines. Les exportations vers l'Angleterre ont repris en 1960, déjà facilitées par le gouvernement du Royaume-Uni.

Depuis 1966, les exportations irlandaises vers la Grande-Bretagne bénéficient du système de « Deficiency Payment » accordé aux éleveurs britanniques, mais pour 25.000 tonnes de viandes en carcasses et 5.500 tonnes de mouton et agneaux seulement.

Un des principaux facteurs de l'industrie de la viande en Irlande a été le commerce de la viande désossée avec les Etats-Unis. Les mesures d'hygiène extrêmement strictes exigées par les cahiers des charges, ont décidé de la création d'usines qui peuvent compter parmi les plus modernes d'Europe. Ce commerce est aujourd'hui en plein développement.

L'élevage irlandais peut regarder l'avenir avec confiance, la technique de production et l'efficacité en général sont de tout premier ordre. La seule faiblesse semble être le marketing de l'exportation ; c'est ici que l'Etat et les éleveurs sont en désaccord.

Le gouvernement voudrait la création d'un Bureau chargé de promouvoir l'exportation des viandes, tandis que les fermiers estiment qu'il ne leur est pas possible de réaliser un travail convenable sans être directement intéressés à la commercialisation. Entre temps, une des plus importantes firmes a trouvé sa propre solution : elle vient d'obtenir un contrat pour la fourniture des viandes à la plus importante chaîne de distribution du Royaume-Uni.

Il n'est pas douteux que c'est là l'avenir du commerce.

L'impact des car-ferries sur le transport

L'introduction de « car ferries » sur les lignes Angleterre-Irlande a fait passer de 30.000 en 1964 à 68.000 en 1967 le nombre de passagers accompagnés de leur voiture.

Le volume de ce trafic — de la plus grande importance du point de vue touristique — doit se développer encore de façon considérable en 1968 : la capacité des lignes existantes sera développée, tandis qu'une autre ligne de Liverpool à Dublin sera inaugurée en mai. D'autres navires « car ferry » ont déjà été commandés : un second fera Liverpool-Dublin,

un autre partira de Swansea en Pays de Galles pour Cork. Ces deux « ferries » entreront en service l'an prochain. Le développement rapide des services par car ferry, y compris celui qui doit bientôt relier Rosslare au Havre, n'a d'égal que le développement des services par navires « containers ».

Les British Railways ont inauguré au début de cette année un service direct entre Dublin-Londres et Birmingham par « Freightliner ». Il convient de souligner de façon toute particulière la rapidité avec laquelle les compagnies irlandaises, leurs principaux concurrents, ont installé des centres de groupage-dépôts dans le Royaume-Uni et modifié l'organisation de leurs services dans la mer d'Irlande, dans lesquels les containers joueront un grand rôle.

Déjà en 1966, environ 70 % des expéditions de general cargo à partir de Dublin, de loin le port le plus important de la République d'Irlande, se sont faits par containers. Ce mode d'expédition ne peut que se développer dans le futur. On estime d'une façon générale que le Shipping Irlandais devrait s'améliorer considérablement si le projet de loi tendant à stimuler les investissements par les compagnies propriétaires de navires est accepté par le Parlement.

Que ce soit du fait du gouvernement ou des sociétés privées, l'effort tendant à moderniser le pays et à intensifier ses échanges avec l'étranger est considérable et commence à porter des fruits.

La population de la République d'Irlande n'atteint pas 3 millions d'habitants (2.880.754 en 1966), elle est donc légèrement inférieure à celle des cinq départements bretons.

Ses problèmes étaient les mêmes que les nôtres, certains étaient même vraisemblablement plus aigus ; l'émigration était, entre les deux guerres, supérieure à celle des jeunes Bretons au cours de la même période. Certes, le niveau de vie est encore bien bas, surtout dans les campagnes, mais on ne peut s'empêcher d'être frappé par le progrès réalisé au cours de la dernière décennie.

L'infrastructure s'améliore considérablement, l'Irlande s'ouvre vers l'extérieur. Quand les British Railways, qui ont assuré le trafic entre les deux pays pendant un siècle, tardent à y porter les améliorations nécessaires, des compagnies irlandaises se créent et prennent la relève. Il est difficile de ne pas faire la comparaison avec la Bretagne ! Quand les Anglais ont supprimé la ligne Southampton-Saint-Malo, personne ne semble avoir songé à prendre la relève. Il en résulte que la Bretagne est complètement coupée du Royaume-Uni.

L'exportation du bétail se développe considérablement et tend à devenir la principale industrie du pays.

Quand l'Irlande, à la suite de la Grande-Bretagne, entrera dans le Marché Commun, nos éleveurs et exportateurs bretons auront à faire face à une concurrence d'autant plus sévère que les Irlandais s'y seront préparés de bonne heure ; l'infrastructure sera bien en place et rodée.

En sera-t-il de même pour la Bretagne ?

C. KEROUEDAN.

MATERIEL POUR CHAUFFAGE CENTRAL

Chaudières • Radiateurs • Brûleurs
Accélérateurs • Citernes à mazout

A. LE BEVILLON

402.09.59

7, rue Abel - Hovelacque - PARIS - XIII^e
(La rue Abel-Hovelacque commence 62, av. des Gobelins)



LES VOIES D'EAU NAVIGABLES ET LE TOURISME NAUTIQUE

FINIS terrae de l'Europe, la Bretagne possède le privilège d'être baignée par une mer et un océan, de se trouver par le travers des routes maritimes menant les mers du Nord vers les eaux chaudes et ensoleillées du Midi et de posséder un rivage particulièrement favorable à la pratique de la navigation de plaisance.

L'engouement du grand public pour cette forme moderne d'évasion qu'est le tourisme nautique s'en trouve, de ce fait, grandement facilité. Il n'est pour s'en convaincre que de visiter nos petits ports bretons dès les premiers beaux jours du printemps.

Si la configuration de nos côtes de Bretagne Nord est de nature à favoriser le développement de la navigation de plaisance et à attirer tout particulièrement nos partenaires nautiques européens, par contre, contourner notre presqu'île armoricaine, en passant par le Four et le Raz de Sein, représente malheureusement pour beaucoup un voyage trop long et quelquefois très périlleux. De ce fait, de nombreux propriétaires de bateaux de petit ou moyen tonnage n'osent pas — ou répuignent — à passer de Manche en Atlantique, se privant ainsi du plaisir de visiter la face sud de notre vieille Armorique.

Il existe pourtant une voie d'eau exempte de tout danger — et, ce qui ne gêne rien, pleine de charme. Celle-ci autorise depuis 1964 le libre passage d'une mer à l'autre — en 4 ou 5 jours — quel que soit le temps. Cette « liaison Manche-Océan » est composée de la Rance, du canal d'Ille et Rance de Dinan à Rennes, de la Vilaine canalisée de Rennes à Redon et, à partir de cette dernière ville, de la Vilaine Maritime.

Enfin, complétant cette liaison Nord-Sud, la Loire est reliée au Blavet par la partie encore navigable du canal de Nantes à Brest — permettant ainsi, en Bretagne-sud, une jonction Nantes-Lorient ; la ville de Redon, située au confluent de la Vilaine canalisée, de la Vilaine Maritime

et du canal de Nantes à Brest, devenant, de par sa situation géographique, la plaque tournante du tourisme nautique en Bretagne intérieure.

600 kms de circuits touristiques

Du point de vue touristique, la pénétration de la Bretagne par ses rivières et canaux est celle qui autorise le mieux la découverte de cette province si attachante à tant d'égards. Voies naturelles des inva-

par
René HENNO
président du « Comité de promotion touristique des canaux bretons », membre du « Comité de bassin Loire-Atlantique ».

sions, c'est en effet face à ses fleuves côtiers que sont tournés châteaux et villes fortes.

Tout en permettant de joindre Saint-Malo à Nantes et à Lorient, l'ensemble des voies navigables de l'Ouest offre aux touristes le choix de 600 kilomètres de circuits nautiques avec, comme escales, outre les quais tranquilles de tous les petits bourgs traversés par les vieux canaux bretons, les ports de plaisance de Dinan, Rennes, Redon, La Roche Bernard, Josselin et Pontivy.

Or, paradoxalement, ce fut juste au moment où en raison du trop faible mouvement de la batellerie bretonne, certaines liaisons fluviales de l'Ouest allaient être déclassées — que le grand public a découvert enfin les possibilités touristiques et nautiques offertes par le réseau des voies navigables intérieures de l'Ouest.

A une batellerie artisanale freinée dans son expansion par la vétusté même des vieux canaux bretons, une navigation de

plaisance en plein essor a pris la relève et tend à rendre vie à ces voies d'eau intérieures.

Cette découverte nautique de la Bretagne et la mise en valeur de son réseau de voies navigables, sont les objectifs que s'est assigné le « Comité de promotion touristique des canaux bretons ».

Placé sous le haut patronage du Commissaire général au Tourisme, des présidents des deux grandes fédérations nautiques (F.F.Y.V. et F.F.M.), des présidents du T.C.F. et du Y.C.F., ce comité est composé des personnalités les plus représentatives et organismes attachés à l'amélioration des voies d'eau intérieures bretonnes, des représentants des Chambres de Commerce des départements de l'Ouest, ainsi que ceux des villes traversées par ces fleuves et canaux, des présidents des clubs nautiques et associations touristiques intéressées par le développement du tourisme nautique en Bretagne.

L'inscription au V^e Plan de 7 millions de francs pour le dragage, la remise en état des berges et la réparation de quelques ouvrages d'art particulièrement, est la meilleure preuve qui puisse être donnée de l'efficacité du Comité nautique breton.

Des relais nautiques fleuris

Le développement du tourisme nautique étant autant fonction du bon entretien du réseau fluvial que des installations propres à recevoir, puis à retenir les pratiquants de la navigation de plaisance, le « Comité de promotion touristique des canaux bretons » s'est attaché à inciter les municipalités à aménager leurs vieux quais en « relais nautiques » fleuris et à transformer leurs vieux bassins intérieurs en ports de plaisance (Redon, Lorient).

Il est à souligner à ce sujet le très bel effort entrepris aussi bien par des petites communes comme Tinteniac et la Roche-

Bernard, que par des petites villes telles que Dinan. Celle-ci n'a pas craint, en effet, de faire remettre en état une des vieilles maisons du XVI^e siècle bordant le quai de son port et de l'aménager en Club House.

Nous pouvons maintenant assurer à tous les propriétaires de bateaux de plaisance qui emprunteront la « liaison Manche-Océan » et la « jonction Nantes-Lorient » par Redon et Pontivy, qu'ils trouveront proche des quais eau courante et carburant.

La mise à l'eau des bateaux peut être effectuée soit par grue à Saint-Malo, Redon et Nantes pour les grosses unités, soit à partir de toutes les cales existantes un peu partout le long des vieux canaux bretons.

Un seul impératif est à respecter : celui des tirants d'eau et du tirant d'air.

Pour les tirants d'eau, en attente du bénéfice qui doit résulter du dragage et des grands travaux de remise en état des berges inscrits au V^e Plan, ceux-ci seront en 1958 :

- de 1 m 35 sur le canal d'Ille-et-Rance et la Vilaine canalisée de Dinan à Redon ;
- de 1 m 40 sur le canal de Nantes à Brest, entre Nantes et Josselin ;
- de 1 m 20 sur ce même canal entre Josselin et Rohan ;
- de 1 m seulement entre Rohan et Pontivy ;
- de 1 m 30 sur le Blavet.

Le tirant d'air de 2 m 40 est imposé par l'arche du vieux pont de Pont-Réan sur la Vilaine canalisée.

Enfin, pour cet été, en raison des importants travaux de remise en état qui seront exécutés par les Ponts et Chaussées, les dates de chômage sur l'ensemble des canaux de l'Ouest seront du 12 août au 2 septembre, entre Nantes et Redon, et du 16 août au 2 septembre sur tous les autres secteurs.

Les rallyes nautiques

Afin de faire mieux connaître au grand public les possibilités nautiques et touristiques offertes par le réseau des voies d'eau intérieures bretonnes — et aussi d'inciter les plaisanciers à emprunter les grandes liaisons fluviales de l'Ouest — le « Comité de promotion touristique des canaux bretons » met sur pied, depuis cinq ans, un certain nombre de rallyes nautiques. Ceux-ci, placés sous le patronage de nos fédérations nautiques (F.F. Y.V. et F.F.M.) et du Y.C.F., sont organisés en liaison avec les dirigeants de tous les grands clubs nautiques de Bretagne.

Cet été, le VI^e Rallye Manche-Océan partira de Saint-Malo le 3 août et, après escale à Dinan, Tinteniac, Rennes, Beslé, Redon, gagnera la Roche Bernard le 9 août, où de grandes fêtes nautiques et folkloriques marqueront la dislocation de ce rallye-croisière.

Le programme détaillé est à la disposition de toutes les personnes désirant participer à cette manifestation nautique. Prière de s'adresser directement auprès du secrétaire général du Comité.

La Loire et les canaux bretons

Afin de permettre l'étude de tous les problèmes qui se posent à la vie et au développement du potentiel économique, industriel et touristique de nos fleuves, il a été créé par la « Délégation à l'Aménagement du Territoire », un certain nombre de « comités de bassin ». Ceux-ci sont composés par tiers de hauts fonctionnaires représentant les ministères intéressés, de parlementaires des régions traversées par les voies d'eau et de personnalités choisies pour leur compétence.

La création du « Comité de bassin Loire-Bretagne », en permettant de relancer les études de l'ANECLA en faveur de l'aménagement progressif du lit de la Loire, laisse espérer un effort des services de l'Équipement et de la Navigation en vue de permettre, dans les années à venir, une navigation beaucoup plus aisée entre l'estuaire du fleuve et Saumur.

Aussi, afin de promouvoir le développement du tourisme nautique sur la partie la plus navigable de la Loire et afin d'inciter les pouvoirs publics à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer les conditions de navigation sur ce fleuve, le « Comité de promotion touristique des canaux bretons » et le « Comité de liaison des clubs nautiques de la Loire-Maritime » ont-ils mis sur pied, pour les trois jours de fêtes de la Pentecôte, un rallye-croisière entre Nantes et Montsoreau, avec comme principales escales Ingrandes, Angers, Gennes-les-Rosiers et Saumur.

En associant la Loire aux canaux bretons, les dirigeants de ces deux comités tentent de désenclaver le fleuve royal en le rendant accessible à tous les bateaux de plaisance venant des rivages de la Manche. En contre-partie, la notoriété des châteaux de la Loire ne peut qu'être un atout de plus en faveur du développement du tourisme nautique sur l'ensemble du réseau des voies navigables de l'Ouest.

Liaison Manche-Atlantique-Méditerranée

Enfin, sur le plan du tourisme nautique international, la « liaison Manche-Océan » par les canaux bretons se trouve être la première partie de cette voie nautique qui

— jointe aux canaux du Midi — permet à tout plaisancier navigant en Manche de gagner la Méditerranée sans avoir à effectuer le long périple autour de notre presqu'île armoricaine et de la péninsule ibérique.

A ce sujet, les succès remportés dans l'Ouest par le Comité nautique des canaux bretons ont incité les dirigeants du « Consortium fluvial pour l'aménagement et le développement des liaisons Atlantique-Méditerranée » à créer au sein de cet organisme une commission particulièrement chargée de l'étude de l'aménagement des canaux du Midi à l'usage de la navigation de plaisance. Par analogie avec le Comité breton, cette Commission a pris le nom de « Comité de promotion touristique des canaux du Midi ».

Savoir naviguer

Afin d'aider au maximum les pratiquants de la navigation de plaisance et du motonautisme désirant emprunter les voies d'eau navigables de l'Ouest, le « Comité de promotion touristique des canaux bretons » a édité pour eux un « Guide nautique ». Outre les tirants d'eau, les tirants d'air, le kilométrage et le nombre d'écluses d'une ville à l'autre, ce guide donne, à l'aide de schémas, des indications précises sur les chenaux en Rance et sur la traversée de Redon.

D'ores et déjà, nous pensons intéressant de porter à la connaissance des plaisanciers désirant naviguer sur les voies d'eau intérieures bretonnes, les renseignements suivants :

- la « liaison Manche-Océan » (estuaire de la Rance — embouchure de la Vilaine) est longue de 240 km et comporte 63 écluses. 95 km et 18 écluses séparent Nantes de Redon, et 186 km et 117 écluses Redon de Lorient ;
- la vitesse de circulation sur l'ensemble du réseau des voies navigables bretonnes est de 6 km à l'heure, sauf sur la Vilaine canalisée où celle-ci est de 10 km/heure, la vitesse étant libre sur la Rance et la Vilaine Maritime.

Enfin, tout propriétaire d'un bateau de plaisance navigant sur les voies d'eau intérieures doit être muni d'un « permis de circulation ». Cette pièce doit être demandée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Rennes (Cité administrative, boulevard de la Liberté) sur papier libre. Bien indiquer dans la demande, les nom, prénom et adresse du demandeur, nationalité, ainsi que les principales caractéristiques du bateau (longueur, largeur, tirant d'eau, type et puissance du moteur), dates et trajets envisagés.

Ces renseignements pratiques donnés, nous pouvons maintenant assurer les équipages des bateaux de plaisance qu'ils bénéficieront, aussi bien dans la traversée de nos campagnes, qu'aux escales dans les villes et les bourgs, de la sympathie de la population bretonne et tout particulièrement des éclusiers. En effet, en s'ajoutant à une batellerie momentanément défaillante, l'augmentation rapide du mouvement de la navigation de plaisance sur l'ensemble de nos vieux canaux bretons a sauvé ceux-ci du déclassement, tout en apportant un facteur nouveau à l'économie régionale bretonne.

C'est, au fond, cette carte du développement du tourisme nautique que joue pleinement pour la Bretagne et pour tout l'Ouest, le « Comité de promotion touristique des canaux bretons ».

(Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser au Secrétaire général du Comité, M. Jean Girard, bureau national du T.C.F., place Champ-Jacquet, Rennes.)

TOUS DÉMÉNAGEMENTS
GARDE-MEUBLES

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE
DE DÉMÉNAGEMENTS

11, RUE DE MOSCOU, PARIS-8^e
387 (EUR) 51-46

Ober dez mezo !

D'AR 5 a viz ebrel, ez eus bet, e Pariz, eur vodadeg gand « Kuzul-Divenn ar Yezou-Rannvro » hag e teuas di-leuridi euz an oll strolladou a labour evid ma vo kelennet er skoliou yezou Oksitania, Breiz, Euzkadi, ar Roussillon hag all. War houlenn « Emgleo Breiz » hag « Unvaniez Sevenadurel ar Broiou Oc » (« Union culturelle des Pays d'Oc ») e oa bet galvet or mignoned e Pariz. Hag ar wech-man, e oa en o zouez eun Alzasiann, deut en ano eur strollad nevez hag a zo en e benn ar Helenner Kastler, anavezet mad abaoe m'eo eet gantan ar Priz Nobel.

Abeg ar vodadeg goulennet gand E.B. hag U.C.P.O. a oa an « NANN » bet lavaret, teir gwech dija, gandan Ao. **Peyrefitte**, Ministr an Dshadurez, e doare respont d'ar goulennou kaset dezan evid ma vefe urziet da vad — da lavaroud eo kalz gweloh — kelennadurez ar brezoneg, an oksitaneg hag ar yezou all.

An « Nann » kenta a zo ar respont kaset gand an Ao. **Peyrefitte** da Zekretour Kuzul ar Yezou :

— ne fell ket d'ar Ministr rei netra ouspenn ar pez a zo ebarz al Lezenn Deixonne ;

— ne fell ket dezan lakaad ar brezoneg hag ar yezou all da dalvezoud da vad evid ar Vachelouriez ;

— ne fell ket dezan boda a-nevez Komisjon-Studi ar Gelennadurez-Rannvro.

An diou wech all m'e-neus an Ao. **Peyrefitte** lavaret kement ha « Nann » a zo en e respontou d'an Ao. **Pleven**, Renner ar **CELIB**, ha nevez zo, d'an Ao. **Le Foll**, kanned ha m'ar Sant-Brieg.

Divizet zo bet gand Kuzul ar Yezou sevel klemm e kement doare a heller a-eneb da fals-abegou an Ao. **Peyrefitte**. Heman a ra evel ha pa n'anavezfe ket kalz a dra e labour ar skoliou. Derhel a ra, da skwer, da gomz euz an « Activités Dirigées », daoust ma n'eus ket mui diouto, koulz lavaroud !...

Une nouvelle proposition de loi en faveur des langues et cultures régionales

Elle a été déposée le 18 avril par MM. Yves **Le Foll**, député des Côtes-du-Nord, Pierre **Mendès-France**, député de l'Isère, et Roger **Prat**, député du Finistère, tous trois représentants du P.S.U. à l'Assemblée Nationale.

Elle a trait non seulement à l'enseignement de la langue et de la culture régionales, mais aussi à leur utilisation dans le domaine de l'information (émissions télévisées et radiophoniques).

D'autres textes seraient à l'étude.

Petra hello beza greet ?... Feiz n'om tamm ebed troet da zilezel ar stourm. Ouspenn eun hent a jom digor dirag divennourien ar brezoneg hag ar yezou all.

Da genta, hini ar Parlamant : heb dale e tle beza diskleriet eun danvez-lezenn all, ar **bevare**, ha nebeud goude e tlefe dond eun all ! Pemp skrid a vo neuze war ar studi, ha marteze ne vo ket echu... Gand niver ar skridou diskleriet en Asamblez Vroadel, e ranko ar Ministr dispaka e venoz : gwelet e vo pegen didalvez, pegen goulo, pegen fall-put eo e abegou. Hag eveljust e vo roet brud ganeom ker-koulz da skridou ar gannaded ha da abegou droch ar Ministr.

E-kenver ar hazetennou, e vo greet eun dra a-bouez : eur Gonferans a vo e Pariz, ma vo galvet dezi n'eo ket hepken kazer-tennerien gall ar gêr-benn, hogen ive kel-laouennerien ar broiou estren, niveruz e Pariz. Displeget e vo dirazo penaoz eman an traou e Bro-Hall gand ar seiz yez komzet er vro-man e-diañez ar galleg, ha kement-se d'eur mare m'eman ar gouarnant oh ober trouz dre ar bed evid divenn ar galleg e Bro-Ganada. Klemm a ra dre m'eman tud ar Hebeg gwasket, e sell o yez, en o gwirioù... ha padal ne baouez ket e-unan da nah gwirioù ar brezoneg, an oksitaneg, ar hatalaneg hag all... Dre oll e vo gouezet e tro kein Bro-Hall d'ar reolennoù doujet gand ar broiou all e Europa, nemed Bro-Spagn ha Bro-Hres.

Hag eman Kuzul ar Yezou-Rannvro o studia penaoz dougen klemm dirag al lez-varn etrevroadel, pa ya gouarnamant Bro-Hall e-eneb d'ar zinatour bet lakeet gantan war Emgleoioù zo en **ONU** hag en **UNESCO**.

Neuze moarvad ne vo ket ken uhel o hribenn gand ar re a zo breman ken difoul-tre e-kenver gwirioù or Yez !

Diwar ar pennadou-kaoz bet skinet en ano « Emgleo Breiz » war wâgennoù Roazon ha Kimerb, d'ar 14 ha d'an 21 a viz ebrel.

La journée de la langue bretonne

La Journée de la Langue bretonne a été fixée, cette année, au jeudi de l'Ascension, 23 mai.

Ce jour-là, les jeunes gens des groupes culturels, des cercles celtiques, des bagadou, des chorales, des groupes scolaires ont sollicité leurs compatriotes et tous les amis de la Bretagne pour qu'ils apportent leur contribution à l'action de la Fondation Culturelle Bretonne, en faveur de notre culture et de notre langue.

Tous ceux qui travaillent pour la défense de l'économie bretonne ont eu à cœur d'aider ceux qui agissent pour la promotion culturelle de la Bretagne !

Bezit brokuz evid a Brezoneg !

Les souscriptions peuvent être adressées également au C.C.P. N° 164-907 Rennes, au nom de la Fondation Culturelle Bretonne, Brest.

Trugarez en araog !

Le bi-centenaire de la naissance de Chateaubriand

Pour la commémoration du bi-centenaire de la naissance de Chateaubriand, toute une série de manifestations, en Bretagne et ailleurs, contribueront à rappeler la fidélité de notre pays à celui qui est apparu comme l'un des plus grands magiciens du verbe au cours des deux siècles qui viennent de s'écouler.

Des expositions, des pèlerinages, des visites organisées, des journées scolaires, consacrées à l'œuvre de Chateaubriand, en seront les moyens les plus habituels.

De Dol à Notre-Dame du Guildo, en passant par Rennes, Fougères, Plancoët, Bour-seul, Corseul, Henansal, Pluduno, etc., des comités locaux se sont formés, cependant qu'un comité régional vient de se constituer sous la présidence de M. René **Pleven**, président de la CODER et du Conseil général des Côtes-du-Nord, assisté de deux vice-présidents, MM. Henri **Fréville**, président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, et Henri **Le Moal**, recteur de l'Université de Rennes.

TOUS LITIGES CIVILS ET COMMERCIAUX - RECOUVREMENTS
A FORFAIT OU A ETUDIER - REDACTION D'ACTES

PARIS-LITIGES

14, bd Montmartre - PARIS (9^e) - Tél. 523-05-01

ANCIEN PRINCIPAL - ANCIEN HUISSIER
- GÉRANT ADMINISTRATEUR BRETON -

Emile BERNARD à Saint-Briac

EMILE Bernard, dont on fête le centenaire de la naissance en 1968, séjourna seul à différentes reprises à St-Briac pendant huit ans. C'est dans ce village qu'il jeta, en 1886, les bases du synthétisme et du cubisme, formes picturales qui trouvèrent leur épanouissement à Pont-Aven, pour la synthèse, chez Picasso pour le cubisme, ainsi que chez Modigliani.

Emile Bernard, en 1886, partit à pied à St-Briac, d'Asnières, où ses parents habitaient. Il logea à l'hôtel de France à l'emplacement de la Poste, actuellement, dont il fit un tableau célèbre, puis de nombreux paysages. De là, il gagna Pont-Aven où il passa deux mois, et y rencontra Paul Gauguin.

En 1887, il revint à St-Briac, mais par-

tit cette année-là en chemin de fer, restant deux mois dans ce village. Il fit beaucoup d'études. Il se logea cette fois, dans l'auberge de Madame Lemasson, et y peignit à fresques les murs de son habitacle. Ce panneau principal avait quatre mètres de long sur deux et demi de haut. Il y représentait « l'Adoration des bergers ». Elle se déroulait à travers des colonnes enlacées de vignes, dont il avait fait le thème architectural de l'ensemble. Ainsi le plafond semblait soutenu par des colonnes. Dans les intervalles, assez espacés, se déroulaient la campagne et les scènes de l'Adoration des pasteurs et de la Circoncision. Il avait peint tout cela à l'huile avec des couleurs broyées par lui et que Madame Lemasson avait payées. Il compléta ensuite son œuvre en simulant des vitraux sur les fenêtres. Il en fit également dans la salle de l'auberge, sur une porte vitrée.

Emile Bernard fit, pendant ce séjour à St-Briac, des études par séries : la mer, les fleurs, les arbres, les champs, et de nombreux portraits, celui entre autres d'un marchand de vin dont il décora le comptoir.

En 1888, le jeune artiste (il avait alors vingt ans) passa trois mois à St-Briac d'où il ramenait encore des études qu'il montra à Gauguin à Pont-Aven. Celui-ci en fut tellement impressionné qu'il adopta aussitôt son style, en aimant le riche coloris et la simple exécution.

En 1889, Emile Bernard n'alla qu'à St-Briac où il partit de Paris en juillet. Il y resta jusqu'à la fin de l'année, travaillant beaucoup et peignant sans relâche.

En 1890, 1891, 1892 et 1893, nouveaux séjours de plusieurs mois à St-Briac où il peignit des œuvres maintenant célèbres telles que le Portrait de Victorine Lelopin, Paysage de St-Briac 1891 et le Portrait de Marie Lemasson (1892), etc.

Le dernier témoin de l'époque est Mlle Nihovas, 96 ans, dont les parents tenaient l'Hôtel de France en 1886, et décédée récemment.

Plus de 150 œuvres et études ont été exécutées à St-Briac par le peintre Emile Bernard, entre son premier séjour effectué à l'âge de 18 ans et son dernier, effectué à l'âge de 25 ans.

Celles-ci ornent maintenant les plus grandes collections du monde et la plupart des importants musées étrangers.

C'est donc de St-Briac et des recherches du jeune Emile Bernard qu'est parti tout le courant de l'art moderne et la transformation de style dont s'inspirèrent les symbolistes de l'Ecole de Pont-Aven qu'il fonda en 1886, puis les fauves, les cubistes, et les peintres abstraits.

(Document communiqué par le fils d'Emile Bernard, le commandant Michel-Ange Bernard-Fort.)

LE BRUSQ



lauréat du premier prix
Jeanne Malivel
au Salon de Printemps
de Loudéac

En tant que secrétaire artistique du Salon, j'avais demandé à mes amis de présenter deux peintures et un dessin. Nombreux sont ceux qui ont constaté, grâce à cette démarche nouvelle, la tenue indiscutable du nouveau salon, malgré quelques déceptions, il faut bien le dire. Aux côtés de Bazaine, invité d'honneur, se trouvaient dix neuf peintres et sculpteurs, témoignage pour la plus grande part de ce qu'eût de bon le mouvement « Signatures ». Le Prix Jeanne Malivel est allé au Morbihannais Jacques Le Brusq qui présentait, entre autres, une très belle peinture abstraite « Automne » et un magnifique dessin figuratif très poétique et habile « Lucky », un portrait de jeune femme. Je dois dire que le choix du jury composé des personnalités présentes, aussi bien politiques que culturelles, artistiques, bref ceux qui font la vie, est allé à celui qui, sans crier sur les toits mon intention, a fait la meilleure synthèse du dessin et de la peinture, de l'abstraction et de la figuration pure. Car force nous est aujourd'hui de constater qu'après ceux qui, en leur âme et conscience et de bon droit, ont fait la révolution picturale, trop nombreux ont été les farceurs qui ont mis la charrue avant les bœufs et gâché le beau métier. Comme l'a si bien souligné le président Pleven au vernissage, les artistes ont été conviés à se faire classer au « suffrage universel ». Or, nul n'a contesté la décision, à commencer par les exposants eux-mêmes. MM. Miles, Girard, Calvé, Couliou, Le Bon, Guillaumel, X. Morvan, Mahé, Brenner, N. Pasquier, Colson eussent pu prétendre au prix par la seule peinture, le dessin a fait la décision.

H. YVERGNIAUX.

PETITES ANNONCES

La ligne : 4,80 f. TTC (sauf pour les demandes d'emploi qui sont gratuites).

● A LOUER, pendant les vacances, maison, 3 pièces cuisine, à 25 km de Brest, 10 km de la mer. Mai - juin - septembre : 400 F par mois. Juillet, août : 600 F. Mme Quioec, 43, rue François Pengam, N 29, Landerneau.

● A LOUER, pendant les vacances, 1 pièce-cuisine, jardin, proximité étangs, 400 F par mois. Mlle Léonie Mouézy, Bourg de Visseiche, 35 La Guerche-de-Brest.

● ECHANGERAIS logement à Suresnes (entrée, W.C., chambre, cuisine, chauffage central) contre logement, même moins important, à Rennes ou Nantes. Mme Lemarchand, 15, rue Locarno, 92 Suresnes.

● A VENDRE terrains dans lotissement aménagé, à 500 mètres de 22 MERDRIGNAC. Prix modéré. Mlle BLANCHARD à TREMOREL 22. Tél. : 13.

● A louer à 3 kilomètres de St-Quay-Portrieux, maison se trouvant dans joli bourg, deux grandes pièces, 1 cuisine avec un lit de deux personnes, une chambre avec deux lits (trois personnes) et un lit d'enfant. Prix : juin : 250 F ; juillet : 400 F ; août : 700 F ; septembre : 250 F. S'adresser à Madame Léon Eouzan, 22, St-Barnabé en Plourhan.

● Cadre administratif, diplômé H.E.C., Breton, 44 ans, excell. références, anglais courant, ch. situat. d'avenir. Ecrire à La Vie Bretonne n° 10.801.

Parc régional d'Armorique

Le parc régional d'Armorique dont la réalisation s'étale sur les V^e et VI^e Plans, coûtera 20.000.000 de francs dont 6.000.000 seront couverts par des subventions d'Etat. Les collectivités locales, quant à elles, assureront le reste du financement, c'est-à-dire 14.000.000 de francs. Le Conseil général vient d'attribuer au CODDAF (Comité de développement et d'aménagement du Finistère), un crédit de 150.000 francs (qui vient s'ajouter à une subvention antérieure de 100.000 francs) pour la réalisation de travaux provisoires qui peuvent déjà être entrepris.

★ L'exposition des œuvres du peintre Alain Lenost, de Guingamp et Paimpol, a connu un vif succès à Lambesc, dans les

★ Pour le centenaire de la naissance d'Emile Bernard et en hommage à son ami Van Gogh, René Riey présente à la galerie Saint-Honoré une exposition de dessins consacrés à Pont-Aven et à Auvers-sur-Oise (jusqu'au 25 mai, 262, rue

★ Henri Yvergniaux a présenté une intéressante exposition de ses œuvres récentes à la mairie de Lamballe.

Jean BAZAINE

le maître de la métaphore plastique

CETTE fois, j'ai l'honneur de consacrer ma page à un peintre de dimension mondiale : Jean Bazaine, en annonçant mon intention d'intercaler périodiquement dans mon circuit d'artistes un grand nom qui puise en Bretagne sa force et sa richesse.

Pour camper le portrait de celui qui est l'un des plus beaux fleurons de l'école abstraite de Paris née à la fin de la dernière guerre et l'une des valeurs de la galerie Maeght, je me rapporte à une anecdote que m'a contée Henri Girard.

Visitant la grande rétrospective Bonnard du Musée d'Art Moderne dans une heure creuse, il se trouva seul dans la plus grande salle avec un homme au visage assez maigre et aux cheveux blancs qui restait en arrêt très longtemps devant certaines peintures, les analysant dans leurs moindres détails, puis passait vingt autres œuvres sans presque les regarder pour plonger à nouveau, comme happé, dans un nouvel univers de matière colorée. Se rappelant certaines photographies parues dans la presse artistique, il devina que ce bizarre visiteur n'était autre que Bazaine qui venait rendre hommage par sa présence à Bonnard son maître à peindre et à penser, le guide spirituel du début de sa carrière. Il osa l'aborder et fut tout surpris de rencontrer un homme très simple, accordant toute de suite de l'intérêt à un jeune peintre qu'il souhaitait mieux connaître. Très volubile et d'une amabilité rare, voilà Jean Bazaine, celui

qui a fait avec Manessier, Soulages, Poliakoff, Hartung et j'en oublie, les très riches heures de la peinture d'après-guerre, l'un des pionniers de la Non-Figuration.

Né en 1904, à 60 ans il a vu sa carrière couronnée par le Prix National des Arts, mais lorsqu'on s'appelle Bazaine, les titres de gloire ne comptent plus.

par Henri YVERGNIAUX

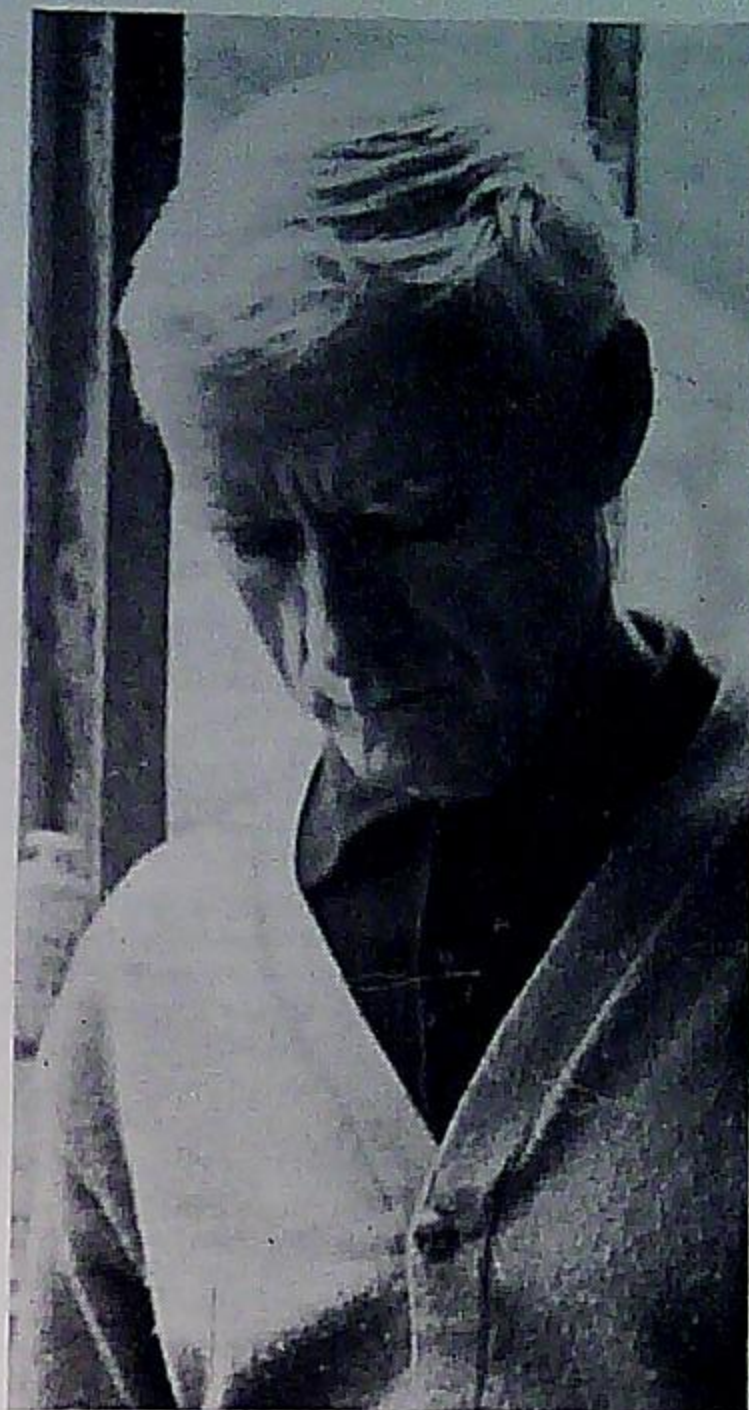
Jusqu'en 1942, il prospecta le monde visible en donnant toujours à ses œuvres une forte structuration interne dérivée du cubisme mais déjà il était persuadé comme l'a écrit Aristote, 4 siècles avant Jésus-Christ, que la vérité n'est pas dans le contour extérieur mais dans ce qu'il y a de plus intime et de caché dans le réel. De plus en plus il pressentait que « la vérité est au bout de l'abstraction ».

C'est pendant la guerre qu'il commença, tout en animant la jeune peinture d'avant-garde, à opérer sa mutation. En 1947, c'était chose faite : Bazaine reconstruisait la Nature en lui donnant une architecture savante et subtile faite de grandes lignes de force géométrique donnant de la consistance à des taches colorées, et faisant jouer les gris et les couleurs vives, déjà des « hymnes à la joie ». De cette époque datent : « La Messe de l'homme armé », « Nu et figure au balcon », « Promeneur dans la campagne », etc.

Après 1950, la ligne droite encadrant des espaces calmes, marque d'une certaine timidité, allait céder la place à une vision plus souple grâce à l'apparition des courbes tendues trouant des masses colorées plus floues. La transfiguration continue, c'est l'époque de « Midi, arbre et rocher » et de sa plus belle illustration peut-être, la Mosaïque de façade de l'église d'Audincourt dont les vitraux sont de Léger. Bazaine a compris la leçon de Cézanne et se met à user de la métaphore plastique avec un brio remarquable.

Jusqu'ici, quel rapport avec la Bretagne ? Et bien si, car c'est avec délice qu'il vient périodiquement se retremper dans le sel et l'iode de St-Guenolé où il médite sur le brassage des éléments qui l'entraîne dans le retour à la virginité du monde, un contact direct avec l'univers brut : l'homme n'est plus observateur de la nature mais s'y intègre tout entier. Dans son livre « Notes sur la peinture d'aujourd'hui », il écrit cette phrase très belle et poétique, résultat d'années de réflexion sur la peinture :

« La vraie sensibilité commence lorsque le peintre découvre que les remous de



Jean Bazaine (photo Raymond de Seynes).

l'arbre et l'écorce de l'eau sont parents, jumeaux les pierres de son visage, et que le monde se contractant ainsi peu à peu, il voit se lever, sous cette pluie d'apparences les grands signes essentiels qui sont à la fois sa vérité et celle de l'univers ».

Désormais l'artiste et le monde ne font plus qu'un, c'est une communion parfaite et une synthèse totale qui lui permettent d'affirmer qu'« un peintre n'a qu'un très petit nombre de choses à dire mais à dire très fort ».

Avec des œuvres qui s'intitulent « St-Guenolé », « Ombres sur la mer », « Récifs », « Entre la pierre et l'eau » la grande réalisation de cette époque sera sans doute le vaste ensemble des vitraux de l'église St-Severin qu'il achève actuellement.

Il ne m'appartient pas de juger Bazaine, je n'en ai pas le droit. Il est aimé pour la postérité. Ce n'est pas de la peinture « facile » et pour lui tout d'abord ; ses œuvres sont de lentes et longues élaborations, une « Lutte de Jacob et de l'Ange », sans merci, avec ses espoirs, ses angoisses, ses repentirs et ses illusions perdues. Ce dessin « Lutte de Jacob et de l'Ange » d'après la grande œuvre de Delacroix à St-Sulpice, n'est pas une trahison du grand maître romantique : Bazaine le respecte trop pour agir ainsi. Pour reprendre le mot de Beaudelaire, « on entre dans ce monde comme on entre en religion » et Bazaine en dégagant les lignes de forces a amplifié le symbole, ce combat que seuls les vrais artistes connaissent chaque fois qu'ils se trouvent devant cette force immatérielle et invincible qu'est l'œuvre en devenir avec l'impression à la fois amère et exhaltante d'être abandonné et d'avoir tout oublié pour mieux recréer.



1964. — De Jean Bazaine : « lutte de Jacob et de l'ange », d'après Delacroix.

LA BRETAGNE ECONOMIQUE :

La vocation maritime de la Bretagne

• La Bretagne — et c'est heureux — est maintenant résolument à l'ordre du jour de toute grande journée d'étude économique.

Une Bretagne d'ailleurs élargie à la dimension atlantique, non plus seulement de la France, mais de l'Europe.

Ce n'est d'ailleurs pas une simple coïncidence, mais une nécessité qui fait que l'on voit actuellement la Bretagne mise en vedette hors de la région.

La « Bretagne et l'Europe », ce n'est pas une simple « affaire à suivre ». C'est une entreprise à monter, moderne, qui ne relève plus désormais du simple folklore, si attrayant soit-il.

• Les régions atlantiques, face à l'économie de demain, se tournent résolument vers les mouvements du grand large », déclarait, précisément dans l'une de ses synthèses de ces journées, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan.

C'est par cette vocation maritime, source de richesse et d'expansion, que la Bretagne doit trouver sa voie et son équilibre dans le nouveau monde économique qui s'instaure. »

(N° 68).

LE COURRIER DE LEON :

Le désenclavement

• Le gouvernement a pris des mesures en ce qui concerne le désenclavement qui, pour avoir des aspects positifs qu'il faut souligner, sont insuffisants pour l'avenir de la Bretagne occidentale.

Le désenclavement espéré n'est pas encore réalisé, mais vis-à-vis de l'opinion publique, à cause de la publicité faite, l'impression générale peut être positive.

Le gouvernement ne jouerait-il pas sur les deux objectifs du CABRO, en donnant l'impression d'en honorer un ? »

(N° 1121).

J.-Y. COZAN.

PAYSAN BRETON :

Une force machiavélique

• Si les mesures prises le 4 avril par le gouvernement en faveur des zones de rénovation rurale en Bretagne sont importantes, elles sont loin d'être suffisantes, même dans l'immédiat. Leur ensemble, d'après Maître Lombard, équivaut à peine au prix des trois échangeurs de la Porte de la Chapelle à Paris ou à la moitié du coût des jeux olympiques de Grenoble (115 milliards d'anciens francs).

Mais surtout — et c'est ce qui est grave — elles semblent masquer la situation catastrophique dans laquelle se trouvent bien des exploitations bretonnes avec la crise du porc qui se prolonge, venant après celle de l'aviculture, devant les espoirs déçus du relèvement du prix d'intervention pour le bœuf, pour lequel on a proclamé urbi et orbi que serait appliqué le prix d'orientation au 1er avril en France, même si le règlement n'était pas adopté à Bruxelles.

Mais sans relèvement du prix d'intervention dans les mêmes proportions, c'est une duperie.

La force d'inertie peut être parfois machiavélique. »

(N° 816).

E. NOGUES.

LE COURRIER DU LEON ET DU TREGUIER :

Le même pied d'égalité

Notre agriculture et la Bretagne doivent avoir leur place dans l'économie européenne.

Nous avons choisi cette dernière voie, car nous estimons avoir notre place dans le marché européen et mondial, compte tenu de notre façade maritime, d'une part et de la productivité agricole de notre région et de l'évolution technique, des efforts que nous avons faits et acceptons de faire et de nos capacités d'évolution.

Cela suppose que nous soyons placés sur le même pied d'égalité que les autres. »

(N° 1110).

Michel HEMERY,

président de la F.S.E.A. du Finistère.

LE COMBAT SOCIALISTE :

Des perspectives nouvelles ?

• Si nous ne croyons guère aux possibilités actuelles de pression du C.E.L.I.B. sur la politique de la France ou de l'Europe, nous ne délinons cependant pas toute valeur aux efforts de ses animateurs. Le travail entrepris par la section de recherches sous la direction du Recteur Le Moal, et la section de promotion sous la direction de M. Ducassou, devrait permettre de mieux définir certains objectifs et peut-être d'ouvrir des perspectives nouvelles de développement pour la Bretagne. Il peut donner aux élus, et particulièrement à la gauche (car les autres s'enferment dans les contradictions du « libéralisme économique ») des arguments et des sujets de réflexion contre la politique actuelle et pour la préparation des solutions que nous proposons. »

(N° 442).

Yves LE FOLL.

LE PEUPLE BRETON :

L'ethnisme est un humanisme

• De généreux esprits ont cru longtemps qu'un monde uniformisé était l'idéal souhaitable. Nous savons aujourd'hui que ce nivellement ne conduirait qu'à un sur-fascisme mondial appuyé sur les moyens d'alléniement des masses. Mais le compartimentage des ethnies en groupuscules hérissés de barrières répugne pareillement à la raison. L'avenir est à un monde pacifié où chacun circulera librement s'il le veut, tout en possédant, quelque part sur cette terre, son foyer inaliénable. Car l'homme est à la double dimension de l'univers et de son domicile particulier.

L'ethnisme est un humanisme. Et il serait beau et tentant que de cette province longtemps minorisée, la Bretagne, cette idée parte à la conquête des esprits. Ce n'est pas le repliement sur le terroir qui sauvera la Bretagne. C'est la mission qu'elle se donnera et qui lui fera réintégrer l'histoire. »

(N° 52).

Morvan LEBESQUE.

ASPECTS DE LA FRANCE :

Primauté à la langue

• Ce qui est vrai du provençal et de tous les dialectes de langue d'Oc l'est aussi des langues que continuent à parler Basques et Bretons, Fla-

mands et Alsaciens. Un Etat sainement constitué n'a rien à redouter de leur maintien et n'a pas le droit de priver son patrimoine culturel des richesses littéraires qui leur sont propres. Il n'est point nécessaire qu'elles aient toutes trouvé un chantre de la stature de Mistral pour avoir droit à l'amour de leurs usagers et au respect des pouvoirs publics.

C'est pourquoi, dans les justes revendications régionalistes, la primauté doit être acquise à la langue, véhicule de l'esprit. »

(N° 1017).

Xavier VALLAT.

Revue et journaux

★ LE FEDERE, n° 10 — Contribution à une recherche socialiste ; les secteurs de coopération intercommunale, par Michel Philipponneau ; l'angoissante situation de l'emploi des jeunes en Bretagne (11, rue Vasselot, Rennes).

★ SEPT JOURS, n° 2299 — Le patriarcat des lettres bretonnes ; Camille Mercier d'Erm, par A. Rebillon (1, rue la Chalotais, Rennes).

★ LA FEDERATION, n° 390 — Positions fédéralistes, par André Voisin ; dommage que l'Elysée ne soit pas à Lyon, par Michel Soulas ; le logement, pierre de touche de la mutation française (3, rue Ch.-Lagarde, Paris).

★ POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, n° 148 — Un réseau intégré de commutation temporelle (« Platon ») équipera en 1970 la région de Lannion : la nouvelle liaison postale aérienne de nuit Rennes-Nantes-Clermont-Ferrand (20, av. de Ségur, Paris).

★ CONSTELLATION, n° 239 — Une étude sur l'expérience de théâtre populaire entreprise à Saint-Brieuc par Philippe Gaulier (217, faubourg St-Honoré, Paris).

★ VISAGE DE FRANCE, n° 8 — Tourisme et industrialisation, moteur du développement de l'Ouest ; tous les chemins mènent en Bretagne ; sous le soleil du sud-ouest à Carnac ; la Bretagne, patrie des marins et des corsaires, est aussi celle de la navigation de plaisance ; Tabarly et ses émules sont les dignes successeurs des anciens du Cap-Horn (8, avenue de l'Opéra, Paris).

★ TOURING-CLUB DE FRANCE, n° 792 — En écoutant chanter le vent de Cornouaille, par Pierre Plessis (65, av. de la Grande-Armée, Paris).

CONVOIS ET TRANSPORTS FUNEBRES

RÉDARÈS-JÉZÉQUEL

155, RUE LECOURBE, 155

PARIS - XV^e

TÉL. 828.48.13

Toutes démarches évitées aux familles

Paris, Banlieue, Province

Même maison :

70, rue Vaneau, - PARIS (7^e) - TEL. 548-37-28

au sommet de la qualité

muscadet

marcel sautejeau

44 - le pallet

FOUGERES PROTESTE CONTRE LES ASSERTIONS D'UNE EMISSION TELEVISEE

UNE émission télévisée sur Fougères, projetée le 14 mars dans l'émission « Zoom » sur la deuxième chaîne de l'O.R.T.F., a provoqué l'indignation de tous les Fougérais car elle a totalement défiguré leur ville et c'est particulièrement grave à une époque où toutes nos bonnes volontés unissent leurs efforts pour réaliser l'expansion de Fougères.

Je vous adresse une copie de la lettre que nous adressons à M. Gorse, ministre de l'Information, et je serais heureux que le C.E.L.I.B., avec tous les moyens dont il dispose, appuie notre action ; car il faut absolument empêcher de tels agissements de se reproduire. Nous en sommes victimes aujourd'hui, et avec nous toute la Bretagne ; demain ce sera une autre ville et une autre région.

P. BLANCHET.

Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Fougères.

*

« Monsieur le Ministre,

La séquence sur Fougères parue dans l'émission « Zoom » du jeudi 14 mars a provoqué une profonde indignation, non seulement chez tous les Fougérais mais aussi chez tous ceux qui connaissent notre ville et, à Paris même, nous en avons recueilli des échos jusque dans les milieux très officiels.

Sans doute est-il toujours tentant pour un producteur de « faire du Zola », mais la facilité est souvent bien loin de la vérité.

Sans doute eut-il été préférable, au lieu de préfacier l'émission par une ruelle déserte où cheminait lentement une vieille femme abritée sous un parapluie — mais ne pleut-il pas ailleurs qu'en Bretagne ? — de présenter quelques vues artistiques de notre remarquable château qui a fait l'admiration des grands romantiques, Chateaubriand, Balzac, Victor Hugo.

Mais les Fougérais, pour attachés qu'ils soient aux beautés de leur ville, ne sont pas à ce point susceptibles et les causes de leur mécontentement sont infiniment plus profondes.

Les reporters de l'O.R.T.F., qui ont séjourné quinze jours dans notre ville, n'avaient aucune raison de la trahir, et nous ne pensons pas qu'ils soient responsables du mauvais sort qui a été réservé à leur travail. Ceci n'empêche pas qu'il y a un ou plusieurs responsables et nous demandons très fermement qu'ils ne soient plus à même de recommencer, soit sciemment, soit par incompétence, une aussi mauvaise action.

Car enfin, quelle image a-t-on donné de Fougères ? Celle d'une ville morte ou, à tout le moins, moribonde, victime d'une industrie unique, la chaussure, impuissante à résorber le chômage qui atteint

toute sa population laborieuse et dont les usines jettent les unes après les autres.

Nous tenons à votre disposition les statistiques du Bureau de la main-d'œuvre qui, sans discussion possible, vous prouveront que la situation est loin d'être aussi catastrophique. Nous pourrions vous dire que si le nombre des manufactures de chaussures a effectivement diminué, le total de la production atteint des chiffres nettement plus élevés qu'à l'époque où Fougères comptait 75 ou 80 usines. Nous pourrions encore nous élever contre le caractère « familial » attribué à nos entreprises, mais une réponse fort pertinente vient d'être faite à ce sujet.

Ce qui est plus grave, et ce qui motive notre protestation, c'est que l'image donnée de Fougères est absolument inexacte.

On a dit que Fougères est la ville d'une seule industrie; c'est faux car, à côté de la chaussure, existent maintenant des entreprises de confection, de lingerie, de mécanique, de quincaillerie, d'outillage, de verrerie, d'optique, d'ameublement, etc., dont l'ensemble équilibre à peu près le personnel employé par la chaussure.

On a encore montré, et avec quelle complaisance, des chômeurs venant toucher leur allocation, mais le vrai problème n'est pas là. Sans doute connaît-on à Fougères, comme partout ailleurs, des difficultés qui tiennent à la conjoncture actuelle beaucoup plus qu'à des raisons locales; mais les efforts de tous ceux qui ont quelque responsabilité sur le plan économique sont résolument dirigés vers l'expansion. C'est en vue de cette expansion qu'a été créée une zone industrielle, que 600 logements sont en cours de construction dans une Z.U.P., qu'un lycée technique important est en voie d'achèvement, qu'un Comité d'expansion très actif s'est constitué, mais de tout cela, pas un mot n'a été dit, pas une image n'a été montrée. On a encore passé sous silence l'existence de notre marché hebdomadaire de bestiaux, le plus important de France, qui a réuni, en 1967, près de 150.000 animaux, soit en moyenne 3.000 bêtes par semaine. Il eut encore été souhaitable, parallèlement à notre industrie traditionnelle de la chaussure, de voir évoquer les entreprises décentralisées dont certaines ont atteint une dimension importante, de faire allusion à l'activité du bâtiment en pleine expansion qui déborde largement le cadre local et dont la moitié des effectifs est occupée sur des chantiers extérieurs à l'arrondissement.

Nous ne demandons pas une présentation aussi embellie que mensongère et nous n'avons pas cherché à dissimuler nos difficultés, mais nous voulions aussi que

soient montrées nos possibilités de développement et celles que nous pouvions offrir à de nouvelles entreprises.

Au lieu du reportage honnête, inspiré par le souci de la vérité que nous étions en droit d'espérer, nous avons vu une caricature affligeante qui nous est extrêmement préjudiciable car elle est de nature à décourager tous ceux qui pourraient envisager de créer une entreprise dans notre ville, but vers lequel tendent tous nos efforts. Lorsqu'un fournisseur commet une erreur dans une livraison, il est tenu de la réparer et les tribunaux sauraient au besoin l'y contraindre. L'O.R.T.F., fournisseur d'informations, se doit à lui-même de réparer le préjudice qu'il a causé à une cité laborieuse et nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'user dans ce sens de votre autorité, si cela est nécessaire.

P. BLANCHET.

A propos du parc d'Armorique

La question a déjà fait couler beaucoup d'encre et il semble bien que ce ne soit pas fini.

On ne peut manquer d'être surpris de ces décisions qui ressemblent beaucoup plus au colonialisme d'il y a cent ans qu'à une saine administration régionale.

C'est surtout dans la presqu'île de Crozon que les réactions ont été et restent les plus vives, d'autant plus que s'y ajoutent des dispositions d'un plan d'aménagement aussi contraires à l'intérêt économique de cette région que possible.

Imposer un minimum de cinq hectares (50.000 m²) dans une région où la propriété est morcelée, cela revient à interdire toute possibilité de construction, hors des zones dites « villages ».

Nous avons vu le refus du M.R.L. pour ce motif.

Mais il y a encore mieux : le M.R.L., toujours en vertu des mêmes dispositions, vient de refuser le permis de construire sur un terrain de 4.975 m², sis à la sortie de Crozon, route de Châteaulin, donc zone « villages », avec le motif : « surface insuffisante ».

Que, de plus, on prétende maintenant accaparer, sans bourse délier ou, en tout cas, sans indemnité valable, tous les terrains compris entre le Cap de la Chèvre et la Pointe de Gador pour y créer le point de départ de ce « parc de l'Armorique », est encore plus contraire à l'intérêt de la région.

L'actif Président du Syndicat d'Initiative de Crozon-Morgat, M. Jain, vient de déclarer au quotidien « Le Télégramme »

combien il est regrettable qu'en matière de construction on s'engage dans une voie aussi contraire à l'intérêt touristique.

Nous citons :

« Les touristes qui viennent dans la presqu'île, reviennent et s'y installent. Toute la population en profite : commerce, bâtiment, etc. »

« Les dispositions visant à exiger 50.000 mètres pour toute construction ne manquent pas de surprendre. »

« Sans condamner catégoriquement ces dispositions qui demandent des améliorations, je pense qu'elles sont de nature à freiner la construction. »

On estime que la réduction, par rapport aux années « libres », est de près de 50 % dans les zones « villages » et de 95 % — pour ne pas dire 100 % — en campagne.

Le préjudice est considérable pour tous, même pour l'Etat.

En ce qui concerne le « parc d'Armorique », M. Jain déclare :

« Pour les mêmes raisons, la création du parc d'Armorique inquiète le S.I. : le Cap de la Chèvre est une région propice à la construction. »

« Toute la population doit s'intéresser à cette affaire et essayer de sauvegarder l'avenir de la presqu'île. Le parc d'Armorique en soi n'est pas une mauvaise chose, mais se doit de tenir compte des besoins et problèmes particuliers de la région. »

On ne peut être à la fois plus clair et plus raisonnable.

Maintenant, il faut conclure :

1.) *Plan d'aménagement.* Il serait en révision et nous devons attendre ce que l'on va nous proposer, tout en restant vigilants.

2.) *Parc d'Armorique.* La situation de fait, au point de vue de la construction et de l'avenir, ne justifie pas le départ de ce parc à partir du Cap de la Chèvre. Toute la région comprise entre ce Cap et la pointe de Gador, à l'exception de la bande côtière, zone de « non aedificandi », doit être aménagée en vue de la construction — déjà commencée — en *résidence boisée.*

Le parc d'Armorique doit partir du versant ouest du Ménez-Hom, à gauche de la route nationale de Crozon à Château-lin.

Il y a déjà eu un énorme manque à gagner dans la presqu'île du fait de directives inacceptables ; il est temps de revenir à des solutions raisonnables et conformes à l'intérêt de cette région.

SAINT-MODEZ.

Le cheval en Bretagne

B IEN que les agriculteurs délaissent de plus en plus le cheval pour le tracteur, l'élevage de trait connaît, de nos jours, en Bretagne une reprise marquante en matière d'exportations (reproducteurs et boucherie).

Chaque année, des missions étrangères (Japon et Espagne) viennent acquérir des reproducteurs bretons (étalons et juments) au cours de périples qui les amènent à visiter pratiquement toute la Bretagne.

Au surplus, des trains entiers de pou-lains (pour la boucherie) partent fréquemment de Landivisiau ou Landerneau,

à destination de l'Italie notamment.

Dans le domaine des sports équestres, une chaîne de concours hippiques se déroule tout l'été de Dinard à La Baule, en passant par Lamballe, Brest, etc. et de nombreux clubs hippiques sont déjà créés ou en voie de création.

Dans le domaine des courses, la Bretagne peut s'enorgueillir de posséder quelques vieux hippodromes réputés, tels que Saint-Malo, Nantes, Loudéac, Ploer-mel, Lamballe, Le Pertre, etc.

Quant à l'élevage du cheval de sang, il a repris, à partir du traditionnel noyau de Corlay, une expansion considérable depuis quelques années.

Je crois intéressant de rappeler les adresses des principaux organismes qui régissent l'industrie chevaline en Bretagne :

★ *Chevaux de trait* : M. Michel Monnier, président de la Fédération des sociétés hippiques bretonnes, 45, rue de Brest, Landerneau.

★ *Chevaux de selle* : M. F. de Kerjegu, président de l'Association des éleveurs de chevaux de selle de Bretagne, Erquy ; le Général Babron, président de la Ligue de Bretagne des sports équestres, 4, route de Poulperson, Carnac.

★ *Chevaux de course* : M. le Gualès de Mezaubran, président de la Fédération des courses de Bretagne, Joué-sur-Erdre.

D. BECHEAU LA FONTA,
directeur de l'U.N.I.C.

Les Florales de Bretagne

Le comité régional de Bretagne des sociétés d'horticulture a choisi Lorient pour les « Florales de Bretagne » en 1968. Elles auront lieu du 27 au 29 septembre, sous le « Palladium » situé en plein centre de la ville, d'une surface couverte d'un hectare.

Entreprise de travaux publics

Jean ROHOU

Place de la Gare - CARHAIX (N. Fre)

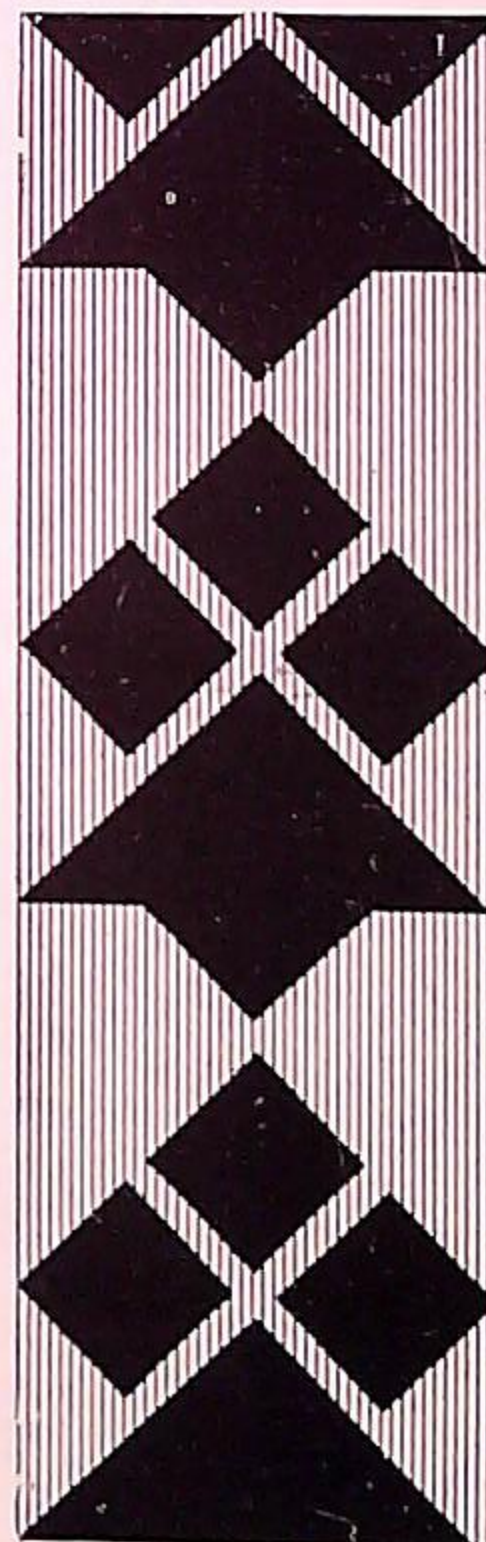
Tél. : 2.65 — 2.66

*Tous travaux
de terrassements
Activité sur toute
la région Ouest*

Agence à QUIMPER : 22, rue Parmentier
Tél. 28.69.

Agence à SAINT-BRIEUC : 13, rue d'Anjou
Tél. 33.38.29.

Société Routière Bretagne-Normandie :
19, rue Thiers, RENNES - Tél. 40.17.30.



**COMMERÇANTS
ET CONSOMMATEURS
BRETONS...
ACHETEZ BRETONS !**

La Sté GOASDOUE - LE MOAL & C°
"Biscottes CLOCHETTE"

& Le Groupe des
MAITRES BISCOTTIERS RÉUNIS
21, Rue Joseph-Doury - NANTES
(L.-A.) BRETAGNE

**6 USINES - 2 MARQUES
NATIONALES :**

GRIELLES & TOSTINES

vous offrent leurs spécialités
BISCOTTES DE TABLE ET
DE RÉGIME

BISCOTTES RONDES
"TOSTINES"

VÉRITABLE PAIN GRILLÉ.
M. B. R.

Le mouvement régionaliste français

Le régionalisme est un mouvement, qui doit rejoindre cet autre mouvement qu'est l'euro-péanisation. Mouvement qui vient d'où, qui va où ? Thiébaud Flory s'attache à situer les cheminements passés, les perspectives d'un courant qui correspond en France à « une tendance idéologique profonde et permanente ». Ayant examiné les actions jusqu'alors menées, les innombrables propositions qui ont été faites, l'amorce de régionalisation que l'on constate depuis quelque temps, l'auteur constate qu'on court actuellement le risque d'une « cassure » entre les régionalistes traditionnels, qui veulent lier sentiment et économie, et les néo-régionalistes qui, souvent trop technocratiques, oublient l'importance des réactions humaines et sont influencés, peut-être malgré eux, par les conceptions centralisatrices. T. Flory tente de concilier les deux en pensant que de leur action commune peuvent venir l'addition des qualités et l'élimination des faiblesses. D'intéressants documents terminent l'ouvrage, notamment les cartes des principales divisions régionales proposées depuis le début du siècle ; on y constatera que le seul projet qui respecte la Bretagne intégrale est celui de Charles-Brun en 1912 (*Presses Universitaires de France*).

Tiphaine

Tiphaine Ragueneau, jolie demoiselle de Dinan, fille d'un héros du combat des Trente, fortunée et cultivée, lisait dans les astres : savait-elle donc qu'un petit chevalier grassouillet assez laid nommé Bertrand Duguesclin allait s'installer pour toujours dans l'Histoire ? Dieu seul sans doute sait à quoi s'en tenir. Toujours est-il qu'elle devint son épouse, rôle qu'elle tint pleinement dans tous les domaines. Elle fut pour lui, discrètement, la conseillère la plus sage, le stimulant le plus efficace, une intelligente gérante de ses biens ; sous son influence, le rude chevalier apprit à se civiliser sans perdre de ses qualités guerrières. C'est durant sa trop brève union avec Tiphaine que Du Guesclin accomplit ses plus brillantes actions. Yves-Marie Rudel en évoquant la vie de la compagne du connétable d'Espagne et de France a réparé cette injustice qu'était le silence fait autour de son souvenir (*Ed. Plon*).

Les derniers grands voiliers

Avec eux a disparu un peu de la poésie de la mer : ces longs-courriers nantais dont Louis Lacroix, descendant d'une longue lignée de marins du pays de Retz, capitaine au long cours, nous conte l'histoire ont constitué le dernier carré des voiliers européens face aux progrès de la vapeur. Il y a cinquante ans, il y avait encore des hommes de trempe exceptionnelle, Bretons pour la plupart, pour affronter les redoutables tempêtes des mers australes, pour avoir fait de leur vie une passionnante et dure aventure. On revit ici l'épopée de ces navigateurs courageux et de leurs expéditions au-delà des trois caps : Horn, Tasmanie et Bonne-Espérance. Il y a dans ce livre direct, simple, une profonde vérité humaine, un émouvant témoignage sur ce qui appartient déjà à l'histoire de l'océan. Précisons qu'il s'agit d'une réédition et que Louis Lacroix est mort à La Bernerie en 1958 à l'âge de 82 ans (*Editions maritimes et d'outre-mer*).

Histoires et légendes de la Bretagne mystérieuse

Nul pays plus que le nôtre ne se plaît tant aux frontières du surnaturel et du réel ; en nul autre on ne trouve tant de plaisir à bâtir les légendes dont on sait qu'elles ont bien été vécues de quelque manière et qui impressionnent les plus incrédules. Contes venus des mers, des campagnes, des landes, de la forêt de Brocéliande, de notre montagne ; évocation presque obsessionnelle de l'Ankou ; mystères des menhirs, des villes englouties, des saints non canonisés par le Vatican mais consacrés par le peuple... Il y a de tout cela dans ce remarquable ouvrage qui rassemble les plus belles histoires de la Bretagne profonde. Gwenc'hlan Le Scouëzec, qui s'affirme comme un des premiers écrivains contemporains, a intelligemment préfacé le livre dont il écrit : « celui qui voudra connaître les cheminements mystérieux où se plaît l'esprit des Celtes y découvrira peut-être le secret de leurs errances et les portes qui mènent à leur univers multiple et multiforme » (*Editions Tchou*).

Les jeunes voyous

Les romans d'Auguste le Breton sont attachants parce qu'illogiques, tout au moins illogiques par rapport à la morale traditionnelle. Celui-ci ne faillit point à la tradition. L'écrivain populaire qui, à Lorient et en autres lieux de notre pays, fit le dur apprentissage de la vie avant d'être lancé dans les aventures des bas-fonds parisiens présente ici de poignantes images de jeunesse dont plusieurs ont pour cadre la Bretagne. C'est émouvant parce que sincère : le Breton n'est pas homme à camper des enfants de cœur, et c'est pourquoi ce roman qui est un peu une biographie imaginaire n'est pas fait pour les âmes bourgeoises. Mais quelle tendresse n'y trouve-t-on pour ces apprentis-truands qui ont le cœur faiblard, pour ces gosses qui se donnent des allures de matamores pour cacher mal la pureté enfantine, pour ces filles qui, malgré les apparences, ont plus de respect pour leur vertu qu'on le veut bien dire. Auguste le Breton, c'est le poète des reietés de la société (*Ed. Plon*).

La voile tendue

Pourquoi Jacques Sirbin, un garçon du Pays de Caux, se refuse-t-il à la mer ? Il ne le sait ; entre elle et lui, toute sa vie durant, il y aura toujours des humeurs. Ils sont un peu comme chien et chat. Pourtant quand, en 1940, il gagnera la Grande-Bretagne, ce sera pour s'engager dans les Forces françaises libres navales. Et ce sera le coup de foudre. Le coup de foudre aussi pour une petite anglaise, Margaret Simms. L'amour des êtres et de la nature a des caprices, des fièvres. Un jour, de déception en déception, il s'apprete à l'exil. Mais c'est la mer, malgré lui, qui le sauvera. C'est là un bon roman d'Henri Queffelec (*Presses de la cité*).

● Les ouvrages cités dans notre page littéraire sont en vente à la librairie du Centre Elysées-Bretagne à Paris, et à la Coopérative Breiz, 4, allée des Ormeaux à La Baule (qui assure les expéditions par poste).

Introduction à l'art de naviguer

Cet ouvrage présente en quelque sorte la synthèse d'une large et solide expérience des bateaux ; on y trouve à la fois de bons principes et des conseils pratiques. De l'avis de l'auteur, Jean Randier, ancien de la « Marchande » demeuré coureur des mers, il est en soi une invitation au voyage sur l'océan avec les profits de l'expérience et les conceptions du temps présent. Randier voudrait, en effet, dépouiller la navigation d'un certain romantisme suranné qui en écarte nombre de jeunes un peu effrayés par les légendes dont on entoure souvent la vie maritime (*Editions maritimes et d'outre-mer*).

Les œuvres de Pierre Benoît

Si nous évoquons cette très belle collection à la typographie élégante et imprimée sur beau papier, ce n'est point pour saluer l'œuvre de Pierre Benoît mais pour signaler que l'on doit les illustrations du onzième volume à notre ami Noël Pasquier : dans une série de compositions originales, bien équilibrées, au dessin harmonieux, il donne visage à quelques-unes des plus belles pages de « Fort de France » et des « Compagnons d'Ulysse » (*Cercle du bibliophile*).

Les conjurés de la Saint-Luc

L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain n° l'analyse de cet intéressant historique de Claude-Henry Galocher (*Editions « Les trois pigeons », Dol-de-Bretagne*).

Nouveautés

★ *Problèmes géomorphologiques et sédimentologiques dans la partie orientale de la baie de Saint-Brieuc*, par Yvonne Beigbeder — Une intéressante étude sur l'influence de la structure très ancienne de la baie briochine dont le relief est partiellement masqué par un colmatage quaternaire (*Cahiers océanographiques*).

★ *La pollution de l'eau*, par Y.B. Bouchet — La santé de l'homme est menacée par sa propre négligence à laquelle il faut imputer la contamination de cet élément essentiel qu'est l'eau ; l'auteur propose des remèdes (*Celtia, Merdrignac*).

★ *Onze poèmes*, de Michel-François Lavour — C'est un mini-recueil mais de qualité ; le verbe de l'auteur est riche, pittoresque parfois, émouvant souvent. Lavour a un solide tempérament de poète et un talent original ; ses textes sur la guerre sont particulièrement prenants (*Ed. Traces, le Pallet*).

★ *Le chômage des jeunes en Bretagne* — Une étude de l'ASSEDIC après une enquête-test dans quatre des cinq départements bretons (B.P. 128, Rennes).

★ *Propos d'un lansquenot*, par Goulven Pennaod — Une analyse acidulée sur la situation politique en Bretagne (*La Bretagne réelle, Merdrignac*).

★ *Le granit dans la construction moderne* — Une élégante plaquette qui, avec la liste des granitiers français (en majorité bretons), présente de remarquables photographies de nos principaux granits et leurs caractéristiques (Edité pour le S.N.G., 47, rue Legraveand, Rennes).

LES BRETONS DOIVENT RETROUVER LA « FIBRE FORESTIERE »

« Le récent numéro de « la Vie Bretonne » m'a beaucoup intéressé, en particulier « La nouvelle organisation de travail du CELIB » et « La Bretagne, zone de rénovation rurale ».

Mais une chose me navre, c'est l'absence totale, absolue, de la forêt bretonne parmi toutes ces enquêtes, ces projets, ces préoccupations... Je ne crois pas avoir jamais lu une phrase à ce sujet dans aucun numéro de « la Vie Bretonne » ni aucun compte-rendu du CELIB.

La forêt bretonne existe (bien trop réduite, pour le moment). Elle fait vivre pas mal de gens. Elle est la richesse touristique du Huelgoat, de Paimpont, entre autres. Le Breton n'a pas encore « hélas ! » la « libre frontière ». Il l'a eue, mais c'était il y a fort longtemps.

D'immenses surfaces vont être abandonnées par l'agriculture. Ou bien une bonne partie de ces surfaces deviendra une bonne et belle forêt, avec tous les avantages et richesses qu'elle apporte, ou bien ce sera un affreux maquis broussailleux et épineux (genre corse), tout à fait inutile sinon nuisible, et parfaitement hostile au tourisme et aux loisirs ».

Louis VALLEE,
Belle-Isle-en-Terre.

L'UNITE ARMORICAINE

« C'est en Bretagne que je reçois le n° 105-106 de « la Vie Bretonne » et que je lis votre éditorial (je suis ici presque sans interruption depuis le printemps dernier, retenu par une expérience très longue sur la formation de la carapace des homards). D'évoquer ceci me conduit à vous dire, au passage, que la Bretagne n'a rien fait pour « l'élevage » du homard ; on est stupéfait de cette carence, alors qu'il y a tant de centres d'élevage à Terre-Neuve, sur la côte sud de l'embouchure du Saint-Laurent, sur les côtes d'Arcadie, Nouvelle-Ecosse, et aux USA le long de la baie du Maine. Il y a là une richesse énorme que nous négligeons.

Mais c'est à l'occasion de votre éditorial que je vous écris, pour vous approuver.

J'avais écrit il y a plus de 20 ans, quelques monographies des grandes régions naturelles de France. L'une de ces régions était l'Armorique, non la Bretagne (trop petite) mais le Massif Armoricaire. L'ouvrage, de 124 pages, était intitulé « L'Armorique », sous-titré : « Son unité, ses ressources » (éditions Didier et Richard, Grenoble, 1946).

Pour l'Armorique, l'unité est géologique, mais aussi climatique, géographique, et cela entraîne une unité des ressources minières — tenant au sol —, des ressources agricoles — là encore c'est le sol qui décide —. D'où des modes de vie se rapprochant : c'est le pays du bocage ; il y a donc une unité géographique, économique, humaine. J'ai donné des cartes (qui sont celles du Massif Armoricaire des cartes géologiques de la France). Limites : sur la Manche, vers Honfleur, le long de la Touques, puis l'Huisne (affluent de la Sarthe) ; de l'Huisne, coupant le Loir et la Loire la limite suit la Vienne, puis la Charente (...)

Une certaine unité psychique (due au bocage, à l'eau partout, à la petite propriété, à la position géographique excentrée, au sol identique, conduisant aux mêmes cultures, aux mêmes modes de vie) se concrétise en quelque sorte par le fait que c'est là en entier le « domaine » de l'Ouest-France !

C'est dire qu'il y a déjà une étude générale de la grande région que vous souhaiteriez voir se structurer ; j'ai prêché dans le désert il y a 20 ans ; je souhaite que les conditions soient plus favorables, plus mûres, pour que vous réussissiez maintenant ».

Louis KERVRAN
membre actif de l'Académie des Sciences de New-York,
Le Pouldu.

L'HOMME BRETON RESTE VIVACE

« Tous les jours il me vient de tous les coins où se trouvent des Bretons des lettres de demandes de renseignements. C'est très encourageant de voir combien nos compatriotes sont attirés par notre culture propre et recherchent chants, musique, livres, etc... de chez nous.

Si on arrivait un jour à coordonner tout cela... quel raz-de-marée ce serait ! Mais où, quand, et comment cela se fera ? Ce doit être une des rares choses que Dieu lui-même ne sait pas.

En attendant, l'Homme breton reste vivace, et souvent impétueux.

Souhaitons qu'un jour renaisse la communauté bretonne ».

Alan LE LOUARN,
30, place des Lices,
Rennes.

UNIFIER NOS REVENDICATIONS

« J'ai lu avec intérêt dans le n° 106 votre dernier article intitulé « l'Ouest et la Bretagne ».

Justement, au cours d'une récente causerie à l'Amicale des Bretons de Valenciennes sur les problèmes économiques bretons, je soulignais la nécessité de dépasser le cadre régional, et surtout la nécessité d'unifier les revendications de tout l'Ouest sur un certain nombre de points bien choisis.

Vous vous souvenez sans doute qu'à Lannion, à la réunion de septembre 1961, je vous avais suggéré de demander l'électrification rapide des relations ferroviaires entre Le Mans et Rennes.

Aujourd'hui, je crois fermement à la nécessité de mettre en tête de vos projets une autoroute unissant la Bretagne à tout le Nord de la France, la Belgique, la Hollande et Cologne. Pour cela, un certain nombre d'étapes seraient nécessaires mais relativement faciles à franchir, du moins je le crois :

1) Appuyer les revendications du Havre et de Rouen exigeant d'être unies à l'autoroute qui, partant de Combes au sud d'Arras, s'oriente via Valenciennes vers Bruxelles, Liège et Cologne. (Les travaux vont commencer l'année prochaine).

2) A l'instar de ce qui existe dans l'Est où une autoroute doit unir Strasbourg, Metz et Nancy demander pour l'Ouest une autoroute unissant Nantes, Rennes et Caen. Comme il est facile ensuite d'élargir la route unissant Caen au pont de Tancarville, le problème serait alors pratiquement résolu.

Je suis persuadé que le jour où vous aurez obtenu la création de cette autoroute allant de Nantes à Combes via Rennes, Caen, Tancarville, l'avenir du tourisme breton serait assuré car la Bretagne serait alors désenclavée et unie aux centres les plus peuplés et les plus riches d'Europe. Mais vous comprenez aisément qu'une telle revendication n'a de chance d'aboutir que si elle est le projet unique des trois régions de l'Ouest : la Bretagne, la Basse-Normandie et le Maine-Anjou.

L. DANNO,
32, rue de Saint-Sauve,
59-Marly.

LE CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE EST D'ACCORD AVEC NOUS

« Je n'ai jamais eu l'occasion de vous écrire jusqu'ici. Pourtant j'apprécie beaucoup votre revue et suis en plein accord avec les buts que vous poursuivez.

Votre article « l'Ouest et la Bretagne » est remarquable. C'est la première fois que je vois un article où sont exposés aussi clairement et intelligemment les problèmes bretons, vendéens et Pays de la Loire. J'ai fait les deux guerres avec le 11^e Corps, trois années en première ligne à la première. A la seconde, je commandais une unité autonome avec deux tiers de bretons, le reste des vendéens.

Je vous avoue que j'aimais autant les uns que les autres et qu'à aucun moment je n'ai eu de

difficultés entre les hommes de mon unité. Aussi, tout ce qui tend à séparer les uns des autres m'est pénible.

Vous comprendrez ainsi quelle satisfaction j'ai éprouvée en lisant votre article.

Au Conseil général de Loire-Atlantique, où je siège depuis longtemps, je connais bien mes collègues. Je puis vous assurer qu'il n'y en a aucun qui soit d'un avis différent sur le sujet que vous traitez.

Aussi je tiens à vous dire que je souhaite vivement que vos thèses soient soutenues. Pour ma part, j'y souscris sans réserve, leur souhaite bon succès et vous assure de mon entier concours ».

Joseph HAURY,
conseiller général,
7, allée Cassard, Nantes.

sommaire

- ★ La région « majeure », condition de la décentralisation, par Joseph Martray : pages 1 et 2.
- ★ La région parisienne a poursuivi sa croissance, par Morvan Duhamel : page 3.
- ★ Les zones de rénovation rurale, par Georges Pierret : de la page 5 à la page 9.
- ★ Les vedettes de la foire-exposition de Rennes : de la page 10 à la page 13.
- ★ La pétrochimie sur la Loire : page 14.
- ★ Bilan et perspectives de l'emploi dans les Côtes-du-Nord, par P. Lavenan : pages 15 et 16.
- ★ Les exportations bretonnes de produits végétaux en 1967 : pages 17 et 18.
- ★ Le Centre Elysées-Bretagne : de la page 19 à la page 22.
- ★ La vie des comités et des organismes d'expansion régionale : de la page 23 à la page 26.
- ★ Que penser du projet de réforme communale ? par Richard Ollivro : pages 27 et 28.
- ★ La vie politique : page 29.
- ★ Le Salon de l'Agriculture ; la Quinzaine bretonne à la Tour Eiffel : de la page 31 à la page 33.
- ★ Le lancement des W.E.B. : page 34.
- ★ Les résultats de la politique régionale au Royaume-uni : page 35.
- ★ La République d'Irlande sur la voie de la prospérité, par C. Kerrouedan : pages 37 et 38.
- ★ Les voies d'eau navigables et le tourisme nautique, par René Henno : pages 39 et 40.
- ★ Ober mez dezo ! - page 41.
- ★ Jean Bazaine, le maître de la métaphore plastique, par Henri Yvergniaux : page 43.
- ★ Tribune libre : pages 45 et 46.
- ★ Les livres, par Yann Poilvet : page 47.

LES NOCES DE JEANNETTE

14, RUE FAVART - PARIS-II^e - TÉL. 742-05-90 (face Opéra Comique)

Spécialités poissons, crustacés

Un seul prix : F 23,80
9 menus au choix

Vins d'appellation à discrétion
Salons pour noces et banquets

Transports et Manutentions

AFFRETEMENT - LOCATION
CAMIONS - PELLES MECANIKES
GRUES de 6 t. et 15 t. sur CAMIONS

E. CARDIET

10, Cours de Chazelles - LORIENT - Téléphone 64-10-26

SABLES DE KERLINE
MATERIAUX DE CARRIERES

Marcel MARTIN

44-LA SABLETTE DE MOUZILLON

MUSCADET - GROS-PLANT - ROSE D'ANJOU - DELISMER

MUSCADET « CLOS DE LA SABLETTE »

« DOMAINE JEAN-BAPTISTE »

ROSE D'ANJOU « DOMAINE DE LA SEIGNEURIE »

Vente FRANCE et ETRANGER — Fûts et Bouteilles

Bureau de Paris : **GUERIN-MARTIN**

42, rue de l'Echiquier — PARIS-X^e
Téléphone : 824.40.94

HUILES ARMOR-UNIL

*pour L'INDUSTRIE
et L'AUTOMOBILE*

Jean LANGLOIS, Ingénieur-chimiste

B.P.-299 - RENNES-SAINT-JACQUES - (Usine de la Pilate) - Tél. 40-54-61.

Ets CHARLES
ROUDAUT

Usine du Rudet

LOCHRIST

(MORBIHAN)



Tél.
65-23-52
Hennebont

le lithothamne MOUETTE

Santé Publique - Alimentation Animale - Agriculture

REVUES - LIVRES - DISQUES bretons

Renseignements - Catalogues

BRUDAN HA SKIGNAN
(Documentation)

30, place des Lices, RENNES

"AL LIAMM"

(Directeur : Ronan Huon)

La plus ancienne revue culturelle en langue
bretonne (20^{me} année)

Paraissant tous les deux mois sur 80 pages
sans interruption

Abonnement : 20 F. S. CHEREL-109
boulevard de Verdun, Rennes.

C.C.P. 2184.34 Rennes

EDITIONS AL LIAMM

(90 titres des meilleurs écrivains bretons.)

— Demander le catalogue à R. Huon, 2,
Venelle Poulbriquen, Brest.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES — IMPORTATIONS — EXPORTATIONS

F. L. KUHN & C^o
SOCIÉTÉ ANONYME



34, qual de la Douane

BREST - Tél. 44-15-94 et 95

TÉLEX : 73.001 KUHN BREST

CLUB PRISON SAINT MICHEL

dans le cadre extraordinaire
et authentique d'une prison du 15^e siècle,
« l'un des plus beaux night-club d'Europe » (*Paris-Match*)

Sur la cour, la Boutique Presse
vend tous les journaux et revues
librairie, **posters**

La Boutique Mode, impasse Rallier-du-baty,
habille dames et jeunes filles

Les boutiques sont ouvertes jusqu'à minuit



impasse rallier-du-baty, rennes — tel 30-96-83